COLLOQUE
CLAUDE ERIGNAC

L'État de la République : quelle démocratie pour demain ?

LES ACTES DU COLLOQUE 2017

ACP
ASSOCIATION DU CORPS PRÉFECTORAL
& DES HAUTS FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

L'État de la République : quelle démocratie pour demain ?

Les Actes du colloque

2017

ACP
Association du Corps Préfectoral
& des Hauts Fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur

Sommaire

Mots d'accueil

Gilles PECOUT 5
Jean-François CARENCO 7
Anne BOQUET 8

Exposé inaugural 10
Laurent FABIUS 11

Intervention 16
François BAROIN 17

PREMIERE PARTIE :

Vaincre le désenchantement démocratique 24
Marcel GAUCHET 25

Table ronde n° 1

Les racines du désenchantement démocratique 30

La règle de droit, pour quelle finalité ? 46
Jean-Marc SAUVÉ 47

Débat :

Quel renouveau pour la vie politique ? 52

DEUXIEME PARTIE :

Décider ensemble la République 62
Lecture de textes par des jeunes
Anne BOQUET 63
Raphaële LOMBARD BRIOULT 63
Élisabeth FARINA-BERLIOZ 63
Rachid AZZOUZ 64

La dépense publique et l'impôt au service de l'intérêt général 68
Didier MIGAUD 69

L'entreprise, la société civile et la puissance publique 76
Xavier HUILLARD 77

Table ronde n° 2

Fractures territoriales et unité de la République 82
Le défi démocratique lancé à l'Europe 98
Enrico LETTA 99

L'Europe, un rempart face aux populismes 102
Jean QUATREMER 103

Table ronde n° 3

L'État et le renouveau démocratique 108
Discours de Clôture 125
Gérard COLLOMB 126

Mots d'accueil

Gilles PECOUT
Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités

Jean-François CARENCO
Préfet, Président de l'association du corps préfectoral
et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur

Anne BOQUET
Préfète, Inspectrice générale des finances en service extraordinaire

Gilles PECOUT,

Recteur de la région académique Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités

Monsieur le Président du Conseil constitutionnel,
Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président de l'Association des maires de France,
Mesdames et Messieurs les Élus,
Monsieur le Président de l'Association du Corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur,
Mesdames et Messieurs les Préfets,
Madame et Monsieur les Recteurs,
Madame et Monsieur les Inspecteurs,
Mesdames et Messieurs les Professeurs,
Chers et chères Etudiants et chers Élèves des trois académies franciliennes,

Aujourd'hui, le grand amphithéâtre de la Sorbonne est lieu d'échanges intellectuels sur les liens entre République, démocratie et État.

Il n'est rien d'inhabituel d'évoquer ici, en Sorbonne, la République et la démocratie. Il ne l'est pas non plus de le faire selon le principe du tiers exclu, surtout depuis janvier 2015.

Je garde le souvenir, en tant que recteur d'Académie d'une très grande région française, d'avoir au moins une fois, avec mes collègues recteurs, écouté la parole de l'État en partageant démocratiquement le même banc que nos préfets.

Il est moins fréquent que la transaction intellectuelle soit suscitée et menée ici en Sorbonne par les plus éminents fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, qu'elle soit inaugurée par le Président du Conseil constitutionnel et lancée par le Président de l'Association des maires de France.

Il nous revient donc, comme recteur de l'Académie de Paris, chancelier des universités, recteur de la région académique d'Île-de-France, au nom de mes deux collègues ici présents, de vous accueillir et de vous dire, Messieurs les Présidents, Madame la Préfète Inspectrice générale, l'honneur insigne de votre présence pour la chancellerie des universités de Paris et pour la communauté universitaire et éducative.

À vrai dire, cette présence s'inscrit dans l'Histoire. Ce grand amphithéâtre fut inauguré en août 1889 par le Président Carnot. Le Président Macron, lui-même, le rappela, il y a quelques jours, dans ses échanges avec les étudiants d'Europe. L'année 1889 marqua le centenaire de la Révolution française. L'inauguration de la nouvelle Sorbonne, l'une des premières nouvelles Sorbonne, célébra

le centenaire d'août 1789 et tant de symboles. Elle commémora la nuit de l'abolition des privilèges, le 4 août, et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le 26 août, avant même la naissance du nouveau régime.

N'est-ce pas, Mesdames et Messieurs, chers et chères collègues et Mesdames et Messieurs les Préfets, une façon de rappeler que la République de l'Instruction publique et des savoirs universitaires est d'abord fondée sur l'abstraction des droits et donc sur la démocratie libérale, au cœur de votre propos ? Votre présence n'a nul besoin d'être légitimée par l'Histoire, ni même par l'Histoire symbolique des lieux. En vous interrogeant sur la République au cœur du renouvellement démocratique porté par l'État, vous nous aidez, nous communauté éducative, à penser durablement l'école de la confiance, réaffirmée avec force par notre ministre de l'Éducation nationale et c'est pourquoi nous avons proposé la présence de sept classes des trois Académies, ainsi que celle des membres élus du Comité académique de la vie lycéenne.

Vos réflexions les feront s'interroger sur, au moins, trois questions cardinales :
Redonner, nécessairement, sens à l'adéquation démocratique ; repenser les liens étroits entre question scolaire, question sociale et question citoyenne ;

S'interroger sur la compréhension de l'esprit et de la réalité du fonctionnement d'institutions et de règles qui doivent montrer que la vieille opposition, entre démocratie formelle et démocratie réelle, a eu certes son histoire et même son histoire partisane et militante, mais que cette opposition doit être dépassée au risque de légitimer, chez les jeunes, le réflexe d'une pensée que l'on définit désormais à partir du modèle italien comme une pensée de l'antipolitique ;

Éclairer, avec volonté, nos jeunes sur la signification d'une éducation du bien commun, donc de la République. Cette éducation du bien commun national dans une vie se pense désormais à plusieurs échelles ; à savoir dans le cadre d'une République qui concilie modèle spécifique français et universalité.

Permettez-moi, pour terminer, de citer deux grands instituteurs de la IIIe République que sont Pierre Larousse et Ferdinand Buisson. Ferdinand Buisson, le grand instituteur de la IIIe République, résume la difficulté de distinguer le patriotisme nationaliste du patriotisme universel lorsqu'il déclare : « Nous sommes les fils d'une patrie qui a un double nom dans l'Histoire. Elle s'appelle la France, mais elle s'appelle aussi la République. » Autrement dit, comme le rappelle sa meilleure exégète Mona Ozouf, il ne suffit pas, pour être Français républicain, d'être né en France, mais de donner son assentiment aux idées qu'elle a portées dans le monde, sans se déprécier par relativisme ni se croire exclusif porteur de l'universel démocratique.

C'est bien la quadrature du cercle qui est au cœur de votre colloque, c'est aussi celle à laquelle font face chaque jour nos professeurs.

Merci, Mesdames et Messieurs les Préfets, Monsieur le Président, de les aider à penser cette difficulté aujourd'hui en Sorbonne.

Jean-François CARENCO,

Préfet, Président de l'association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur

Monsieur le Président du Conseil constitutionnel,
Monsieur le Ministre,
Messieurs les Recteurs, les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Merci, tout d'abord, d'avoir répondu à l'invitation de l'Association du Corps préfectoral pour échanger sur l'État de la République.
Il s'agit du deuxième colloque Claude Érignac. En prononçant son nom, je souhaite partager avec vous mon émotion. Il est celui qui m'a appris la phrase de Lucien Bonaparte, au moment de la création du corps préfectoral – la même phrase qui m'est parfois reprochée quand je la prononce :
« De ce jour-là, naîtra le bonheur des peuples. »
Merci à Dominique Érignac, à ses enfants Christophine et Charles-Antoine d'être présents à nos côtés.

J'accueille chacune et chacun d'entre vous, nos amis lycéens étudiants plus particulièrement. La République pour laquelle nous nous battons, c'est pour vous. Nous, nous sommes derrière.
Merci à Anne Boquet, en dépit des circonstances difficiles. Merci à Bruno André et à Marie-Paule Davy, à nos sponsors, à tous ceux qui ont participé à la préparation de cette journée. Merci, surtout, à tous nos intervenants.

Pour introduire le débat, je souhaite vous faire part de mes convictions sous la forme de cinq idées :
Ma première conviction, je la tire d'un très bel article de Régis Debray, que certains d'entre vous connaissent, publié il y a quelques années déjà : *« La République, c'est la démocratie plus. Plus précieuse et plus précaire. Plus ingrate et plus gratifiante. La République, c'est la liberté, plus la raison. L'État de droit, plus la justice. La tolérance, plus la volonté. La démocratie, dirons-nous, c'est ce qui reste d'une République quand on éteint les Lumières. »*

Dans ce monde qui change à une vitesse accélérée et en accélération, où tout est donc à réinventer, la République doit être repensée, car l'information que désormais chacun peut émettre à égalité avec l'autre, la diffusion immédiate de cette information, sa vitesse de propagation, questionnent le fondement de notre démocratie représentative. C'est la base de nos institutions qui est aujourd'hui, me semble-t-il, mise en cause par cette vitesse d'information. C'est la question de l'opinion face au vote, du désir face à l'expertise.

Nos élus, nos élites - et j'ose le mot fut-il un peu vilipendé aujourd'hui - sont appelés à redéfinir un intérêt général qui rassemble, plus fort que la somme des intérêts particuliers, qu'un certain populisme ambiant repeint parfois aux couleurs d'une démocratie dévoyée.

Les mouvements de la population mondiale, qui sont encore devant nous, les migrations, l'abolition des frontières par les facilités de déplacements, mais aussi, et surtout, notre devoir absolu de fraternité dans une République vivante, viennent percuter cette reconstruction républicaine dans un monde à la topologie sans mesure, selon une belle expression de notre ami Michel Serres. La République devra ainsi concilier l'irruption des nouveaux venus et les microsociétés créées par des réseaux sociaux introvertis et donc porteurs de repli sur soi.

Ma cinquième conviction est la plus forte à mon sens : pour refuser l'entre-soi, le rejet de l'autre, l'idée qu'hier était, par principe, préférable à demain, pour croire que la puissance de l'esprit humain, désormais quasi sans limites, peut et doit réinventer un monde d'égalité, de liberté, de fraternité, un monde de culture, d'échanges, de connaissance, pour que les lumières puissent triompher de la barbarie, il existe selon moi un chemin collectif qui s'appelle la République.
Le débat est désormais lancé. Je vous ai livré mes convictions qui seront, fort heureusement, contestées.
Tel est le but de cette journée.
Bonne journée à tous.

Anne BOQUET,
Préfète, Inspectrice générale des finances en service extraordinaire

Merci cher Jean-François.
De quoi allons-nous débattre aujourd'hui ? De la République et de la démocratie, notre ADN, de l'État que nous servons. Il s'agit d'un État stratège, régulateur, protecteur et humain, c'est ainsi que nous le voulons. En votre nom à tous, je remercie l'ensemble des intervenants, nombreux et de très grande qualité. J'applaudis l'équipe «Projet » de l'Association du corps préfectoral, son Président Jean-François Carenco et je rends hommage au partenariat que nous avons établi avec le Centre européen des études républicaines (Cedre), dirigé par le professeur Olivier Christin, qui nous a aidés à préparer, de façon scientifique, de façon formidable et fort sympathique, ce colloque. Merci à lui.

GRAND·AMPHITHEATRE
GRAND AMPHITHÉÂTRE
GRAND AMPHITHÉÂTRE
GRAND AMPHITHÉÂTRE
ACP
COLLOQUE
CLAUDE ERIGNAC
L'État de la République :
quelle démocratie pour demain
28 septembre 2017

Exposé inaugural

Laurent FABIUS
Président du Conseil constitutionnel

Laurent FABIUS,
Président du Conseil constitutionnel

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président de l'Association des maires de France,
Monsieur le Président Carenco,
Mesdames et Messieurs les Élus et les Préfets,
Mesdames et Messieurs les hautes personnalités et les étudiants, que je range parmi les hautes personnalités,

Chers amis,

Le Président Carenco a choisi comme thème de ce colloque *« L'État de la République : quelle démocratie pour demain ? »*, avec un E majuscule au mot « État ».

État donc, République, démocratie, sur le plan du droit, qui fonctionnellement est le mien, ces trois concepts paraissent assez clairs.

Selon l'article premier de notre Constitution : « La France est une République indivisible […] ». Le Conseil constitutionnel l'a rappelé avec netteté, notamment dans sa décision du 9 mai 1991, à propos de la notion de peuple corse. Vous comprendrez, comme à chacun, que j'ai à cet instant une pensée émue pour le serviteur exemplaire de l'État, de la République et de la démocratie, que fut le Préfet Claude Érignac.

Notre République est également laïque. Les lois et la jurisprudence ont fixé, dans ce domaine, des règles qui sont solides, capables de résister aux assauts, aux provocations et aux dérives. La devise républicaine est : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Le Conseil constitutionnel exerce, sur les droits et libertés consubstantielles à la République, une vigilance particulière, renforcée par l'heureuse novation des questions prioritaires de constitutionnalité que nous transmettent le Conseil d'État et la Cour de cassation.

Vous, Mesdames et Messieurs les Préfets, comme acteurs, nous, comme juges, nous devons concilier, dans nos décisions, la protection des citoyens, en particulier face au terrorisme, et les libertés telles que définies par la Déclaration de droits de l'Homme, avec à l'esprit une règle simple : le strict respect de l'État de droit n'implique nullement le recul des droits de l'État. La Constitution dispose également que la République, dont le principe « Gouvernement du peuple, par le peuple et pour peuple », est démocratique et sociale.

À partir de ces données, bien établies, de nombreux analystes ont réfléchi sur les rapports entre République et démocratie. Je ne vais pas ajouter mon commentaire aux leurs, sinon pour confirmer la nécessité de regarder les faits derrière les mots.

L'Espagne n'est pas une République, mais assurément c'est une démocratie. La Corée du Nord s'intitule République, mais on surprendrait beaucoup de monde en la qualifiant de démocratie.

C'est sans doute sur le terrain social, même défini seulement comme un objectif, que la distance est la plus grande entre les affirmations juridiques et les réalités concrètes.
La France, République sociale ?
Quand près de 10 % de notre population est durablement au chômage ;
Quand le nombre des mal-logés, dont Mesdames et Messieurs les Préfets et les élus, vous vous préoccupez continuellement, se chiffre par millions ;
Quand l'égalité des individus dans l'éducation ou l'égalité des territoires pour la santé sont, malheureusement, encore éloignées du réel.
Cette distance est une source majeure du désenchantement démocratique. À ceux qui l'interrogeaient sur sa définition du réel, le psychanalyste Lacan avait coutume de répondre, dans une formule limpide : *« Le réel, c'est quand on se cogne. »*
Ce cognement, cette distance avec le réel, interpellent et appellent des évolutions. L'une des tâches essentielles de l'État, l'un des critères d'appréciation envers la République, l'une des clés d'une démocratie vivante, c'est précisément de réduire cette distance entre les excellents principes proclamés et les faits.
J'ai le privilège d'être parmi les premiers à prendre la parole et le choix des termes de mon propos m'a été laissé. Je formulerai ce propos, moins en qualité de Président du Conseil constitutionnel qu'au regard de l'ensemble de mon expérience, beaucoup trop longue, de la vie publique.

Tout d'abord, si l'on veut que l'État remplisse pleinement son rôle dans notre République, certains de ses modes d'action sont appelés à évoluer.
Une première raison à cette évolution est la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Je sais, comme vous tous, que le débat perdure sur le détail de la trajectoire des finances publiques, mais je voudrais rappeler qu'en 2008 le constituant a inscrit à l'article 34 de notre Constitution « l'objectif d'équilibre des comptes des administrations publiques. »
Cette affirmation procède, sans doute, du constat qu'à partir du moment où nous, Français, vivons dans une société et une économie ouvertes, il paraît difficile que le niveau de nos dépenses publiques, donc celui des prélèvements publics, soit durablement plus élevé que celui de nos voisins et compétiteurs. D'où le besoin, peu contestable, d'une efficacité et d'une sélectivité accrues des interventions publiques, qu'il s'agisse de l'État, des collectivités territoriales ou du secteur social.

Une réflexion connexe me paraît pouvoir porter sur la notion d'individualisation et de différenciation des actions de l'État :
Quel champ précis pour le service public ?
Quelle articulation entre le rôle de l'Etat et celui des collectivités territoriales, dans une République dont l'article premier prévoit désormais que l'organisation est décentralisée ?
Les services rendus et les conditions dans lesquelles ils le sont ne peuvent-ils être mieux adaptés à la situation réelle de chacun ?

La jurisprudence a, depuis longtemps, reconnu que l'égalité n'est pas l'uniformité. La Constitution a été révisée, en 2003, pour laisser une place large à l'expérimentation, mais jusqu'ici celle-ci est assez peu exploitée.

Or, la palette des innovations sociales et technologiques offre des possibilités considérables d'adaptation, de différenciation et d'individualisation. Il serait intéressant de les approfondir, à charge pour l'État d'anticiper, de dialoguer, de former, d'évaluer et de corriger.
Ma conviction est que la République a besoin de mieux d'État et que ce mieux d'État, à son tour, renforcera la République.

Les mutations dans les modes d'actions de l'État comportent des prolongements internationaux. De nombreux problèmes revêtent désormais une dimension transnationale, sans qu'existent une puissance publique européenne ou des mécanismes internationaux qui permettent de les résoudre.
Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le citoyen électeur ressente, là aussi, un désenchantement et qu'il soulève des critiques : abstentionnisme, négativisme, rupture du type « Brexit » d'un côté, à l'opposé le souhait de transférer à l'échelon européen ou mondial des compétences nouvelles et le contrôle de celles-ci. Voilà quelques-unes des réponses qu'on nous propose récemment.
En tout cas, pour ceux qui, comme moi, ont vécu plusieurs décennies dans des fonctions diverses au service de la chose publique, l'État n'est évidemment plus celui des années 2000, encore moins celui des années 80, avant le passage de la double lame qu'ont représenté la décentralisation et la mondialisation. Je suis convaincu que l'avenir verra des évolutions supplémentaires, à vous de soigneusement les préparer.

Mesdames et Messieurs, l'art des grands esprits est d'exprimer en quelques mots l'essence d'une situation ou d'une notion complexe. Analysant la situation des années 1850-1860, le grand Victor Hugo écrivait : *« Souvent la foule trahit le peuple. »* Je ne connais pas de définition mieux ciselée de ce qu'on appelle aujourd'hui le populisme. Compte tenu de son importance et de son actualité, c'est à cette notion de populisme que je voudrais consacrer quelques instants.
Les populistes n'aiment, en général, guère le droit. Celui-ci est une matière complexe, souvent subtile et nuancée, tout ce que le populisme récuse. Dans les États démocratiques, le cadre constitutionnel a vocation à empêcher les excès et les dérives, les menaces contre l'État de droit.
Les populistes veulent précisément s'affranchir de ces règles, qu'ils présentent fallacieusement aux opinions publiques comme des obstacles inutiles à une action politique efficace.

Le populisme ne se traduit pas toujours par un affaiblissement de l'État, au contraire, souvent même par son gonflement. Mais toujours, en revanche, il éloigne de l'égalité, de la fraternité et des libertés. Il est la conséquence de facteurs multiples, en particulier d'une crise de la représentation démocratique qui touche à la fois les mécanismes et les dirigeants.
Alors pourquoi les succès du populisme ? Il me semble que, d'une part, la persistance des inégalités économico-sociales, leur visibilité forte, la crainte du déplacement, d'autre part, la difficulté des dirigeants à résoudre certains problèmes de fond, les tensions et les peurs internationales, le sensationnalisme et le court-termisme médiatiques, le reproche facile de « pensée unique » adressé aux divers programmes électoraux malgré leurs différences, enfin l'attractivité trompeuse du schéma populiste lui-même, tout cela fournit un faisceau d'explications.

Sur notre continent européen, le recul des appartenances idéologiques traditionnelles, la non-maîtrise - il faut bien le dire - de la séquence élargissement-approfondissement, certains aspects négatifs de la mondialisation, la puissance désormais colossale qu'exercent sur nos vies des groupes économiques géants - les fameux GAFA -, tous ces éléments portent eux aussi une responsabilité dans le dévelop-

pement du populisme sous ses deux déclinaisons : l'une qui oppose la base sociale et les élites de l'argent, l'autre la base nationale et les personnes étrangères ou présentées comme telles.
Il est clair, en tout cas, qu'on ne luttera pas contre ce mal sans traiter chacun de ces déterminants. Cela montre la difficulté, en même temps que la nécessité, de cette tâche.
Dans cette tâche, la dimension proprement politique - le rôle des partis, le mode de sélection des élus, le contour des institutions et leurs fonctionnements - constitue un aspect important.
Le préfet Carenco a rappelé que nous vivons, en France, actuellement dans un système représentatif où, selon les termes de l'article 3 de notre Constitution, *« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. »*
Une tendance croissante s'exprime en faveur d'un renouveau démocratique, le passage, pour le caractériser d'une formule, d'une démocratie gouvernée à une démocratie gouvernante. Si la démocratie implique évidemment des élections libres, il est clair qu'elle ne s'y résume pas. Il faut faire vivre, au-delà des contingences électorales, des pouvoirs indépendants sur lesquels aucune autorité ne peut dicter sa loi. Le Conseil constitutionnel en est un.
Une demande forte existe pour des contacts plus étroits et réciproques entre l'opinion publique et les élus, voire pour une démocratie plus directe ou même, chez certains, pour une démocratie directe. De nombreux outils peuvent être utilisés dans cet esprit (le mécanisme des élections primaires, les budgets participatifs, les assemblées de circonscription, les conférences de consensus, les réseaux sociaux, …). Les résultats sont, pour le moment, plutôt contrastés.

Le référendum national ou local constitue une des voies offertes. Sur le plan du droit, nous savons tous que c'est l'article 11 de la Constitution qui définit les conditions d'emploi du référendum. S'il s'agit de révision de la Constitution, et malgré un précédent contraire fameux, c'est l'article 89, lequel comporte, sauf si certaines conditions sont remplies, le recours au référendum national.
On a longtemps considéré que ce qui touchait au référendum échappait à tout contrôle, mais la réalité juridique, quand on l'examine précisément, est différente, notamment depuis des décisions datant des années 2000. D'ailleurs, plusieurs pays européens pratiquent un contrôle, non de la loi référendaire elle-même une fois adoptée, mais des conditions prévues pour le référendum, notamment la clarté des questions posées et la sincérité du processus.

Si le référendum national est appelé à se développer en France, il sera intéressant d'examiner dans quel sens évoluent sa pratique et son contrôle.
Quant aux élus, aujourd'hui souvent mis en cause dans une même stigmatisation simpliste que les fonctionnaires, certaines évolutions positives se sont produites au cours des dernières années, comme la clarification du régime des financements politiques ou la féminisation des assemblées. Viennent d'être déclarées conforme à la Constitution la loi organique pour la confiance dans la vie politique et l'essentiel des dispositions de la loi ordinaire sur le même sujet.

De nombreux débats portent sur la notion de transparence des élus. En réalité, je veux souligner que ce terme possède deux acceptions bien différentes :
- l'une est positive, c'est l'élu transparent, comptable de ces actes ;
- l'autre, c'est l'élu devenu transparent, au point de paraître insignifiant.
Cette évolution me paraîtrait dangereuse pour le fonctionnement républicain de l'État, car la démocratie a besoin d'élus actifs et de qualité. Cette condition implique qu'ils soient exemplaires, mais aussi qu'on leur reconnaisse le rôle qu'ils méritent. Il en va de même pour les fonctionnaires, les uns comme les autres constituant une armature de l'État républicain.

Une dernière remarque, en particulier pour les plus jeunes d'entre nous. Quand on réfléchit à la démocratie du futur ou au futur de la démocratie, un autre aspect est appelé à revêtir une importance grandissante : il s'agit de l'influence des bouleversements liés au développement du numérique et de la génétique.

Comment, en effet, envisager les perspectives de ce que l'on appelle parfois « l'homme augmenté » et « l'homme remplacé », sans imaginer qu'elles emporteront des conséquences sur l'État, sur ses pouvoirs, ses pratiques, ses garde-fous et sur la démocratie elle-même.
Ce n'est plus de la science-fiction. Concrètement, lorsque l'on constate, par exemple, les progrès de l'intelligence artificielle, les régulateurs seront inévitablement amenés à encadrer cette puissance, afin de préserver, notamment, l'autonomie des personnes, qui est le fondement de leur liberté.
Les outils de ce qu'on appelle la « Civic Tech » nous promettent les bonheurs d'une gouvernance améliorée et d'une participation démocratique renforcée. Nous devons les imaginer, mais nous devons aussi les organiser.

Soyons conscients que si l'homme peut être augmenté par les algorithmes, il peut aussi être diminué par eux. Pour reprendre le titre de deux livres à grand succès, le passage de l'homo sapiens à l'homo deus ne sera évidemment pas sans incidence sur la pratique de la démocratie.
Le rôle d'une Constitution n'est pas de régler tous les détails de nos existences, mais de définir les principes et les mécanismes de notre vie démocratique en République. Le peuple français a eu l'audace sage de confier à l'instance que j'ai l'honneur de présider, le pouvoir et le devoir de dire ce que la Constitution permet et ce qu'elle interdit.

Cette Constitution, dont nous fêterons l'an prochain le soixantième anniversaire, peut parfaitement être révisée, elle l'a d'ailleurs déjà été 24 fois. Mais elle possède le mérite, dans un monde incertain et instable, face à des risques internes et externes de toutes sortes, d'affirmer et de protéger la solidité de l'essentiel, c'est-à-dire l'exigence de démocratie et la vitalité de la République, laquelle a besoin de l'État.

Concluant ainsi mes remarques, j'ai conscience de ne formuler, Mesdames et Messieurs les Préfets et les élus, rien que vous n'éprouviez déjà vous-même, puisque, et je veux vous en faire hommage, vous êtes, en droit comme en fait, des serviteurs et des arcs-boutants de la République, de la démocratie et de l'État.

Je vous remercie.

Intervention

François BAROIN
Président de l'Association des maires de France

François BAROIN,
Président de l'Association des maires de France

Monsieur le Chancelier des universités,
Monsieur le Président du Conseil constitutionnel, cher Laurent Fabius,
Monsieur le Président Carenco,

Merci pour votre invitation, et qu'il me soit permis de saluer l'un des représentants des instances de l'association des maires de France, le ministre Alain Richard.
Je voudrais saluer, évidemment, tous les représentants du corps préfectoral devant lesquels je m'incline avec respect, ayant grandi dans une famille où le service de l'État était érigé en quotidien, c'est-à-dire penser l'État le matin, penser l'État le midi, penser l'État le soir, servir l'intérêt général, construire la République au quotidien, et s'inscrire dans cette filiation magnifique qu'est le représentant de l'État dans chacun de nos départements. Il est précieux qu'une association comme la vôtre existe.

Il est précieux également de mettre en lumière l'importance du rappel de grands serviteurs. Je voudrais dire à Madame Érignac et à ses enfants combien les mots de Jacques Chirac, au cours de l'hommage solennel rendu lors du recueil de la Nation devant le drame qui nous a tous frappés en 1998, constituent encore aujourd'hui, pour les élus et les serviteurs de l'État que nous sommes, une parole qui nous guide, nous oblige et nous interpelle. En quelque sorte, ces mots nous amènent à la rencontre d'aujourd'hui, sur le rôle et la place de l'État de la République, et le rôle et la place de l'avenir de notre démocratie.

Le Président Fabius, comme souvent, comme toujours d'ailleurs, avec son talent, sa culture, sa puissance, son expérience, a développé de très nombreux traits que je souhaitais mettre en lumière devant vous. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles je vais plutôt me concentrer sur la construction de la démocratie de demain, et sur la question du partage entre la responsabilité de l'État et le rôle et la place des collectivités territoriales.

Pour commencer, je souhaite rappeler que l'Histoire d'un pays est dans sa géographie. Que notre géographie, avantageuse compte tenu de sa situation, s'est construite autour de bassins de populations qui se sont retrouvées, au lendemain de la République, dans la constitution de ce qu'on a appelé des « Communes ». Les communes sont, en effet, au nombre des filles de la République. Cette appellation a mis en lumière des petits bassins de

populations : des lieux-dits, des bourgs, des paroisses, qui se sont construits autour de ces bassins de population.

C'est ainsi que, depuis deux siècles, la France compte 36 000 communes, un peu moins désormais avec la mise en place des communes nouvelles. Cette appellation communale porte bien son nom puisqu'elle recouvre une mise en commun d'un mode de vie, du coin de la rue, du partage de service public et puis, au fur et à mesure de la construction de l'Etat, de l'évolution des demandes, des besoins et de ses liens.
Ces communes sont la singularité française. Elles sont malmenées, secouées, montrées du doigt, menacées. Il est d'usage de rappeler qu'il y a autant de communes en France que dans toute l'Europe.
Ce que l'on dit moins, c'est que plus de la moitié de la population française vit dans des communes de moins de 10 000 habitants.
Ce que l'on dit moins encore, c'est que près de 40 % de la population française vit dans des communes de moins de 2 500 habitants.
En d'autres termes, le nombre d'habitants dans des communes de moins de 2 500 habitants est plus important que dans Paris et les 13 métropoles réunies.
Première réflexion : une fois que l'on a intégré le cadre général du service de l'État, c'est-à-dire définir des politiques publiques au service de populations que l'on doit servir, si l'on s'éloigne de la réalité géographique, territoriale, démographique de notre pays, on s'éloigne de la cible des politiques publiques partagées entre l'État et les collectivités locales.

Deuxième réflexion : le Président Fabius l'a évoqué, depuis les années 1980, sous l'autorité du Président Mitterrand et la conduite de Gaston Defferre, les grandes lois de décentralisation ont, en quelque sorte, confié aux collectivités territoriales (les régions, les départements, les communes) - le fait intercommunal n'était pas à l'époque aussi développé qu'il l'est aujourd'hui -, un certain nombre de missions et un cadre réglementaire d'actions.

Ce fut une avancée au regard du pacte démocratique, d'une part, et de l'efficacité, de l'efficience des politiques publiques de proximité d'autre part. Depuis 1982, de nombreuses lois se sont mises en place. Les dernières datent de 2015, une année de chamboule-tout complet pour l'organisation territoriale. La France ne compte plus 22 régions, mais 13 grandes régions. De manière assez singulière, nombreux sont les élus qui, comme moi, un matin, se sont retrouvés appartenir à des régions élargies.
Ces changements ont obligé chacun de nous à s'adapter. Il n'était pas évident que Limoges devienne la banlieue de Bordeaux et il n'était pas naturel que Troyes devienne la jeune cousine de Strasbourg. Le législateur s'est engagé là-dessus, il existe désormais des grandes régions.

Les débats perdurent sur cette problématique régionale, car les forces centrifuges demeurent dans les pays à nature fédérale. Tel est le cas en Espagne, avec l'exemple du mouvement autonomiste catalan. Il ne faut pas négliger les mouvements qui souhaitent réaffirmer leur identité. Rouvrir le jeu sur cette problématique régionale serait, d'une certaine manière, ouvrir la boîte de Pandore et y voir, à l'intérieur, l'espérance, mais aussi de nombreuses forces parfois violentes.
Notre cadre régional est désormais posé. L'année 2015 a ensuite vu une vraie interrogation sur le rôle et la place des communes et des intercommunalités. C'est la loi NOTRe. Je le dis pour les étudiants, il faut bien mesurer que nous sommes aujourd'hui à un carrefour très important sur le rôle et la place de ces communes dans notre organisation territoriale.

Le mouvement de la loi NOTRe a reconnu le caractère de clause de compétence générale pour les communes. En d'autres termes, un maire, un élu, un conseil municipal, peut s'occuper à peu près de tous les sujets, mais il doit désormais composer avec le niveau intercommunal.

Tout comme la France ne peut plus agir seule sur un certain nombre de sujets, en raison du principe de subsidiarité qui s'applique à l'échelle européenne, chaque commune travaille désormais en partenariat sur un certain nombre de missions, dans un environnement démographique et économique un peu plus large. Les transports en commun, l'assainissement, la politique de l'eau, la préservation de l'environnement, le développement économique ou la politique de la ville ne sont plus, uniquement, traités dans le bassin et le périmètre de la commune, mais dans le bassin et le périmètre intercommunal.
Ces changements ont permis globalement de stabiliser un cadre général, mais ont beaucoup interpellé les élus. Nous sommes désormais au cœur de la problématique évoquée plus haut par le Président Fabius, qui porte sur l'avenir de notre démocratie avec un État n'ayant plus les moyens d'hier, mais toujours la même ambition, et dont l'organisation reste très verticale. Sa tâche est d'administrer, d'organiser, jusqu'à parfois tutoyer le risque de mettre en difficulté le cadre stabilisé de notre loi fondamentale.

Lorsque notre loi fondamentale explique la libre administration des collectivités territoriales, cela veut dire que je n'attends pas du Préfet qu'il dirige une nouvelle contractualisation des organisations territoriales et qu'il évalue les dépenses à engager pour ouvrir des crèches, des clubs pour personnes âgées, pour assurer le développement de la voirie ou pour ouvrir des complexes sportifs. Si l'avenir de la contractualisation est celui-ci, c'est un avenir plus qu'incertain, puisqu'évidemment les élus sont garantis par la Constitution.

Au fond, les questions essentielles sont les suivantes :
Comment conserver la force de la puissance de la décentralisation ?
Comment préserver l'esprit de notre loi fondamentale sur la libre administration des collectivités territoriales ?
Comment partager un objectif - que personne de sérieux sur le territoire ne conteste - d'un assainissement des finances publiques et d'une amélioration du cadre général de notre situation dans le combat européen nécessaire ?

Il existe trois sources de dépenses de l'État au niveau des administrations publiques : les dépenses de la sécurité sociale, les dépenses de l'État et les dépenses des collectivités territoriales.
Le bloc le plus important des dépenses publiques est alloué au domaine social et s'établit à 630 milliards d'euros. Les dépenses de l'État s'élèvent à 280 milliards, auxquels s'ajoutent la gestion de la dette et des pensions des fonctionnaires, pour un montant final de 350 milliards.
Enfin, la source de dépenses la plus faible concerne les collectivités territoriales pour 230 milliards. Si l'on s'entend sur le principe que la dette est la pierre angulaire, la matrice de la réflexion de toutes les politiques publiques d'avenir, qui en est le responsable ? L'État en est responsable à hauteur de 80 %, la sécurité sociale 10 %, les collectivités territoriales moins de 10 %, dont 4,5 % pour les communes et les intercommunalités.

Les discours actuels soulignent le nombre trop élevé d'élus. Ils sont au nombre de 500 000, dont 85 % sont bénévoles. Affirmer que les élus sont trop nombreux consiste à dénoncer un nombre trop élevé de bénévoles :
Y a-t-il trop de bénévoles, le dimanche matin, pour animer les matchs de football dans les districts des petits départements à dominante rurale, pour organiser le cadre général et réunir les jeunes sur un champ sportif, plutôt que dans un cadre plus incertain pour leur avenir ?
Y a-t-il trop de bénévoles dans les associations, pour accompagner les personnes âgées le samedi au Rotary ou pour faire un loto qui anime leur week-end ?
Y a-t-il trop de bénévoles pour être disponible le soir, lorsque le chat de la petite dame dans un lieu-dit isolé s'est perdu sur le toit ?
Y a-t-il trop de bénévoles quand une tempête ravage les deux tiers du pays et que ces élus sont au premier rang pour signaler les dégâts électriques ?
Le Président Fabius, une fois de plus, a justement évoqué, dans la deuxième partie de son propos, la problématique de l'avenir et la menace du populisme. Il y a des populismes light et des populismes plus durs.
Les plus durs, on les voit dans la rue. Les plus light sont ceux qui reproduisent, un peu servilement, des propos convenus, souvent d'inspiration comptable et budgétaire - et c'est un ancien ministre du Budget et des Finances qui le premier a gelé les dotations de l'État aux collectivités locales qui vous le dit -. Il existe une tendance à la reproduction systématique et permanente du discours selon lequel « ces élus dépensent trop, ils coûtent cher, ils ne servent pas à grand-chose, et puis, au fond, cela ne sert pas l'intérêt général ». Ce discours, globalement, vient nourrir le populisme, qui à terme peut menacer la démocratie de demain.

Alors, plutôt que de montrer du doigt les communes, l'organisation territoriale, les élus, l'association des maires de France - une institution singulière, puisqu'elle est probablement la seule aujourd'hui à mettre de côté les engagements militants – je propose à chacun de se retrouver autour de la table dans la sincérité de nos engagements territoriaux, au service de nos communes, et de devenir un partenaire de confiance auprès de l'État.

C'est ce que nous attendons de l'État. Nous souhaitons un pacte de confiance. Nous avons espéré de la Conférence nationale des territoires, voulue et souhaitée par le Président Macron dans un calendrier très rapide dès sa prise de fonction, qu'elle mette en perspective la définition de ce pacte de confiance. Un pacte de confiance, ce sont deux partenaires d'égale intensité, d'égal niveau et au fond d'égale force de proposition. Or, nous avons eu de mauvaises surprises qui expliquent les débats que vous avez aujourd'hui dans l'actualité.

Tout d'abord, la commune d'Évreux, dans l'Eure, a fermé aujourd'hui ses services publics, pour faire la démonstration qu'une commune sans services publics est une République sans service public, sans proximité, et donc une démocratie qui s'affaiblit.
Nous avons appris, à l'occasion de la Conférence nationale des territoires, que l'effort des collectivités passerait de 10 milliards à 13 milliards. Je rappelle que 75 % de l'investissement public est aujourd'hui porté par les collectivités locales, et que 10 % de l'investissement public dans un pays comme la France, compte tenu de son modèle économique, se traduit par 0,2 à 0,3 point de croissance. En raison de la réduction des dotations publiques de l'Etat à l'encontre des collectivités, l'investissement public a baissé de 25 % dans notre pays, ce qui a directement créé un impact négatif de 0,5 point sur la croissance.

Notre rôle est un rôle démocratique et de gestionnaire, un rôle profondément républicain. Nous restituons de l'argent du contribuable sous forme d'appels d'offres et de commandes publiques.

Je le rappelle et je parle sous contrôle du Président du Conseil constitutionnel, l'État a pris un engagement, au regard de notre loi fondamentale, de compenser à l'euro près la perte de recette émanant des impôts locaux par une politique de dotations publiques.

Vous entendez dans le débat public des faits selon lesquels des maires refusent de réduire la voilure. Or, les maires attendent simplement l'application du droit et le respect de la parole de l'État. Les maires ne sont que les porte-paroles de leur population. Ils ne refusent pas de faire des économies, mais les populations sont les premières impactées par la réduction des services publics et la baisse des investissements. Lorsque nous demandons une dotation, nous ne demandons pas une subvention et ne faisons pas l'aumône. L'État doit nous rembourser l'argent qu'il nous a pris à une certaine période.

Par ailleurs, il est naturellement difficile pour un maire d'accepter l'idée selon laquelle la taxe d'habitation, qui est l'une de ses seules recettes, est supprimée, alors qu'elle contribuait à la mise en œuvre de politiques publiques proposées à ses administrés.

Quelle que soit la sympathie ou le soutien que l'on peut apporter au Président de la République, pour lequel j'éprouve du respect, je salue son audace et je souhaite le succès du pays, et je souhaite le succès de la France et le succès d'Emmanuel Macron. Toutefois, vous aurez du mal à trouver un maire qui acceptera de se faire hara-kiri avec la suppression de sa recette principale, celle qui crée le lien direct avec l'administré, pour lequel il travaille, qui est un usager de ces services publics.
L'État va donc supprimer la taxe d'habitation, en expliquant que 80 % de la population ne la paiera plus parce qu'elle est injuste. Personne de sérieux en France ne considère que la taxe d'habitation soit juste. D'ailleurs, 42 % de la population ne la paie plus, en raison des dégrèvements et des exonérations partielles ou totales.

Il conviendra de trouver une explication pertinente pour justifier son maintien pour les 20 % restants. En cas de suppression totale, ce qui semble correspondre à la logique pure et implacable, il sera nécessaire de réfléchir à la préservation de ce lien entre le territoire et le contribuable.
Ce lien entre le territoire et le contribuable, usager du service public et en même temps administré, au fond citoyen et acteur de demain de son territoire, conditionne l'avenir de la démocratie.

Une autre friction, qui altère aujourd'hui la qualité des liens que nous avons avec l'État, concerne la problématique des emplois aidés. Ces emplois reposent sur une part de financement de l'État et sont accompagnés par les collectivités locales. Le débat ne porte pas sur la légitimité de ces contrats. Lorsque l'on est dans une période de chômage de masse, les emplois représentent le dernier levier d'insertion pour aider les populations à retrouver l'espoir. En emploi aidé ou au RSA, seule la solidarité nationale permettra d'accompagner ces hommes et ces femmes en difficulté sur le chemin du monde du travail.
Pour conclure sur ces points, il faut en terminer avec certaines idées fausses. Tout d'abord, l'État ne peut mettre la main, en quelque sorte, sur les dépenses des collectivités. Ces dépenses ont été maîtrisées et contenues. Le dernier rapport de la Cour des Comptes a mis en lumière le fait que les collectivités locales ont atteint les cibles déjà très élevées et intenables qui étaient proposées précédemment par l'État. Ensuite, leur part dans la dette publique a été réduite.

Deuxième élément de réflexion conclusive, le pacte de confiance doit être écrit et construit. L'Etat ne peut plus, de manière verticale et autoritaire, affirmer : « Nous allons gérer les dépenses des collectivités locales comme nous gérons les dépenses d'assurance maladie. » Ou alors, c'est prendre le risque de se mettre en contradiction avec le principe de libre administration des collectivités territoriales.

Pour conclure, si le projet est, au fond, d'administrer les communes de France en lieu et place des élus, cela sera-t-il une source d'économie ? Les élus sont, la plupart du temps, bénévoles. 500 000 élus pour 25 à 26 millions de personnes qui vivent dans ces petites communes et ne coûtent pas grand-chose à la collectivité sur un cycle de vie. Elles occupent un, deux ou trois mandats. Le coût budgétaire d'un élu, sur un cycle de vie, c'est de l'ordre de 150 000 à 200 000 euros. Le coût budgétaire pour un fonctionnaire de l'Etat, qui est entré à 25 ans dans l'administration et en sort à 62 ans avec une espérance de vie de 20 ans, s'établit autour d'1,8 million.

Si le projet est de faire administrer les communes par les fonctionnaires, le coût budgétaire sera très largement supérieur. Celles et ceux qui ont tenu ces propos depuis tant et tant d'années, souvent d'inspiration ultra-libérale, avec une méconnaissance totale de la réalité de notre territoire tel qu'il s'est construit, évidemment, n'auront plus que leurs yeux pour pleurer, car il s'agira encore d'une réforme technocratique qui n'aura pas atteint sa cible.

En revanche, si l'on veut répondre à votre question, Monsieur le Président Carenco : « comment faire vivre la démocratie de demain dans l'État de la République ? », ce n'est pas moins de décentralisation qu'il faut, mais probablement plus de décentralisation.

Avec la mise en place des grandes régions et le transfert d'une partie de la TVA à celles-ci, la mise en place des intercommunalités et l'annonce éventuelle d'un transfert d'une fiscalité nationale de CSG ou d'autres ressources, la problématique ne portera plus sur la décentralisation mais sur la possibilité d'un État fédéral.

Ces débats commencent à exister et les régions revendiquent, déjà, plus d'autonomie pour aménager plus de schémas pour l'enseignement supérieur, le développement économique et d'autres compétences. Leurs revendications seront de nature fédérale.

En définitive, si l'on veut répondre à la question de l'État de la République, conserver son caractère unitaire, décentralisateur d'une démocratie sociale, il est nécessaire d'introduire plus de décentralisation au service de la commune.

La commune est la fille de la République et son avenir. Elle permet d'imaginer le chemin français pour vivre ensemble dans les vertus de nos valeurs, que sont la liberté, l'égalité et la fraternité.

La liberté est la règle, mais il n'y a pas de libertés sans règles. L'égalité, en République, signifie égalité en droit et non égalité réelle. La fraternité prend le joli terme de politique sociale de solidarité vis-à-vis des plus fragiles. Elle se traduit par la sécurité sociale, l'héritage du Gaullisme, mais c'est aussi la solidarité territoriale. Telles sont nos attentes à l'égard de l'État.

Merci.

Première partie :

Vaincre le désenchantement démocratique

Marcel GAUCHET
Philosophe, historien, directeur d'études émérite à l'EHESS,
rédacteur en chef de la revue Le Débat

Marcel GAUCHET

Philosophe, historien, directeur d'études émérite à l'EHESS, rédacteur en chef de la revue Le Débat

Mesdames, Messieurs,

Faire le tour en 20 minutes du trouble, du malaise ou de la crise qui travaille aujourd'hui toutes les démocraties, relève, évidemment, de la gageure. Je me contenterai d'essayer de dresser un état des lieux aussi clarificateur que possible.
Arrêtons-nous un instant sur ce terme de désenchantement retenu par les organisateurs de ce colloque. Désenchantement et non pas rejet ! La démocratie n'est pas contestée, elle déçoit. Elle frustre les attentes placées en elle, qui sont grandes, qui n'ont même jamais été aussi grandes, pour de bonnes raisons. Il ne s'agit pas de mettre un autre régime à la place, qui répondrait mieux à ces attentes. Il n'existe seulement pas d'autre régime imaginable. Personne aujourd'hui sur la planète, n'est en mesure de concevoir et de proposer un régime meilleur.

C'est une originalité de notre moment historique et une immense différence par rapport aux siècles précédents, par rapport à l'assaut totalitaire des années 1930 que l'on évoque souvent de manière irréfléchie, à propos de la poussée électorale des mouvements dits populistes.
A l'époque, oui, le projet était de substituer aux démocraties que l'on appelait « bourgeoises » des régimes révolutionnaires et populaires supposés supérieurs. Il n'en est plus question !
Ces projets ont été disqualifiés et balayés. Tout le monde, ou à peu près, est d'accord sur l'idée démocratique. Ce qui n'empêche pas d'être mécontent, et parfois même fort mécontent, de ses réalisations. Nous ne sommes plus, autrement dit, devant une crise de la démocratie où le problème était de la renverser pour la dépasser ; nous avons affaire à une crise dans la démocratie, où le problème est de la faire mieux fonctionner.

Si, selon la fameuse formule de Winston Churchill, « La démocratie est le pire des régimes à l'exception de tous les autres », notre question est de savoir si nous devons nous résigner à ce « pire » ou si nous avons les moyens d'améliorer ce « pire », de faire un pire moins pire.
Le problème le plus général de notre démocratie moderne pourrait se résumer dans la contradiction suivante : d'un côté, elle repose sur un principe simple, évident disent même nos amis américains, de l'autre côté, elle est forcément un régime compliqué et même très compliqué.

On pourrait montrer que toute l'histoire de la démocratie moderne depuis deux siècles tourne autour du heurt entre ces deux dimensions, qui font voir, d'ailleurs, comment la vie des

démocraties s'ordonne toujours dans un débat entre le simplisme, qui a nom aujourd'hui de populisme, et la complication, que ceux que l'on appelle les élites ont la charge de gérer et de faire comprendre.

Le principe, vous le connaissez par cœur, est énoncé au mieux dans sa simplicité par une autre formule illustre, celle d'Abraham Lincoln : « Le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. »
La réalité de nos régimes, supposés traduire ce principe, est, elle, beaucoup moins évidente. C'est une réalité composite. En fait, le vrai nom de nos régimes, si l'on veut être précis, est celui de démocratie libérale représentative. Des termes que chacun connaît, mais dont la signification précise et la portée sont rarement convenablement appréciées.

Nos régimes, autrement dit, combinent avec plus ou moins de bonheur trois choses au moins :
le pouvoir démocratique ;
les libertés libérales (les libertés personnelles) ;
l'instrument de la représentation.
Trois critères dont l'alliance, il suffit d'y réfléchir un instant pour l'entendre, sont à la fois nécessaires et tout sauf faciles à aménager. Le malaise actuel des démocraties touche à la fois ces trois composantes et leur combinaison.
La déception et les frustrations que nous observons concernent à la fois :
l'efficacité des pouvoirs ; la participation des citoyens ; la représentation de la société.

La plainte que nous entendons au quotidien touche tantôt l'impuissance publique, tantôt l'indifférence des citoyens à la chose publique, tantôt, à l'opposé, le fait que l'on ne leur a pas demandé leur avis, tantôt le sentiment d'être mal représenté ou de ne pas l'être du tout.
Trois problèmes qui ont chacun leur expression propre et qu'il faut analyser pour eux-mêmes. Des problèmes qui occupent tour à tour le devant de la scène en fonction de l'actualité, mais qu'il faut considérer ensemble.

Le défaut de beaucoup d'analyses est de se concentrer, en fonction de la pression de l'actualité, sur l'un ou l'autre de ces aspects, en perdant de vue la cohérence du problème. Idéalement, pour bien rendre compte de cette situation, il faudrait emprunter le détour de l'Histoire et mettre en perspective l'évolution de nos régimes, qui a créé cette configuration de malaise généralisé.

Le défaut de temps nous l'interdit. Je procéderai donc autrement en repartant de ce que l'on pourrait appeler la formule idéale de nos démocraties libérales représentatives, leur programme fondamental, ce qu'elles aspirent à être et ce par rapport à quoi les déceptions ou les frustrations se mesurent.
Cette formule peut se dire ainsi : « La conversion de la liberté de chacun en pouvoir de tous, grâce aux mécanismes représentatifs. » Au point de départ, donc, la liberté de chacun, les garanties personnelles, en un mot : les Droits de l'Homme.

Cette priorité des droits individuels est l'originalité de nos démocraties modernes par rapport aux démocraties antiques et, assurément, l'originalité de notre conjoncture historique depuis quelques décennies est dans la place prééminente qui est accordée à ces droits individuels, à ce que nous appelons désormais, d'un langage généralement reçu partout, les droits fondamentaux dans le cadre de l'État de droit.

C'est ce qui fait que nos démocraties sont libérales. Elles posent les libertés fondamentales au départ, et leur objectif est de les préserver au maximum. C'est la fonction de l'État de droit. À tel point que certains théoriciens n'hésitent pas, aujourd'hui, à considérer que la définition de la démocratie s'épuise dans cette protection des droits fondamentaux. Idée, à mes yeux, totalement réductrice, mais très significative, qui montre le degré de confusion qui affecte aujourd'hui la notion même de démocratie.

Ces libertés personnelles, évidentes pour nous tous au premier regard, sont en fait tout sauf simples, car elles tirent dans des directions opposées.

D'un côté, ce sont des libertés privées, celles de conduire ses propres affaires indépendamment de la chose publique dans le cadre de ce que l'on appelle la société civile. De l'autre côté, ces libertés individuelles prennent leur plein sens en tant que libertés politiques. Elles sont conçues pour s'épanouir dans la participation à la décision collective. Une décision collective où chacun, idéalement, doit se retrouver. Il suffit d'énoncer ces propriétés de base pour voir l'ensemble de nos problèmes se déployer. L'affirmation des libertés privées, démultipliées aujourd'hui, y compris par des instruments techniques nouveaux, tourne aisément à l'indifférence envers la chose publique, à l'abstention, à la « départicipation », à la désaffiliation de l'ensemble des organisations de la vie collective.

Elle peut, d'ailleurs, alimenter le projet politique, réduire, autant que possible, les attributions de la puissance publique au profit de la société des libertés privées et notamment la société économique. Dans l'autre sens, elle peut, aussi bien, alimenter l'aspiration à la participation politique : la protestation contre le fait de ne pas avoir été suffisamment consulté - devenue le leitmotiv de la vie démocratique partout dans les grandes démocraties - et la contestation de la représentation, au nom du droit de chacun de se faire entendre. Toutes choses dont nous sommes quotidiennement les témoins et pourquoi pas, d'ailleurs, les acteurs.

L'affirmation des libertés privées peut se traduire, enfin, par le refus des choix collectifs, au nom d'un droit particulier que l'on estime lésé. Idée solidement enracinée, désormais, et qui ne contribue pas peu à l'impuissance publique - et ce n'est pas à des représentants de l'intérêt général sur les territoires que j'ai besoin de longuement expliquer ce point.

Nous arrivons ici au deuxième aspect de notre problème. Par un lien logique, que je n'ai pas le temps d'expliciter, la liberté personnelle se prolonge nécessairement dans l'aspiration à l'auto-gouvernement. L'aspiration à se gouverner, non seulement individuellement mais collectivement, et à tous les niveaux. Il faut, pour cela, au niveau des communautés politiques, un appareil public : l'État agissant par des lois. On voit tout de suite comment ce prolongement indispensable de la liberté personnelle peut être senti comme contradictoire avec elle. Le citoyen démocratique est, aujourd'hui et plus que jamais, ambivalent à l'égard de l'autorité publique. Il est exaspéré par le spectacle de son inefficacité et il est toujours prêt à juger cette autorité abusive, si ce n'est liberticide.

Enfin, troisième aspect, en fonction toujours de cette priorité des libertés personnelles privées, le citoyen de nos démocraties à autre chose à faire que de s'occuper toute la journée des affaires publiques. La primauté de la société civile se traduit par le fait qu'elle délègue les fonctions publiques à un personnel d'élus, dont c'est l'occupation spécifique.

En même temps, ce principe de représentation, intimement lié à notre idée de la liberté individuelle - il faut bien mesurer cette corrélation - entre facilement en contradiction avec elle.
Vous connaissez la chanson, elle aussi est le fond de l'air de nos démocraties d'aujourd'hui : « je ne me sens pas représenté par mes représentants, ils ne sont pas comme moi et pire encore, ils ne s'occupent pas des problèmes des gens comme moi. »

Qu'est-ce qui est au juste à représenter ? Livrons-nous ici à une petite expérience de pensée. Imaginons un parlement, des assemblées représentatives en général, qui seraient l'exacte photographie sociologique de la population : un parfait échantillon représentatif au sens statistique du terme. Les citoyens se sentiraient-ils mieux représentés pour autant ? Ce n'est pas sûr, je suis même tout à fait convaincu du contraire. C'est donc que le problème est ailleurs.

La conclusion qui se dégage de ce tour d'horizon, nécessairement très sommaire, est que nous sommes, aujourd'hui, devant un moment de grande redéfinition des démocraties, qui fait éclater au grand jour toutes les tensions qui lui sont constitutives.
C'est comme si nous étions au premier jour de la démocratie, d'une certaine manière, au moment où elle recueille un assentiment général dans son principe. Cependant, au moment même où elle fait l'objet d'un consensus général, nous découvrons que nous savons très mal la faire fonctionner.

« Le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple » passe, en pratique, par une série de contradictions, surtout quand ce peuple devient, comme aujourd'hui, un peuple d'individus.
Des contradictions que le problème de la démocratie est de gérer de manière maîtrisée et productive, car ces contradictions peuvent être aussi fécondes qu'elles peuvent être paralysantes. Elles poussent aujourd'hui plutôt dans le sens de la paralysie. A nous de réapprendre à les rendre fécondes.
Le trouble des démocraties est général. Il n'en n'est pas une qui puisse servir de modèle, dont nous pourrions nous inspirer avec l'idée que là se trouve la solution de nos problèmes.

Ce trouble a autant d'expressions singulières qu'il y a de démocraties nationales. Aussi, voudrais-je dire quelques mots, pour finir, de l'aspect que le malaise démocratique revêt en France. Il y est particulièrement ressenti pour des raisons qui tiennent à notre Histoire.

Cet héritage historique se concentre dans un mot, celui de République. Pour les Français, la démocratie, c'est la République démocratique. Il n'y a aucune contradiction, n'en déplaise à Régis Debray, entre les deux termes, mais il est vrai que la dimension républicaine produit une version particulière de la démocratie mettant l'accent sur un certain nombre de ses traits : la chose publique, le rôle de l'État, la capacité de décision collective, la place de la loi.
Or, il est de fait que le nouveau cours du monde, qui a pour nom précisément « mondialisation », depuis trois ou quatre décennies, pousse à remettre en question ces priorités partout, mais surtout en France avec un ressenti particulièrement fort.

Ce nouveau cours du monde fait passer les automatismes de l'économie avant la volonté politique - je ne fais là que dire que des choses que vous connaissez bien, mais dont il faut mesurer le poids, cette volonté politique à laquelle les Français continuent de croire et en fait le pays le plus politisé du monde parmi les démocraties. Mais la politique, aujourd'hui, est déclassée au profit de l'activité privée

des individus. Elle donne le pas aux marchés sur l'État. Elle donne la priorité au contrat, en particulier sur la loi générale. Elle aboutit à privilégier la réussite individuelle sur le service de la collectivité.

Toutes choses dont il n'y a pas lieu s'étonner qu'elles rendent ce trouble général des démocraties particulièrement ressenti en France, sous la forme d'un pessimisme, d'un malheur ou d'un malaise, puisqu'elle prend à contre-pied les repères historiques qui sont familiers aux Français.

Les Français, c'est de là que doit partir toute analyse sérieuse de la situation du pays, ont toutes les raisons historiques d'être mal à l'aise dans le nouveau cours du monde que définit la mondialisation. Le remède à ce malheur français réside précisément dans la démocratie bien comprise, c'est-à-dire dans la discussion collective sans tabou. Ce qu'il s'agit avant tout de représenter, pour répondre à la question que je soulevais, c'est moins le détail des composantes de la société que les problèmes qui se posent à cette société. Or, c'est là que, par un enchaînement de circonstances, la faille s'est produite. Le changement est subi sans être explicité et débattu pour lui-même. Notre problème est un problème d'intelligence collective de la situation. Seule la démocratie pourra le résoudre.

Merci de votre attention.

Table ronde n° 1

Les racines du désenchantement démocratique

Cette table ronde est animée par

Mme Sophie BROCAS,
Préfète de l'Eure-et-Loir.

Participants :

Brice TEINTURIER,
Directeur général délégué d'IPSOS, enseignant à l'IEP de Paris.

Antoine CHOLLET,
Chercheur-enseignant au centre Walras-Pareto de Lausanne.

François FALLETTI,
Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces, membre d'Eurojust,
Ancien Procureur général à Lyon, Aix et Paris.

Laurent SOLLY,
Directeur de Facebook France et Europe du Sud.

Bruno JEUDY, journaliste.

Sophie BROCAS

Messieurs, nous sommes rejoints par deux lycéennes qui nous porteront la contradiction.
Cette première table ronde, même si beaucoup a déjà été dit par Marcel Gauchet, est celle du constat, de l'analyse sur les racines du désenchantement démocratique, affirmation qui sera d'ailleurs soumise à question.
Cette analyse est importante pour les hauts fonctionnaires que nous sommes, puisqu'il nous revient d'organiser les élections, la vie démocratique, d'expliquer et de conduire la mise en œuvre de la politique de nos gouvernants, et si possible de faire adhérer au mieux les citoyens à cette action, voire à lutter contre les dérives.
Certains diront que la démocratie se porte bien, que les droits des individus ne cessent de progresser, et qu'au fond chacun peut vivre selon son souhait et exprimer sa pensée de manière libre. D'autres rétorqueront que la démocratie n'est pas une collection de particularismes individuels, mais bien la capacité d'une collectivité à faire des choix profonds sur la façon dont elle veut s'organiser et gérer son devenir.
De ce point de vue, la démocratie est, en effet, en crise ou, tout du moins, fatiguée.
Alors, pour savoir si elle est fatiguée, désenchantée ou si elle se porte bien, nous avons souhaité donner la parole, sur cette table ronde, à quatre personnalités :
Brice Teinturier, Directeur général délégué d'IPSOS, enseignant à l'IEP de Paris, observateur affûté de la vie politique depuis 25 ans. Vous avez publié chez Robert Laffont un ouvrage qui s'intitule « Plus rien à faire, plus rien à foutre » – la vraie crise de la démocratie, ce que vous appelez la « PRAF-attitude ».
Antoine Chollet, vous êtes chercheur-enseignant au centre Walras-Pareto de Lausanne. Vous êtes docteur en sciences politiques de Sciences-Po Paris, vous êtes spécialiste des théories de la démocratie et auteur, notamment, d'un essai paru en 2011 qui s'intitule Défendre la démocratie directe.
François Falletti, vous avez été Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces, membre d'Eurojust, Procureur général à Lyon, Aix et Paris, auteur d'un ouvrage paru aux éditions Michel Laffont, Confidences d'un Procureur général.

Laurent Solly, Préfet, vous avez été membre de plusieurs cabinets ministériels auprès de Nicolas Sarkozy, avant de rallier la Direction générale de TF1 puis de prendre la tête, en 2013, de Facebook France. Et, depuis un an, vous avez ajouté à cette casquette la Direction de Facebook Europe du Sud.
Nous allons échanger, puis Bruno Jeudy nous donnera le point de vue du journaliste, du spécialiste de la politique française, et nous terminerons par un temps de débat.
Je souhaite commencer par Brice Teinturier. La démocratie est-elle en crise ou pas ? Que disent les chiffres ?

Brice TEINTURIER

Très factuellement, si l'on reprend ce que nous disent les Français à travers les enquêtes d'opinions et les multiples façons de les observer, oui, incontestablement, il existe un malaise démocratique.
En quelques chiffres, vous avez aujourd'hui et depuis de nombreuses années maintenant, une proportion massive de Français qui considèrent qu'ils ne sont pas bien représentés, que la démocratie fonctionne mal et que leurs idées ne sont pas bien représentées.
Vous avez également - et je n'ai cessé d'alerter en disant que l'on s'habituait à ces chiffres alors qu'ils étaient absolument explosifs - 70 à 75 % de Français qui nous disent, depuis très longtemps, que la plupart des hommes et des femmes politiques sont corrompus - j'ai bien dit la plupart et non pas quelques-uns -.

Et puis, depuis plusieurs années, nous avons fabriqué un indicateur spécifique sur la démocratie, en demandant aux Français s'ils considéraient que la démocratie était le meilleur des régimes possible ou s'il y en avait d'autres qui étaient tout aussi bons. Il y a quatre à cinq ans, nous étions déjà à 20-24 % de Français qui nous disaient « il y a d'autres régimes qui sont tout aussi bons ». Cet indicateur n'a cessé de progresser : 26, 28, 30, nous sommes aujourd'hui à 33 % de Français qui ne contestent pas la démocratie - je voudrais tout de suite éviter un contresens -, mais, en tout cas, qui la relativisent.

À côté de cette relativisation, je crois que le phénomène marquant de ces dernières années est le passage d'une opinion publique assez résignée par rapport à une crise du résultat, à une opinion publique qui ne se résigne plus, ou pas, et qui au contraire est en colère, refuse le consentement, exprime de plus en plus son insoumission vis-à-vis de la loi ou des représentations classiques et légitimes.

Je suis aussi très frappé qu'une force politique, qui a le vent en poupe aujourd'hui, se présente comme étant « insoumise ». C'est l'une des grandes questions qui est posée aujourd'hui : la capacité, ou pas, à accepter que l'on se soumette, à accepter la loi.

C'est la plus vieille question de la science politique, de Thomas Hobbes à nos jours, avec de multiples réponses, mais au cœur de ces enjeux. Il y a la crise de la représentation.

Sophie BROCAS

Est-ce aussi comme cela que l'on explique l'abstention qui ne cesse de progresser ? Ou bien est-ce que cette abstention, le fait de ne pas se déplacer pour aller exprimer sa parcelle de souveraineté, répond à une autre logique, selon vous ?

Brice TEINTURIER

Il y a plusieurs mécanismes qui sont liés à l'abstention, qui a progressé de manière extrêmement importante à tous les niveaux d'élections. On se rassure parfois en disant que l'échelon de proximité, comme l'échelon municipal, continue à mobiliser et générer de la confiance. C'est tout à fait relatif. Le désenchantement est moindre vis-à-vis des élus de proximité que vis-à-vis des élus nationaux, mais l'abstention a aussi progressé de manière importante pour les élections municipales. Elle a explosé, depuis longtemps, aux élections européennes ou régionales, et vous l'avez vu, inutile de le rappeler, lors des élections législatives. Les explications simples, voire simplistes, consistant à dire : « c'est la résultante du quinquennat » ne permettent pas, justement, de mesurer la profondeur du phénomène. Ce n'est pas seulement le quinquennat qui explique que nous ayons une telle progression de l'abstention au moment des législatives.

Je pense qu'il y a fondamentalement, comme Marcel Gauchet l'a évoqué, une crise de la représentation, entendue au sens où les citoyens considèrent qu'ils ne participent pas à l'élaboration de la loi, que la scène électorale ne résume pas la démocratie, et que ce n'est pas en allant voter une fois tous les cinq ans, par exemple, qu'ils ont cette possibilité de participer à l'élaboration de la loi.

Dans l'habilitation à prendre la décision à notre place, il y a l'idée du résultat fabriqué pour cette habilitation, qui incite les Français à participer au vote.

À partir du moment où, pendant 30 ans, vous avez eu le sentiment, chez les Français, que les alternances, progressivement, tuaient l'espérance et que, à droite comme à gauche, les résultats n'étaient pas au rendez-vous, notamment sur un certain nombre de grands problèmes comme le chômage ou la sécurité, le détachement des Français de la scène électorale s'amorce. Toutefois, la

volonté de contribuer à l'élaboration de la loi, qui chez Rousseau est quand même le fondement de l'obéissance légitime, a reculé, régressé, d'où le phénomène d'abstention.
Dans les indicateurs que nous avons fabriqués, et dont je vous parlais à l'instant, une fois que nous avions constaté qu'une part croissante de Français semblait prendre un peu de distance à l'égard de la démocratie, nous avons voulu creuser à travers d'autres enquêtes ce qu'ils mettaient derrière « d'autres régimes seraient tout aussi bons ». Nous avions testé plusieurs scenarii :
un scénario « Autoritaire » – il y a une demande d'autorité qui est forte dans ce pays ;
un scénario dit « Technocratique » où nous aurions connecté les citoyens directement aux administrations en court-circuitant, donc, les élus ;
un scénario « Participationniste ».
Contrairement à une idée répandue, et là aussi il y a quelques contresens, ce n'est pas le scénario « Autoritaire » qui recevait le plus d'adhésion, bien au contraire. Il y avait une demande de cadrage et de leadership pour qu'un espace public sécurisé s'organise, mais, à l'intérieur de cet espace, des individus, fruits d'une évolution multiséculaire d'individualisation, et épris de liberté avant tout, bien évidemment, souhaitent pouvoir s'exprimer individuellement.
C'est donc le scénario « Participationniste » qui était le plus demandé, et c'est pour cela que la crise de la représentation ne peut pas, uniquement, se résoudre à travers du résultat - c'était le modèle du début des années 2000 -, mais également à travers des formes renouvelées de participation.

Sophie BROCAS

Antoine Chollet, vous qui êtes un spécialiste des théories de la démocratie, aidez-nous à remonter un peu le temps. Devons-nous considérer, dans une mise en perspective historique, que le désenchantement à l'égard de la démocratie est un phénomène contemporain ?

Antoine CHOLLET

Je ne pourrais peut-être pas complètement répondre, mais je peux mettre en avant quelques éléments. Le premier élément est que la représentation a toujours été en crise. Il n'existe pas de moment où le système n'est pas en crise, et Marcel Gauchet l'a suggéré d'une certaine manière. Il ne suffirait pas de tirer au sort 500 ou 10 000 personnes pour résoudre le problème de la représentation.
Dès les premières réflexions sur le gouvernement représentatif, nous sommes dans une situation de crise, plus ou moins larvée, plus ou moins forte, et qui est reconnue par les fondateurs de ce système. Lorsque l'on lit Le fédéraliste, la série d'articles écrits par James Madison, Alexander Hamilton et John Jay, pour l'essentiel à la fin du XVIIIe siècle, il est tout à fait évident pour eux que le peuple ne doit pas participer de manière trop intense aux affaires politiques. Il doit y participer un peu, mais pas trop.
C'est également ce que dit Edmund Burke aux électeurs de Bristol quelques années auparavant : *« La représentation, c'est : vous m'élisez tous les cinq ans et entre deux vous vous tenez tranquilles sans activité politique véritable ».* Nous retrouvons le même débat au moment de la Révolution française. Cette crise de la représentation est tout à fait constante et nous en avons, peut-être, une variante un peu plus forte aujourd'hui, bien qu'il y ait des différences entre les pays européens et nord-américains.
Je serais peut-être moins optimiste que Marcel Gauchet concernant les attaques contre la démocratie. J'ai été très frappé que, l'an passé, les presses universitaires de Princeton, qui ne sont pas un petit éditeur américain, aient publié un livre qui s'appelle Against Democracy (Contre la démocratie). C'est une attaque frontale contre le référendum et les procédures de démocratie directe, mais aussi contre le principe même de l'élection.

C'est un professeur américain, Jason Brennan, qui a écrit ce livre. Et l'on sent depuis quelques années le retour d'idées autoritaires. Nous en avons donc des exemples universitaires, mais aussi des exemples politiques concrets. Je songe, en particulier, à la Turquie, aujourd'hui, qui a connu un virage autoritaire extrêmement fort. Nous pouvons aussi penser à la Hongrie, où l'on s'aperçoit, tout à coup, que l'attachement civique à quelques-uns des principes de la démocratie a faibli, que ce soient les droits et libertés fondamentales, les principes électoraux, ou le principe fondamental de la démocratie que les gouvernants ne sont pas là pour gouverner ad aeternam. Ces principes sont moins fortement défendus. On peut s'apercevoir que des majorités, dans certaines populations, sont prêtes à les abandonner. Ces situations soulèvent une petite inquiétude. Certes, elles ne concernent pas, pour l'instant, la France ni, nous l'espérons, les États-Unis, mais tout de même, c'est une tendance que je vois à l'œuvre.

Sophie BROCAS

Pour comparer avec d'autres pays démocratiques que le nôtre, la participation, ailleurs, subit-elle les mêmes fluctuations à la baisse ?

Antoine CHOLLET

Dans les deux cas que je connais le mieux, la Suisse et les États-Unis, la participation électorale a toujours été faible. Elle se situe en dessous des 50 % actuellement, depuis plusieurs années et c'est la même chose pour la participation référendaire.
Il faut toujours faire attention aux comparaisons, car ni en Suisse, ni aux États-Unis nous ne calculons la participation sur les inscrits - il n'y a pas de liste des inscrits -, mais sur l'ensemble des personnes qui ont le droit de vote.

Sophie BROCAS

La crise de la représentation n'est donc pas nouvelle. Elle ne concerne pas que notre pays. Néanmoins, en tous les cas, le malaise est là. Peut-être pourrions-nous comprendre ensemble, avec François Falletti, quels sont ces foyers de tension.

Votre regard de juriste peut nous éclairer, parce qu'au fond, la démocratie est un idéal extraordinaire, un idéal d'exemplarité qui suppose de lutter contre l'injustice.
Nous l'avons dit, les citoyens ont le sentiment que cet idéal de justice n'est jamais atteint et que le divorce est consommé sur ce plan, de manière assez nette, entre des élites qui se protégeraient et le peuple qui serait, lui, soumis aux injustices en permanence.
Qu'est-ce que le juriste peut nous dire sur cet écart entre un idéal, un idéal absolu, et la réalité ?

François FALLETTI

Avant tout, pardonnez-moi, je ne peux pas, à l'occasion de ce colloque, manquer de souligner toute l'émotion qui est la mienne. En tant que Procureur général de Paris, j'ai eu à organiser le dernier procès concernant l'assassinat de Claude Érignac. Je dois dire que j'ai, rarement ou jamais, ressenti un tel poids sur mes épaules. À travers Claude Érignac, dont on connaît les qualités de grand serviteur de l'État, on sait qu'il s'agit de l'illustration d'un coup porté, à travers sa personne, à la République elle-même. Et véritablement, ce sont des moments exceptionnels.
Pour essayer de répondre à votre question, nous nous trouvons en présence du défi de l'alliance de l'idéal et de sa mise en œuvre.

La France a d'énormes qualités. C'est un pays qui aime conceptualiser, qui a lancé à travers le monde des défis universels, sur les Droits de l'Homme, sur une certaine vision des valeurs universelles. C'est incontestablement un apport qu'elle a fait.
En même temps, nous avons cette difficulté pratique pour la mise en œuvre concrète des idées. C'est peut-être dans cette période que l'on s'en rend le plus compte.
Nous aimons ces idéaux, je pense notamment à la justice. La justice est un idéal, mais elle ne doit pas être une utopie. Pour sa mise en œuvre effective, il faut un certain nombre de réflexions, d'analyses concrètes, je dirais même pragmatiques.
Je suis frappé de voir qu'en Allemagne, lors des élections, il faut deux mois pour construire une feuille de route avec une coalition. Aux États-Unis, nous avons une élection le 4 novembre et le Président prend ses fonctions le 20 janvier suivant.
Nous avons cette vision de l'homme providentiel et du changement, qui est l'ombre et la lumière. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles nous nous heurtons à ce problème d'efficacité qui est de plus en plus perçu.
L'an dernier, à cette époque, nous apprenions qu'à Viry-Chatillon des policiers étaient en faction pour surveiller une caméra qui, elle-même, surveillait de potentiels trafiquants de drogue. Ces policiers ont été sauvagement agressés avec le jet d'un cocktail Molotov et ils ont failli y laisser leurs vies.
Le sentiment d'interrogation est profond face à cette impuissance de l'État, vis-à-vis de ce que l'on appelle les territoires perdus de la République. Ces sentiments minent, petit à petit, la confiance du public dans le fonctionnement de notre démocratie représentative.
Cela a été excellemment dit par les intervenants précédents, le résultat n'est pas que le seul élément d'appréciation, mais c'est, tout de même, l'un des éléments. S'agissant de la justice, nous sommes plus particulièrement confrontés à ce type de problème. La justice est une vertu, elle n'a donc pas de prix, mais elle a, malgré tout, un coût. L'État français n'a jamais été très à l'aise pour dégager ce qui devait être fait. C'est vrai pour les services judiciaires proprement dits. Le budget de la Justice vient d'être annoncé avec une augmentation de 3,9 %. 39 % de ce budget revient aux cours et tribunaux en propre, les 61 % restants vont ailleurs (l'administration pénitentiaire, la protection de la jeunesse, ...). Nous avons beaucoup de mal à tracer cette feuille de route.

Sophie BROCAS

Brice Teinturier, cette crise du résultat, l'évolution de la société, la société des individus, la progression des individualismes, le règne du citoyen consommateur, comment tout cela agit-il sur ces foyers de défiance ?

Brice TEINTURIER

Tout d'abord, il ne faut jamais oublier que nous sommes le pays de René Descartes, le philosophe qui a poussé le doute hyperbolique jusqu'à douter qu'il eût son propre corps, pour pouvoir poser un fondement qui est la vérité. Rien que cela.
Notre société est donc profondément marquée par ce phénomène de doute continu, de capacité à critiquer et de prétention à la vérité, avec tout ce que cela peut induire, notamment dans le registre de la vérité : on ne négocie pas la vérité.
Ce terreau joue à travers, bien sûr, l'individualisation de la société, mais joue aussi dans cette défiance qui nous singularise : quand vous posez une question très simple « Faites-vous confiance à une personne que vous rencontrez pour la première fois ou êtes-vous prudent ? », nous sommes 80 % en France à dire : « Nous ne sommes jamais trop prudents », ce qui nous singularise totalement dans le

monde. Nous parlons, à mon avis, d'une forme d'« altérophobie », en tous les cas d'une relation à l'autre extrêmement particulière. Ces chiffres n'existent pas, encore une fois, dans les autres pays que nous pouvons sonder.
Qu'est-ce qui a bougé ? La société, la consommation, bien évidemment, puisqu'elles « hyper-valorisent » l'individu. Nous pouvons le constater avec les slogans des grandes marques : « Parce que vous le valez bien », « Venez comme vous êtes », « Choisissez d'être qui vous êtes », etc.
Comme si toute la valeur était du côté du sujet, sans que nous ayons besoin d'expliquer pourquoi. En tout cas, elle n'est pas dans la relation ni dans l'objet, elle est dans le sujet. Cet élément construit aussi une société où, de plus en plus, les critères de légitimité et les critères de relation entre les uns et les autres sont plus difficiles à trouver.
Je reviens sur cette question de la défiance par rapport aux résultats, car je pense que le paradigme a fondamentalement changé. Il y a 15 ans, l'impuissance des gouvernants a généré une crise du résultat qui s'est traduite par une prise de distance à l'égard de ceux-ci et la résignation des Français.
Depuis 2013, les Français ont le sentiment qu'ils détiennent les solutions. La grande rupture provient du digital puisque les individus élaborent et font l'expérience concrète de l'élaboration d'un certain nombre de solutions. Les gouvernants ne sont plus seulement impuissants, ils représentent ceux qui bloquent les solutions. Cette situation engendre deux phénomènes :
Une colère en partie liée aux phénomènes de populisme ;
Une prise de distance, ce que j'appelle la « PRAF-attitude », mais pour de très bonnes raisons, comme : la crise de l'exemplarité ;
Une distance prise à l'égard de cette société de l'hyper-individu réduit à la consommation ;
La mutation de l'information : les journaux télévisés décryptent de plus en plus la consommation des Français (que vous coûte votre téléphone ? Que mangez-vous ? Etc.). Ce n'est pas avec cela que vous fabriquez un espace collectif au sens classique du terme, en tout cas au sens politique du terme.
L'éloge de la tradition pour fabriquer de l'unité. On n'a pas trouvé mieux, jusqu'à présent, que de regarder dans le rétroviseur et de célébrer la tradition (le village préféré des Français, Top Chef, etc.) Tous ces symptômes montrent que ces référentiels construisent un certain type de société.
La crise de la représentation peut déboucher sur des attitudes de contestations, de rejet de la loi, de contestations de normes autrefois admises, ou sur une forme de prise de distance vis-à-vis de la manière dont la politique s'exprime aujourd'hui, et qui ne convient pas à des individus plus exigeants et qui recherchent autre chose.
Vis-à-vis de la société, il y a une part de critique de la modernité, qui n'est pas nouvelle puisqu'elle démarre dès Burke, qui s'accélère et qui trouve des moyens d'expression dans des replis autour de l'identité locale ou autour d'activités au sein des associations.

Sophie BROCAS

L'intervention de Laurent Solly me paraît venir de soi. Nous parlons d'internet, des mutations de l'information, de cette envie farouche des gens de participer pour faire contrepoids à cette crise de la représentation.
Laurent Solly, internet, les réseaux sociaux, vous dites que c'est une rupture considérable et récente dans le rapport du citoyen au politique. On a l'impression que les réseaux sociaux peuvent être à la fois un outil merveilleux, un outil de libération, de culture, d'ouverture, d'altérité. On a aussi l'impression que cela peut être un vecteur diabolique d'enfermement, d'entre-soi, des chambres d'échos où l'on ne parle qu'à ceux qui nous confortent dans nos idées.

Laurent SOLLY

Merci pour cette question assez large.
Le thème de la table ronde est le désenchantement démocratique. Je vous rassure, je n'ai absolument pas la compétence et ce n'est pas mon rôle de vous dire s'il existe, ou non, un désenchantement démocratique. Il y a ici des personnalités, des professeurs, des analystes, qui sont évidemment beaucoup plus compétents que moi.
Ma première observation porte sur l'activité des usagers de Facebook (plus de deux milliards) dans le monde, en Europe, en France, aux États-Unis – dans les pays qui ont connu de grandes périodes électorales ces derniers mois. Nous constatons plutôt un engagement dans le débat public démocratique ou dans la conversation politique, extrêmement fort.
Premier constat : l'information est très fortement partagée, publiée par les médias eux-mêmes sur Facebook. Quand on les interroge, 44 % des Américains disent s'informer sur la plateforme dans leur fil d'actualité.
Je rappelle que ce n'est pas Facebook qui les informe - si certains dans la salle ne sont pas familiers avec l'utilisation de Facebook, vous pouvez créer un profil, je vous y encourage, c'est gratuit et cela fonctionne très bien - ce sont les amis ou des sources d'informations médiatiques qui postent sur le réseau social. Toutes les analyses qui sont faites par Facebook ou d'autres institutions ou structures montrent une circulation de l'information de plus en plus importante.
Deuxième constat : le débat lui-même - nous pouvons après tout le qualifier de démocratique - est très fort sur Facebook.
Au cours de la période de janvier à septembre 2016 aux États-Unis, plus de 100 millions d'Américains usagers de Facebook ont débattu de la campagne électorale. Nous avons également constaté 4 milliards d'interactions (partages, commentaires, like, etc.) pendant cette période. Quand on regarde la période électorale présidentielle française, le constat est le même. Les usagers se sont servis fortement de ces outils et de cette plateforme pour débattre, échanger, partager l'information.

Troisième constat : l'engagement à la démocratie, ou aux structures traditionnelles de la représentation ou du vote, est encouragé par l'utilisation des plateformes.
Par exemple, au moment des grandes périodes électorales, nous faisons un appel au vote, en rappelant aux usagers de Facebook (en France, aux États-Unis, etc.) : « Attention ! Dans quelques mois, il y aura un scrutin important, n'oubliez pas de vous inscrire. ».
Nous avons observé que ce rappel, notamment pour les 15-34 ans, accélérait l'inscription sur les listes électorales et l'engagement à aller voter. Pour le vote des primaires aux États-Unis, c'est plus de 600 000 jeunes de Californie qui sont allés s'inscrire. Nous avons lancé aussi des outils de connexion, d'échanges pendant cette période. En France, nous avons lancé « Civi check » et nous avons constaté qu'en réalité les citoyens connaissent très mal leurs représentants.
Si vous interrogez les Français, ils connaissent leurs députés, mais dès lors qu'il s'agit d'élus départementaux ou sénateurs, les réponses sont moins précises. Cet outil permet, lorsque vous participez à la conversation publique, d'afficher tous les représentants de votre lieu de vie qui ont un profil ou une page Facebook. Depuis ce lancement, nous observons une augmentation par deux de la connexion entre l'usager et les représentants.

Sophie BROCAS

Donc, d'après vous, Facebook permet d'être plus ouvert et de participer. Néanmoins, pour penser, il faut des mots, du temps et de l'effort. Pensons-nous de manière nuancée en peu de signes ?

Laurent SOLLY

Il ne faut pas avoir de naïveté face la transformation majeure, et surtout extrêmement rapide, de ce qui se passe sous nos yeux.

La révolution digitale est la révolution la plus rapide de l'Histoire, aucun autre exemple dans l'Histoire de l'humanité ne montre une révolution technologique industrielle aussi puissante, aussi rapide et adoptée aussi vite par chacun d'entre nous. Bien sûr, elle pose des questions et selon Facebook, en tant qu'entreprise, elle pose des questions légitimes.

Nous avons face à cette transformation, dans la sphère ou dans le débat public, une responsabilité.

Je reviens sur votre question de l'enfermement. Je suis venu avec quelques chiffres :

73 % des couples en France votent de la même façon ;

30 % des enfants votent différemment de leurs parents.

Beaucoup d'études ont été faites aux États-Unis pour démontrer si la connexion, si les réseaux sociaux nous enferment dans des sources d'informations. Une étude, menée à l'université de Brown et Standford entre 1996 et 2012 - en 1996, Facebook n'existait pas -, montre que plus vous êtes connectés, moins votre polarisation politique est forte.

Vous avez accès, sur cette plateforme, à des sources d'information considérables, mondiales, gratuites, et plus vous êtes connectés, plus vous êtes en contact avec des idées qui ne sont pas les vôtres.

Là-dessus, également, ne soyons pas naïfs, il serait curieux de penser qu'avant la transformation digitale nous étions des êtres plus doués d'ouverture, et que lorsque nous étions d'un bord politique ou d'un autre nous étions extrêmement ouverts aux autres idées. Les études montrent à mon sens, au contraire, que la connexion a permis une ouverture beaucoup plus large.

Brice TEINTURIER

Je voudrais rapidement réagir à des termes qui ont été utilisés également par Laurent Solly et que l'on utilise à propos du digital, notamment le terme « conversation », que je trouve très frappant et à prendre au sérieux. Que les plateformes digitales aient l'immense mérite de permettre à tout un chacun d'avoir accès rapidement à certains types d'informations, c'est indéniable.

Qu'elles permettent également de connecter, dans une société massifiée, des individus, ce que les partis politiques ne peuvent plus faire et ce qui résout une des questions de la démocratie - puisque l'agora démocratique à la grecque existe difficilement dans des sociétés massifiées - c'est aussi un des avantages des plateformes digitales.

Cependant, il me semble que l'une des questions centrales est de savoir si, lorsque ces individus sont connectés, ils conversent de manière soft avec des like ou des dislike - ce qui ne construit pas un espace d'argumentation, d'échanges et de controverses - ou s'ils basculent ensuite - ce qui est une autre polarité - sur l'invective. Donc, la question qui me semble centrale, est : dans l'espace intermédiaire, qui est l'espace de la controverse organisée, est-il possible, dans une horizontalité absolue, de débattre sans qu'il y ait quelqu'un qui organise le débat ?

Je crois que là, nous touchons une des difficultés de ces plateformes digitales : soit nous sommes dans une série de discours qui s'ajoutent, et c'est, alors, de la conversation et non pas de la confrontation au sens démocratique du terme, soit ces discours basculent vers des formes d'invectives, qui ont toujours existé, mais qui sont plus apparentes avec le digital.

Il ne faut pas être naïf, la violence en politique n'est pas née avec le digital. Et le digital peut même, peut-être, pacifier effectivement les relations.

La question centrale, c'est vraiment, je crois, comment construire un espace argumenté et démocratique, en utilisant ce que ces plateformes digitales peuvent permettre.

Cela peut répondre à cette demande incontestable, indéniable des sociétés. Si l'on n'y répond pas, pour le coup, le déficit d'engagement et la fragilisation de la démocratie iront, je crois, en s'accentuant.

Sophie BROCAS

Le juge, dans notre pays, est protecteur des libertés individuelles et en même temps c'est à lui qu'il revient de faire valoir l'intérêt collectif.

François FALLETTI

Quelques mots dans le prolongement de ce qui a été dit, et puis, peut-être, reviendrai-je aussi à la place de l'État.

Je suis sensible à l'argument selon lequel le défouloir est nécessaire pour que les gens puissent s'exprimer. Toutefois, les échanges doivent être constructifs.

Je pense que le débat est essentiel, mais il doit également permettre de déboucher sur des perspectives, des résultats. Évidemment cette approche est intrinsèque à la logique d'un juge ou un magistrat. Le débat doit donner lieu à des échanges d'arguments construits, mais il doit surtout aboutir à une décision. La justice en France est basée sur un modèle étatique, assez jacobin. Il est largement bousculé, depuis une dizaine, une vingtaine d'années. Aujourd'hui, les juges, les législateurs et l'exécutif sont bousculés par les interventions de la CEDH.

Je prends l'exemple de 2011 sur la garde à vue. Il est assez incroyable. La CEDH exige la présence de l'avocat en garde à vue dès la première heure. Le Conseil constitutionnel dit : « il faut mettre la loi française en harmonie pour le 1er juillet 2011 ». La Chambre criminelle de la Cour de cassation, en octobre 2010, le confirme et, le 14 avril 2011, l'Assemblée plénière de la Cour de cassation dit :

« C'est la jurisprudence européenne, elle s'applique aujourd'hui 14 avril 2011 ». D'un seul coup, le fonctionnement de la garde à vue dans les commissariats a dû être mis en place dans le week-end. Les avocats n'y étaient pas non plus préparés.
Ce mode de fonctionnement est totalement nouveau pour nous. Un mode de fonctionnement dans lequel nous avons un peu déstructuré l'architecture habituelle de la décision.
Je crois beaucoup que le système du Conseil constitutionnel qui dit « nous avons peut-être une jurisprudence, mais nous prenons le temps nécessaire au législateur et à l'exécutif pour mettre en place un nouveau dispositif », est quelque chose tout à fait souhaitable et nécessaire.
Il faut organiser la décision. Gouverner, c'est débattre, mais à un moment c'est choisir, c'est décider - et j'en reviens à mon propos initial - c'est décider sur une feuille de route un peu élaborée tout de même, sinon l'efficacité n'est pas au rendez-vous.

Sophie BROCAS

Une dernière question pour Antoine Chollet. Vous travaillez à Lausanne. Nous avons beaucoup parlé de l'appétit des citoyens pour participer à la décision. Nous savons, et ce n'est pas nouveau, que désormais donner une carte blanche à un maire, un député ou un président de la République, pour tout le temps du mandat, lui confier sa parcelle de souveraineté, plus jamais réinterroger, jusqu'au prochain scrutin, la légitimité de ses décisions, ce n'est plus possible, puisque l'on s'interroge sur la transformation de la démocratie vers une démocratie plus participative. Que diriez-vous de votre expérience des référendums d'initiative populaire ? Ces mesures apportent-elles une vitalité à la démocratie ? Quelles en sont les conditions et quels en sont les résultats ?

Antoine CHOLLET

Je vais pouvoir répondre, aussi, aux autres intervenants, en partant de cette question de la CEDH.
Pour rassurer Laurent Solly, Facebook est beaucoup utilisé lors des campagnes référendaires en Suisse. C'est sans doute le moyen de communication et de discussion le plus utilisé. Les débats ne sont pas toujours de très haut niveau, mais ils sont virulents et sont basés sur les éléments de fond du référendum.
Nous venons de sortir d'une très longue campagne sur la question des retraites, les débats y ont été tout à fait intéressants dans l'ensemble. Sur la CEDH, la question est effectivement celle de la décision.
Qui décide que la CEDH est supérieure au droit national ? En Suisse, ce seraient les citoyens. L'extrême droite a lancé une initiative pour dire que le droit national primait sur la CEDH. C'est, bien sûr, une attaque contre les droits fondamentaux, contre les condamnations de la CEDH à l'égard de la Suisse, notamment sur l'interdiction de minarets ou les naturalisations par les urnes de futurs citoyens.

La question est compliquée, évidemment, puisque l'on voit bien le type de force politique qui lance ses propositions, mais en même temps la question de fond est tout à fait légitime, c'est-à-dire que les citoyens décident. Cela aurait été plus facile de le faire dans les années 1970, au moment de la ratification de la CEDH, puisqu'en Suisse elle a été ratifiée par le Parlement et non pas par les citoyens. Cette question des référendums en Suisse rappelle que toutes les lois ne sont pas votées par les citoyens en Suisse, puisqu'elles passent par le Parlement de manière tout à fait classique.

En revanche, ce qui existe en Suisse et qui est tout à fait important, c'est le droit de veto populaire, c'est-à-dire la capacité de s'opposer à la loi qui est passée au Parlement et la capacité des citoyens eux-mêmes de s'y opposer en rassemblant un certain nombre de signatures.
C'est un référendum d'initiative populaire, comme il est dénommé en dehors de la Suisse, et dont la Suisse est une des grandes spécialistes, puisqu'elle tient plus de la moitié chaque année des référendums organisés dans l'ensemble des pays souverains dans le monde. Cette capacité d'avoir le dernier mot sur une question me semble être une caractéristique profondément démocratique du système référendaire.
Laurent Fabius l'a rappelé tout à l'heure, il faut des conditions. Un nombre minimum de signatures est nécessaire. La Constitution prévoit toute une série de procédures. Le texte passe au Parlement auparavant, il est avalisé ou non, il peut être un peu réécrit parfois, ce sont toutes ces conditions qui doivent entourer et encadrer la démocratie référendaire et sa pratique. Néanmoins, dans ces conditions-là, il est possible d'avoir une pratique véritablement démocratique et avec, si possible, un seuil de signatures relativement bas.

Sophie BROCAS

Bruno Jeudy, quel est votre regard d'expert de la vie politique française sur ce sujet ?
Je passerai ensuite la parole à deux lycéennes pour qu'elles donnent leurs impressions sur cette démocratie.

Bruno JEUDY

Bruno Jeudy, quel est votre regard d'expert de la vie politique française sur ce sujet ? Je souhaite rebondir sur les propos de Marcel Gauchet, qui a rappelé que la France était le pays le plus politisé au monde. De ce fait l'hystérisation médiatique, à mon sens, est inévitable. En faire le constat peut calmer le débat.
Regardons la dernière élection présidentielle. Le paysage médiatique a considérablement changé, et a accéléré un phénomène qui n'était que balbutiant en 2012, à savoir l'apparition du couple médias en boucle / médias sociaux. Nous ne sommes plus en 1965 où il n'existait que peu de chaînes de télévision, quelques journaux, situation qui a dans les grandes lignes perduré jusque dans les années 1990 où nous avions six chaînes, autant de radios, des quotidiens et des hebdomadaires assez florissants.
C'est un tournant important et qui ne va pas ralentir. Cela a contribué à cette forme de débat permanent qui a inversé le rapport du journaliste à l'opinion. Le journaliste avait, jusqu'à présent, « la sanction de l'audience, la sanction des ventes ». Maintenant le journaliste vit la sanction sur les réseaux sociaux et la sanction des réseaux sociaux. Ce couple est, évidemment, indispensable au fonctionnement démocratique.
Je suis d'accord avec Laurent Solly et suis moi-même un grand consommateur de réseaux sociaux. Nous trouvons de tout sur les réseaux sociaux. Ils sont pour ceux qui les utilisent un lieu de débat permanent avec les bons et les mauvais côtés. Cependant, c'est aussi aux politiques, aux acteurs de la démocratie représentative, de s'en saisir. Certains ont été cueillis à froid lors de la campagne 2017.
Un autre élément pour revenir au titre de la table ronde sur le désenchantement démocratique. Ce malaise a pris un tour, à mon sens, inattendu. Peut-être que les médias ne l'avaient pas bien perçu ;

en tout cas, c'est un reproche qui nous a été beaucoup fait. Ce tour inattendu et inédit, c'est celui du « dégagisme ». Le « dégagisme » à l'encontre des principales personnalités politiques de ce début de XXIe siècle, qui en quelques semaines sont soit tombées au champ d'honneur des primaires, soit ont renoncé à se porter candidats. Ils ont disparu de l'échéance présidentielle 2017.
Ce « dégagisme » a été concomitant avec ce que j'appelle la crise du système des partis. Nous revenons donc sur la question de la représentation des citoyens.
Cette crise des partis est plus préoccupante. Elle peut être comparable dans le domaine politique à ce que mai 1968 fut dans le domaine culturel et sociétal. Elle ne rebat pas seulement les cartes. Elle est, peut-être, la dernière étape avant une révolution, qui serait évidemment beaucoup plus grave, basée sur les populismes. Nous avons, ici, une sorte de révolution douce au travers du « dégagisme » et de l'explosion des partis. Les partis ont fini, au fond, par, en quelque sorte, désintéresser l'opinion. Ils doivent mener une réflexion en urgence avant qu'ils ne soient plus en mesure d'être acteurs des prochaines échéances.

Sophie BROCAS

Je me tourne vers les lycéennes. Ce débat vous fait-il envie ? Vous ennuie-t-il ? Vous endort-il ? Comment avez-vous envie de participer à la conduite de ce pays ?

Lycéenne

Cela m'intéresse beaucoup. C'est parfois complexe, mais en tant que jeunes et futurs citoyens actifs, nous nous devons de nous y intéresser et surtout de participer à ce genre d'interventions.
Je me permets d'adresser la question de ma classe : quelles sont pour vous les causes de l'abstention chez les jeunes de 18 à 25 ans ? Quelles solutions concrètes pourraient être mises en place pour contrecarrer ce phénomène ?

Antoine CHOLLET

Je ne pourrai pas répondre sur les causes de l'abstention, même s'il faut rappeler qu'il existe dans ce phénomène un déterminisme sociologique fort, et que l'on a toujours observé.
La première solution pour contrecarrer l'abstention des jeunes serait, à mon sens, d'abaisser l'âge du vote à 16 ans. Cela existe dans certains pays, dans certaines régions, car c'est tout simplement en pratiquant que l'on devient citoyen. Nous n'arrêtons jamais de l'être. Il est ridicule de penser qu'à 17 ans et 11 mois, on est incapable de traiter des affaires politiques, et qu'à 18 ans, soudainement, on le deviendrait complètement. De plus, entre 16 et 18 ans, cela peut se faire dans le cadre scolaire, c'est-à-dire dans le cadre qui est la réponse à l'abstention et à la non-participation. On peut reprendre ainsi toute la tradition républicaine de l'Antiquité à aujourd'hui : c'est la question de l'éducation.
C'est par l'éducation que l'on va participer dans les affaires politiques, à la fois dans son expression la plus institutionnelle, comme l'élection, mais aussi sous d'autres formes, comme la participation au monde associatif.

Sophie BROCAS

Merci. Donc l'éducation et l'abaissement de l'âge du vote font partie des pistes.

Brice TEINTURIER

Un point supplémentaire : la capacité de la démocratie à offrir des perspectives à cette jeunesse.
À partir du moment où elle est fragilisée, où elle considère qu'elle ne va pas parvenir à s'insérer dans ce monde globalisé, alors les élections n'ont pas d'intérêt.

J'insiste sur un point. Nous disons que nous sommes un pays épris de politique, ce qui est vrai. Nous sommes aussi un pays où de plus en plus de Français, et notamment les jeunes, ne regardent aucune émission politique, ne s'intéressent pas à la politique, ne lisent pas de livre politique. Ils le disent eux-mêmes. De ce point de vue, et cela rejoint la question de l'éducation, il ne faut pas s'imaginer que tout le monde est épris de politique, en particulier les jeunes. Cela renvoie, je crois, à la capacité que nous avons à leur donner un avenir ou pas.

Lycéenne

Dans le débat, Monsieur Teinturier, vous avez parlé de l'augmentation de l'abstention lors des élections présidentielles, législatives ou municipales. Est-ce la cause la plus flagrante de ce désenchantement démocratique ?

Brice TEINTURIER

Ce n'est pas la cause, mais l'un des reflets ou des symptômes. Les causes sont à chercher ailleurs dans ce que nous avons évoqué jusqu'à maintenant.
C'est toutefois un thermomètre intéressant de l'une des formes de la crise démocratique.

Question de la salle

Compte tenu de ce qui a été dit sur la volonté des Français de participer, de collaborer, de « réseauter », de « facebooker », la question ne serait-elle pas celle du désenchantement envers l'État plutôt que du désenchantement démocratique ?
D'un désenchantement envers l'État pour cause d'échec économique, échec social, et maintenant échec sécuritaire. N'est-ce pas l'État, plutôt que la démocratie, qui désenchante ?

Brice TEINTURIER

Oui, en grande partie. Cela renvoie encore une fois à cette question de la crise du résultat. Je crois qu'au-delà de cela, l'idée d'une relation verticale - c'est l'État qui fabrique, intervient, etc. - n'est pas totalement adaptée à une société où vous avez des individus, fondamentalement libres et informés, qui considèrent, à tort ou à raison, peu importe, qu'ils ont de la valeur.
La crise de l'expertise touche aussi toutes les formes verticales de représentation et d'action, dont l'État, ce qui ne l'exonère pas de son impuissance potentielle.

Question de la salle

Ne pensez-vous pas que l'abstention des jeunes résulte d'un sentiment d'incompétence de leur part et d'inaccessibilité du monde politique ?

Brice TEINTURIER

Incontestablement, il n'y a pas de place accordée spontanément et suffisamment aux jeunes. Ils se détournent de la scène électorale et fréquentent les réseaux sociaux en partie parce qu'ils y trouvent une place qu'ils ne trouvent pas ailleurs. C'est aussi une prise en compte de l'absence de véritables leviers qui les conduit à se détourner de la politique.

Laurent SOLLY

Je pense que c'est justement pour cela, en revanche, que vous participez, que vous vous engagez avec de nouveaux outils, de nouvelles formes d'expression. Je suis très intéressé de voir que c'est notamment ici, en France, que sont en train de naître des start-ups de la « Civic Tech » qui cherchent à renouveler l'exercice démocratique.Il y a en réalité - je vois le verre à moitié plein - un formidable mouvement d'engagement, mais totalement différent dans l'utilisation de ces outils.

Pour répondre à la première question, mais sans répondre à la crise de l'État, il y a dans la révolution digitale une dimension d'horizontalité extrêmement forte. L'État étant vertical, le choc est violent et vous, les jeunes, vous êtes saisis beaucoup plus vite que les autres acteurs de ces nouveaux outils d'expression. C'est pourquoi je suis optimiste, notamment sur votre génération.

Bruno JEUDY

Au sujet du désenchantement, les campagnes présidentielles successives de ces dernières années ont donné le sentiment, confinant à la déception, d'un grand décalage entre le discours porté par les hommes politiques pendant leurs campagnes et leurs réalisations, entre les promesses sans cesse renouvelées et le peu d'effets, voire le peu de décisions et parfois même les retournements incroyables qui s'en sont suivis. Quant aux jeunes, il y a parfois, chez certains hommes politiques, pour ne pas dire chez de nombreux hommes politiques, une espèce de « novlangue » qui n'est sans doute pas compatible, qui ne correspond pas, en tout cas, au langage aujourd'hui des jeunes. Souvent, les hommes politiques le perçoivent après coup, hélas !

Question de la salle

Quand mettrons-nous fin au vote à main levée à l'Assemblée nationale ? Rien ne le justifie au regard des moyens numériques qui permettent de comptabiliser les votes. C'est à l'évidence contraire à la transparence démocratique.

Bruno JEUDY

Techniquement, c'est une affaire de règlement intérieur. Il appartient donc directement au Président de l'Assemblée nationale et au Bureau de le modifier.
J'observe qu'il a été plus facile de « faire tomber » la cravate que de supprimer le vote à main levée.
Je poserai la question à François de Rugy.

Question de la salle

Le désenchantement ne serait-il pas dû à une overdose médiatique ?

Bruno JEUDY

Ce n'est sans doute pas faux. En même temps les audiences disent le contraire, tout comme les audiences sur les réseaux sociaux. Pendant cette campagne présidentielle, il y a eu des records d'audience sur les réseaux sociaux, sur les chaînes de télévision et en particulier sur les chaînes d'information en continu, preuve que le peuple le plus politique du monde se passionne pour ces élections. Nous avions parlé d'une campagne désenchantée en 2012, on ne peut pas en dire de même de celle de 2017. Nous avons eu une campagne avec beaucoup de surprises et d'inattendus.

Il faut juste se dire que dans cette campagne absolument incroyable, où les réseaux sociaux ont tenu beaucoup de place, c'est quand même un média créé il y a 102 ans, Le canard enchaîné, qui a sans doute fait basculer cette campagne au mois de janvier. Ce média n'a pas de site internet. Tous les médias, au fond, trouvent leur place.

Ce qui est rassurant, en France, c'est que les médias écrits, qui sont plutôt en déclin, ont fait une bonne année. Cela signifie que le couple médias sociaux / médias traditionnels fonctionne encore.

François FALLETTI

Effectivement, je suis confiant sur les scores des audimats. Cependant, j'ai toujours à l'esprit le résultat du sondage, publié par le Journal du dimanche le 29 mars 2017, dont la question était : « Les affaires prennent-elles trop de place dans le cours de la campagne ? » :
35 % des interrogés répondaient « Oui ». Oui, parce que nous n'avons pas le temps de parler d'autre chose ;
63 % des interrogés répondaient « C'est très bien comme cela » ;
2 % des interrogés n'avaient rien à dire.
Nous voyons donc qu'il s'agit d'une question clivante. La structure des 63 % était plutôt dans l'opposition à un certain candidat, contrairement aux autres 35 %.
Il faut se féliciter de ces débats, cet audimat, ces échanges passionnés, même s'il convient de s'interroger sur le niveau d'approfondissement d'un certain nombre de thèmes.

Intervention

La règle de droit, pour quelle finalité ?

Jean-Marc SAUVÉ,
Vice-Président du Conseil d'État

Jean-Marc SAUVÉ
Vice-Président du Conseil d'État

Vaincre le désenchantement démocratique, décider ensemble de la République, tels sont les deux thèmes du colloque d'aujourd'hui.
Nous ne sommes pas réunis ensemble pour un exercice de déploration ou de lamentation collective, mais pour exprimer une conviction et un espoir qui peuvent aller très loin, et même impacter la règle de droit, son élaboration et son contenu.
La règle de droit, qu'il s'agisse de la loi ou du règlement, participe du désenchantement démocratique, c'est une évidence. Cependant elle doit contribuer au rétablissement de la confiance publique. C'est ce que je veux tenter de montrer, ce qui implique d'assurer à la fois la légitimité et l'utilité de la règle du droit.
En premier lieu, la légitimité. Elle repose sur quatre piliers :
Le premier pilier est l'ancrage de la règle de droit dans la volonté populaire. Il n'y a pas de règle de droit sans un rapport étroit avec la souveraineté du peuple. L'article 3 de notre Constitution le proclame : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. »
Ceci vaut aussi bien pour les décisions prises dans le cadre national, que celles prises dans le cadre européen et international. De ce point de vue, la méthode qui a été suivie par Robert Schuman et Jean Monnet à partir du 9 mai 1950 me paraît inadaptée et même caduque.

Nous ne pouvons pas, en matière de vie publique, engager des novations profondes sans dire clairement où l'on va. Dans ce contexte, le juge, en ce qui le concerne, ne fait pas la loi, il l'interprète et l'applique. Le Code civil avec son article 5, qui prohibe les arrêts de règlement, nous le rappelle avec opportunité. Tout cela date de 1804. On peut y rester.
Le deuxième pilier est la séparation des pouvoirs, qui est la condition de la liberté. La souveraineté populaire peut conduire à la mise en péril des libertés. Elle doit être impérativement complétée par la séparation des pouvoirs.

La séparation des pouvoirs, ce n'est pas la guerre des pouvoirs, c'est une exigence de coopération loyale entre l'exécutif, le Parlement et les autorités juridictionnelles. Tout cela doit permettre de garantir les droits fondamentaux. Tout cela doit conduire à éviter les débordements et les empiétements d'un pouvoir sur un autre.

Cela peut conduire, notamment, à limiter l'office du juge. Le juge ne détient pas la plénitude des pouvoirs. Il y a des choix en matière économique et sociale qui me paraissent assez malaisément justiciables d'un contrôle juridictionnel. Il doit y avoir une sorte de déférence judiciaire, comme on la nomme dans les pays anglo-saxons, qui est aux antipodes de l'activisme judiciaire. Si je cite les pays anglo-saxons, c'est parce que ce sont les pays dans lesquels la justice est la plus révérée, la plus respectée.
La séparation des pouvoirs, c'est également l'interdiction de l'immixtion du législateur et du pouvoir exécutif dans la justice. C'est un point très important et nous assistons, en ce moment, en Europe, dans certains États de l'Union européenne, je pense en particulier à la Hongrie et à la Pologne, à un recul sur ce point. La séparation des pouvoirs n'y est plus respectée dans l'esprit de Locke et de Montesquieu. Il faut savoir gré à la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) en 2011 et à la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) en 2016 d'avoir marqué des bornes et tracé des limites.

Le troisième pilier est la restauration du sens et de l'efficacité de l'action publique, dans un monde qui est marqué par des bouleversements économiques et technologiques.
La globalisation, les mutations technologiques, tous ces bouleversements sont générateurs d'incertitude et de perte de confiance dans l'action publique. Ceci impose donc, aujourd'hui plus que jamais, notamment de la part des forces politiques :
d'avoir une vision claire de l'avenir de la collectivité ;
de faire preuve de lucidité, de courage, de pertinence dans les analyses ;
d'avoir aussi la capacité d'annoncer ce que l'on va faire ;
de conduire le changement ;
de consulter le public, car la souveraineté ne s'exprime pas une fois tous les cinq ans, et ensuite les choses s'arrêtent.
Le quatrième pilier est le refus, à mes yeux essentiel, de la dénonciation compulsive du complot et de l'oppression. La résistance à l'oppression est quelque chose qui est fondamental, c'est l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
Elle a une place importante dans notre tradition politique, constitutionnelle, mais je crois qu'elle se nourrit dans notre pays de deux épreuves douloureuses et insurmontables : 1793 et 1940.
1793, c'est l'excès d'activisme qui conduit à la Terreur ;
1940, c'est l'excès de passivité et d'attentisme qui conduit à l'effondrement complet de l'État de droit.
L'évocation à tout propos de la tradition révolutionnaire de résistance à l'oppression ne peut conduire qu'à de graves mécomptes. Cessons de dénoncer systématiquement des coups d'État ou de contester

des décisions publiques. Je pense notamment à des décisions qui ont été délibérées soigneusement par les organes compétents et qui ont été précédées et suivies de consultations et de délibérations. Voilà ce que je voulais vous dire de la légitimité.
Il faut, en deuxième lieu, que la règle de droit fasse aujourd'hui la preuve accrue de son utilité. Dans notre patrimoine littéraire et plastique, la règle de droit est le lieu des chicanes, des arguties, des manipulations - La guerre de Troie n'aura pas lieu -, voire d'un conservatisme militant.
Aujourd'hui, la règle de droit doit appréhender un monde qui est ouvert, global, complexe, changeant, un monde incertain, un monde qui fait peur. La règle de droit doit inspirer, guider, protéger, mettre en œuvre une volonté politique.

Les sources de cette règle de droit, les sources de la loi et du règlement, sont devenues multiples. Elles sont nationales, européennes et internationales. Cela crée de la complexité. Elles sont publiques, mais aussi privées avec le rôle des ONG, le rôle des organisations professionnelles, publiques ou non, des organisations transnationales qui produisent de la normalisation rampante. Il faut naturellement y être très attentif.
La règle de droit doit gérer cette multiplicité, ce pluralisme et cette complexité. Bien entendu, elle doit toujours, en écho à ce que j'ai dit sur la séparation des pouvoirs, protéger les droits fondamentaux de la personne.
Alors je formulerai à cet égard, sur l'utilité de la règle de droit, cinq recommandations. Plus que cinq recommandations, cinq exigences :
Ma première exigence est que la règle de droit doit être simple, claire, intelligible, économe. Comme l'a écrit Alain Juppé dans une circulaire du 30 janvier 1997 : « La rédaction des projets de texte doit être claire, sobre et grammaticalement correcte. » J'étais l'auteur de cette circulaire et mon professeur de français m'a envoyé, dans les trois jours qui ont suivi, une lettre enthousiaste pour dire à quel point sa vie professionnelle avait trouvé un aboutissement qu'il n'avait pas osé espérer.

La règle de droit se perdra si elle prétend épouser la complexité du réel et toutes ces ramifications. Je prendrai un exemple, sur lequel je ne veux faire aucune polémique, d'autant que cette réforme, j'ai contribué à la faire comme Secrétaire général du gouvernement, et j'ai contribué à la défaire, toujours comme Secrétaire général du gouvernement. Il s'agit de la réforme des 35 heures. On peut décider de modifier la durée légale du travail et en tirer des conséquences, le cas échéant, sur la rémunération des heures supplémentaires par la loi ou par le contrat. On peut aussi vouloir, à cette occasion, redéfinir, comme on construit une cathédrale, toutes les règles sur la durée du travail. C'est le parti que nous avons choisi et je pense que ce n'était pas la bonne solution.

Je voudrais, à cet égard, dire que nous avons, au cours des 50 dernières années, multiplié par 50 le volume de la loi et des ordonnances. Sommes-nous 50 fois mieux gouvernés ou administrés ? Je n'en suis pas sûr.
Nous avons multiplié par 5, au cours des cinq dernières années, le volume des lois en cours de discussion parlementaire, alors que le coefficient multiplicateur était de 1,2 ou 1,3 il y a 20 ou 30 ans. Le gouvernement a sa part de responsabilité, le Parlement a la sienne. Tout cela se fait, sans doute, au détriment d'une réflexion approfondie. Ceci expose, aussi, le législateur aux groupes de pression. J'ai été 11 ans Secrétaire général du gouvernement et je suis depuis 11 ans Vice-président du Conseil d'État. Je prends donc toute ma part de ce naufrage.
Par ailleurs, nous dirons volontiers que c'est comme cela, que le Parlement n'est pas fait que de godillots

et que la loi est bien votée par le Parlement. Cependant, en Allemagne ou au Royaume-Uni - je ne vais pas prendre l'exemple d'États exotiques, dont on va me dire qu'ils vivent dans des conditions radicalement différentes – la situation se passe différemment. L'inflation normative existe, mais pas avec un coefficient 15 ou 20. En cours de discussion parlementaire, les textes changent, ils sont amendés, mais ils ne quintuplent pas de volume.

La loi doit donc définir des interdits, des obligations, des sanctions, voire fixer des objectifs, elle ne doit pas bavarder et encore moins prétendre régenter tous les cas de figure. Nous ne reviendrons pas au Code civil de Portalis, à sa brièveté impérieuse, mais on peut et on doit mieux faire. C'est un impératif national auquel l'administration, le gouvernement, le Parlement, doivent prendre toute leur part. Et je pense que les citoyens comprendront mieux l'action publique si celle-ci se traduit par des textes moins nombreux.
Ma deuxième exigence : la règle de droit, qu'il s'agisse d'une loi, d'un règlement ou de la jurisprudence, doit assurer la prévisibilité des solutions, la prévisibilité du règlement des litiges en cas de conflit. Et de ce point de vue aussi, nous devons comparer ce que nous faisons en France avec ce qui se fait dans des États voisins, qui sont différents de nous, qui ont des traditions différentes de nous. Je pense à l'éthique de la vie publique.

Nous avons tardivement développé les règles préventives, nous avons multiplié les règles répressives avec des conséquences atomiques ou, sans doute, excessives. Je sais bien que je parle un peu à contre-courant, mais c'est l'apanage de la liberté de dire ce que l'on a envie de dire.
Ma troisième exigence : la règle de droit doit protéger les plus faibles, ceux qui sont, notamment, économiquement dépendants. Elle doit exprimer les valeurs essentielles auxquelles une société est attachée, ce que l'on appelle les principes d'ordre public.
Elle doit aussi laisser vivre les initiatives. C'est très important. La règle de droit ne doit pas inhiber les initiatives, elle ne doit pas entraver des prises de risques légitimes. Le droit ne peut pas être indifférent aux risques, mais il ne doit pas, dans le contexte des mutations actuelles, faire le lit de l'immobilisme et du conservatisme.

Ma quatrième exigence : la règle de droit doit aujourd'hui accompagner le développement de l'économie numérique par la définition de règles essentielles, ce que j'appelle les règles d'ordre public. Ces règles doivent être communes aux acteurs de l'économie traditionnelle comme aux acteurs émergents. Cette règle de droit doit aussi prendre appui le cas échéant sur des mécanismes de droit souple et de contrôle de conformité.
Ma cinquième exigence : les auteurs et les interprètes de la règle de droit ont l'impérieux devoir de concilier et de faire converger des ordres juridiques multiples dans lesquels s'inscrit l'action des pouvoirs publics, mais aussi des opérateurs économiques, des acteurs à but non lucratif (des associations, des fondations…), et enfin les citoyens.

Les ordres juridiques nationaux, européens et internationaux ne doivent pas être confondus ni réduits l'un à l'autre. Il faut, aujourd'hui, éviter les chocs frontaux, les contradictions et les désordres.
Il faut respecter la lettre et l'esprit de la souveraineté nationale et, en même temps, respecter la lettre et l'esprit de ce que nous avons accepté de déléguer, en particulier au niveau de l'Union européenne.

Ceci peut paraître une pétition de principe, mais je vais vous prendre deux ou trois exemples :

En juin 2016, la Cour constitutionnelle allemande a fini par accepter, aux termes d'un échange intellectuel très dense, que la Banque centrale européenne puisse acheter des obligations publiques sur le marché secondaire. Je peux vous dire que si la décision avait été opposée, cela aurait fait beaucoup plus de bruit que le Brexit.

En 2016, la CJUE a réconcilié l'exécution du mandat d'arrêt européen, qui doit être sinon automatique du moins quasi automatique, avec le respect des droits fondamentaux. Là encore, les cours nationales et la CJUE ont entretenu des rapports, non pas tendus ou musclés, mais qui n'ont pas été spontanément convergents.

Nous-mêmes en avril 2008, nous avons tergiversé à propos de la deuxième directive de lutte sur le blanchiment : appliquions-nous la directive ou acceptions-nous de protéger la vie privée et le droit à un procès équitable ? Je pense que nous avons réussi à trouver une solution qui permet d'appliquer la directive et qui ne s'assoie pas sur les droits fondamentaux.

Les juristes et les légistes ont une contribution éminente à apporter à la réalisation du bien commun, qui va très au-delà de la garantie des droits fondamentaux.

Le droit ne peut pas tout faire ni prétendre vaincre le désenchantement démocratique, mais les juristes ont une responsabilité importante. Comme l'a écrit le philosophe François Ost, dans son ouvrage À quoi sert le droit ? : « La voie est étroite entre une approche idéalisante qui charge la barque du droit de tout au point de lui faire prendre l'eau et l'approche déniaisante qui au prétexte de ne pas s'en laisser compter, perd tout simplement le fil du récit » et - pardonnez-moi l'expression, ce n'est pas du François Ost, mais du Jean-Marc Sauvé - « se fout du monde. »

Je résume mon propos : gardons-nous comme Atlas de prétendre porter le monde, mais gardons-nous, nous tous les juristes, les légistes, les juges aussi, du piège du cynisme et de l'indifférence.
Je vous remercie.

Débat :

Quel renouveau pour la vie politique ?

Jean-François CARENCO,
Préfet, Président de l'Association du Corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur

Éric WOERTH,
Député, Président de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, ancien ministre

Jean-Louis BORLOO,
Président de la fondation Énergies pour l'Afrique, ancien ministre d'État

Jean-François CARENCO

Merci à vous, Messieurs les ministres, de vous livrer à ce débat sur l'État et la République.
Vous avez exercé des responsabilités fortes, vous en exercez encore, vous avez toujours incarné un esprit d'engagement, un esprit d'action. Vous avez, dans vos responsabilités, voulu construire au-delà des programmes. Au-delà de ce que vous avez fait, vous symbolisez l'adhésion à l'idéal de la République. Pour beaucoup, elle ne serait plus utile.
En aparté, je ne voulais pas répondre directement à la question posée lors de la table, mais je profite de cette occasion. Vous ne pouvez pas dire « échec sécuritaire, échec social, échec économique de l'État ». Je pense que c'est trop rapide pour être exact et que cela déconstruit la République. Les choses sont plus complexes.
Première idée, pour certains le néolibéralisme aurait tout emporté, y compris nos institutions. Nous pourrions également dire : pourquoi faut-il des votes ? Nous sommes à 80 % de ce que nous pourrions être ou avoir et sommes un peu rassasiés de tout. Nous n'avons plus besoin de rien, pourquoi s'occuper de la chose publique ?
Deuxième idée, la question du territoire et de la démocratie. La commune est-elle le bon horizon spatial d'action ? Ne reviendrons-nous pas à une espèce de « territoire entre soi » ? Nous pourrions dire la même chose sur l'énergie, le communautarisme énergétique, est-ce aussi la République ?
Enfin, troisième idée, nos institutions sont-elles corrompues au point d'engendrer un « dégagisme » ?
Je remercie Laurent Solly d'avoir parlé du pouvoir dévastateur de la digitalisation, facteur de fragilisation et d'exclusion.
Ma première question, en m'adressant d'abord à Jean-Louis Borloo, est la suivante : Pourquoi en est-on arrivé là ? Est-ce votre faute, en tant qu'élus, que ministres ou est-ce dû à une évolution plus large, sociétale ?

Jean-Louis BORLOO

Merci d'abord et bravo de penser à Claude Érignac.
Au risque de vous décevoir, je pense que nous sommes rentrés dans une confusion généralisée et la fin d'un mythe.
Tout d'abord, nous constituons la République, en tant qu'élus, ce n'est pas l'État.
Ensuite, la société française adore quand elle y voit clair et qu'elle a des grandes causes. Elle est alors capable de se mobiliser à une vitesse folle. Mais aujourd'hui il n'y a plus « LA » grande cause hors celle de la République, mais il faudrait la réécrire et préciser son contenu. Cela devrait être de permettre à chacun d'aller puiser ses plus grandes richesses humaines, s'épanouir, s'accomplir dans une société totalement fraternelle et solidaire.
Enfin, troisième élément, il y a un mythe terrible en France et que tout le monde entretient : l'État est un tout petit opérateur. Encore une fois, nous confondons État et République. En fait, dans chaque colloque, vous entendrez : « la France est un État centralisé ». Il n'y a pas de phrase plus fausse et stupide que celle-là. La Cour est centralisée, la société de connivence des grands corps est centralisée, mais la France est émiettée.
La France a le plus grand nombre de communes, d'actes d'autorité par habitant d'Europe. Le budget de l'État est une plaisanterie par rapport à la puissance et au budget géré par les partenaires sociaux : 720 à 730 milliards contre 320 à 330 milliards pour l'État. Les collectivités territoriales disposent d'un budget quasiment équivalent.
En fait, en France, rien ne se fera si on ne redéfinit pas le rôle de chacun dans une feuille de route républicaine qui est à réécrire. Chacun doit y apporter sa contribution.
Nous voulons parler de jeunesse, Nous voulons parler d'avenir. Nous voulons parler de dérapage. Nous voulons parler de risque de radicalisation. Quel est le rôle de chacun face à cela ?
C'est de la responsabilité collective des sept acteurs de la vie publique. Il n'y a pas là l'État et ce qui constituerait des filiales de l'État. En effet, l'État n'est ni la tutelle des partenaires sociaux, ni celle des chambres consulaires, ni celle des départements, ni celle des régions, ni celle des entreprises, ni celle de la société civile.

C'est en réalité un petit opérateur, alors spécialisé dans le contrôle de l'application d'un certain nombre de règles par le recours ou, plus généralement, l'exercice de la justice. De plus, celle-ci n'est pas dans un état digne d'une société qui par ailleurs se judiciarise. Je veux parler ici de la place simplifiée qu'il faut lui ménager dans notre société. En bref, l'État est le régulateur.
S'agissant des opérateurs, vous ne faites rien sans les sept acteurs que j'ai nommés. Continuer à entretenir la thèse que l'État fait ou le gouvernement fait - j'allais dire tout seul, les autres étant de modestes accompagnateurs - est une pure folie.
Nous entretenons ce mythe et ainsi nous restons dans la confusion. À partir du moment où il y a confusion, que se passe-t-il ? Quand le sentiment se généralise de ne plus disposer d'une grande cause à laquelle se vouer et que l'action publique ne fonctionne pas - alors que c'est de la responsabilité de chacun de ces sept acteurs, de leurs 1 000 à 1 200 milliards de budget et des forces vives dont ils disposent -, alors on rentre dans la dénonciation la plus simpliste.
J'entendais ce matin : « Le Président de la République vient de faire son budget pour cinq ans. » Le Président de la République française est en réalité le tiers de confiance, le responsable de l'entraînement de toute une nation autour de cinq ou six enjeux ! Il n'est ni chef de Bercy, ni chef de gouvernement, ni patron de la région Nord-Pas-de-Calais. Ce n'est pas comme cela que ça marche ! Il fixe le cap, il rend des comptes et chacune des parties prenantes apporte sa contribution, par exemple à la politique de mobilité et de formation. Cet exemple est éloquent sur nos dysfonctionnements, la formation est gérée à la fois par les chambres consulaires, les partenaires sociaux, un peu par l'État, un peu les régions, etc. C'est une pagaille généralisée d'où la nécessité de revoir profondément les interventions de chacun, si ce n'est de « virer » tout le monde !

Oui, il y a, avec ces nouvelles autorités politiques, une forme de verticalisation à l'œuvre et cela est très bien ! En d'autres termes, passez-moi l'expression, le Président a renversé la table sans salir la nappe !
Il nous faut revenir à l'écriture du pacte républicain, des contre-pouvoirs. En bref, s'interroger sur le rôle et la responsabilité de chacun.
Croyez-vous que la situation des banlieues connaîtra un dénouement heureux ? Cela fait dix ans que le dossier est laissé de côté ! Alors qu'elles constituent un véritable vivier pour la France, des territoires de paradoxe, où il y a à la fois la confrontation de tous les rêves, de tous les dangers, de tous les espoirs et de toutes les évolutions sociétales avec à la fois des imaginations extraordinaires et des mères isolées avec de grands adolescents qu'elles ne peuvent pas gérer seules.

Cette société qui bouge ne pourra être traitée par le seul ministère de la Ville. La France ne fonctionne pas ainsi.
La France est un grand peuple, une grande ambition, du talent et des rêves. C'est cela qui nous entraîne, nous motive !
Ainsi, l'action publique peut être extraordinairement efficace à condition que l'on ait des idées claires.
En incise, s'agissant de la justice, je voudrais d'ailleurs que l'on arrête de donner à un service public le nom d'une vertu, car les magistrats ne sont pas plus vertueux que leurs concitoyens. L'État ne peut être uniquement ce tiers régulateur de la société. D'autant plus que, encore une fois et pour filer mon propos sur la justice, la société se judiciarise et nous dédions à ce service public des moyens et une organisation indignes. Les moyens conférés par la République à nos services judiciaires ne sont pas acceptables.
Il nous faut en réalité des médiateurs, de la clarté des opérateurs et un enthousiasme général.

Jean-François CARENCO

Je retiens cette vision : Oui au bouillonnement créatif !

Éric WOERTH

La République a un prénom, Marianne, mais elle n'a pas de nom, elle appartient donc à tous.
Elle est en train d'évoluer. Je partage la position de Jean-Louis selon laquelle on ne peut pas cantonner la République à l'État. Il existe des représentants de cette République et Marianne est dans le cœur de tous les Français ainsi que dans les mairies.
Nous voyons bien que les élus portent la République et peuvent en être des porteurs sains ou malsains. L'opinion réagit bien sûr avec tout cela.
La question que je me posais est la suivante : la République est-elle encore unie, unique et indivisible ? Je ne suis pas sûr que dans l'esprit des Français, elle soit encore unie et indivisible. J'ai l'impression que cette République s'individualise, que chaque Français, pris dans son cadre de vie avec ses propres difficultés, a tendance à considérer une République individuelle, la sienne, son opinion sur les choses. Ce n'est pas forcément le socle de valeurs communes représentant l'idée républicaine ou l'idée de la France, que nous avons ou que nous pouvons avoir et qui constitue réellement la République.
Donc, l'individualisation de chaque petite République dans chaque petite communauté, dans chaque petite commune, dans chaque petite parcelle de territoire, ou d'entre soi, est une manière d'affaiblir la République.
Il y a des raisons à cela. La première, me semble-t-il, est que les élus aujourd'hui sont extraordinairement décriés. Jean-François Carenco le notait dans son propos liminaire. Il y a quand même une propension à dire que les élus, grosso modo, sont des bandits.
Le projet de loi sur la moralisation a été, à mon avis à ce titre-là, un énorme signal allant dans ce sens et non un signal contraire. Il faut faire attention à cela. Les bandits ne sont pas des élus et tous les élus ne sont pas des bandits.
L'exigence qu'ont les Français vis-à-vis des élus est naturelle, mais l'exigence est encore plus forte vis-à-vis des élus que vis-à-vis d'eux-mêmes.
Il y a une forme de société, de République, du double poids, du « deux poids, deux mesures », qui aujourd'hui donne le sentiment aux Français, qu'au fond ils ne seraient pas bien représentés, parce que d'un côté il y aurait des privilèges et de l'autre non.
Cette société du « deux poids, deux mesures » affaiblit considérablement le ciment de la société française. On oppose tout le monde : les actifs et les retraités, les ruraux et les urbains, la banlieue et le reste, on oppose tout le monde à tout le reste, tout le monde s'oppose à tous, finalement chaque Français se considère abandonné.
Ce sentiment d'abandon, c'est un sentiment d'échec de la République. La République ce n'est pas un abandon. Si ce sentiment existe, c'est un échec profond de la République.
La deuxième raison, c'est, évidemment, une crise fondamentale. Depuis 20 ans, l'économie est essentiellement en crise avec des soubresauts de temps en temps. Cela crée des fractures considérables entre les uns et les autres. Derrière cette crise, il y a désormais l'idée que nous serions impuissants à la résoudre.
Il s'agit ici de l'impuissance de l'État, pas de l'ensemble des corps, mais cette impuissance de l'État, représentée grosso modo par l'ensemble des élus, des grandes entreprises - par ceux et celles qui,

dans l'esprit des gens, dirigent notre pays -, aurait tendance à s'accentuer dans la tête de nos concitoyens. Jean-Marc Sauvé disait quelque chose de très juste tout à l'heure sur la « restauration du sens et de l'efficacité de l'action publique ». J'y suis très sensible. Prenons l'exemple de Notre-Dame-des-Landes : les politiques, les juges se sont prononcés « Pour », le peuple a dit « Oui » et que se passe-t-il ? Le projet est arrêté.
Cela montre que, à un moment donné, même si tout le monde est d'accord, nous ne sommes pas capables de faire. C'est une impuissance. Cela signifie qu'il est possible de tout contester, de revenir sur tout, qu'il n'y a plus de règles.
Or, la République c'est d'abord une règle : la règle d'un vivre ensemble selon un certain nombre de codes. Ces codes sont des valeurs et ces valeurs ne sont ni de l'ancien monde ni du nouveau monde, elles sont dans la République d'aujourd'hui.
Dernier point, cette peur de l'avenir ne peut pas servir d'étendard à la République. Ce n'est pas une bannière. Il faut à la fois que les élus, que la société ou ceux qui sont des moteurs, quel que soit l'endroit où ils exercent, puissent retrouver un certain nombre de repères et là-dessus, Jean-Louis, c'est encore un peu l'État qui donne le La.

Jean-François CARENCO

Deuxième partie du débat : l'Europe. En précisant, peut-être, à Jean-Louis Borloo que nous présentons, en France, certaines particularités, car c'est l'État qui fait la nation depuis Hugues Capet.
Dans cette nation, l'Europe est là. Je rappelle à ceux qui doutent que l'Europe, c'est 72 ans de paix sur notre continent, ce qui n'est pas arrivé depuis le début de l'humanité. Pour moi, c'est d'abord cela l'Europe et c'est très important.
Ceci dit, nous savons bien que nous ne pouvons plus être tout seuls face au monde.
Notre désir de vivre ensemble, nécessairement de manière renouvelée - je crois que nous sommes d'accord -, que nous l'appelions la République décentralisée, plus participative, en tout cas où chacun doit avoir sa place, comment nous accommodons-nous avec nos voisins qui, pour la règle de droit, n'ont pas compris la différence entre l'article 34 et l'article 37 ?

Jean-Louis BORLOO

Je voudrais bien préciser, qu'au fond de moi, je n'ai rien contre l'État, ce n'est pas cela du tout, bien au contraire.
Simplement, il a deux fonctions. Comme opérateur, ce n'est pas le plus gros et de ce point de vue, il est un opérateur parmi d'autres. Vous faites une politique de la formation, de la jeunesse, de la recherche ou de l'équilibre des territoires, l'État est un des sept opérateurs. Il faut donc qu'il soit dans son rôle.
Par ailleurs, il a une dimension symbolique : l'organisation de la promesse républicaine.
Depuis que les Préfets n'ont quasiment plus aucun pouvoir budgétaire, ils restent quand même le tiers de confiance du territoire. Cette dimension est forte, puissante, mais elle nécessite que chacun, comme opérateur, soit à sa place.
Qu'il n'y ait pas de confusion : la République n'est pas l'État, l'État n'est pas le gouvernement et les politiques ne sont pas un ensemble.
Le peuple est représenté au Parlement, ce n'est pas une filiale du gouvernement.

La presse politique spécialisée a d'ailleurs les mêmes mauvaises habitudes que nous dans la présentation des choses.
Maintenant, L'Europe a-t-elle un grand dessein ?
L'Europe des normes, du marché, etc. c'est très intéressant, mais, franchement, ce qui devait être fait a été fait.
Quel est désormais le grand sujet de l'Europe ?
Nous sommes un continent vieillissant de 450 millions d'âmes. Or, à 14 kilomètres de celui-ci, nous avons un continent voisin d'1,2 milliard de jeunes, qui seront, avant que vous ne preniez votre retraite, 2,5 milliards. Un quart de l'humanité, 40% des moins de 20 ans, à 14 kilomètres de nous, je veux bien sûr parler de l'Afrique.

Le véritable enjeu est notre destin partagé et commun, la grande cause euro-africaine.
Tous les enjeux, toutes les nouvelles technologies, les nouveaux rêves sont concentrés dans ce continent.
Le risque majeur ne sera pas l'immigration, mais bien la réinstallation des humains sur la planète. Le sujet ne concerne pas 1,2 ou 5 millions d'immigrés, mais 100, 150, 200 millions de personnes, bien évidemment. Est-ce une richesse ou un problème ? Comment le gérer ?

Avons-nous un grand traité politique Europe-Afrique ? Où sont les rêves de la jeunesse européenne ? Nous avons une partie de notre population qui est africaine (en provenance du nord, du sud ou de la zone saharienne). Quel est notre projet politique ? Aucun Commissaire européen ou Président de Commission n'est allé à une réunion avec l'Union africaine depuis 7 ans.

Où et quand avons-nous négocié et signé un traité de paix pour l'Afrique et pour l'Europe ?
C'est bien un sujet essentiel, crucial. Au fond, avec les États-Unis, le Canada, la Russie ou la Chine, nous n'avons pas besoin d'ambassadeur, tout le monde se téléphone !

Quel le grand bouleversement géographique du monde ? Il est géographiquement à côté de chez nous, il est culturellement chez nous ! Il est linguistiquement chez nous ! Il se concentre, de plus, dans notre société et dans ses lieux les plus fragiles.
Où est-il ? Quand se lèvera un vrai leader européen qui entraînera les autres dirigeants de notre continent vers un très grand traité de paix, de prospérité, de sécurité, parce que l'enjeu est celui de l'humanité ?

Nous pouvons toujours faire des colloques sur le changement climatique, mais la vérité m'impose de dire que l'Afrique n'a en réalité rien reçu de ce qui lui avait été promis.

Quand y allons-nous ? Je reviens de l'African Women's Forum, ces femmes sont incroyables, jeunes, polyglottes. Il y a de l'enthousiasme et, en même temps, des risques majeurs. La jeunesse d'Afrique va vers la lumière et la musique, les trois quarts n'ont pas d'énergie, ils vont croiser tous les « timbrés » du monde et nous allons, à la fin, déplorer les conséquences de notre inaction !
Il y a, là, un enjeu majeur et, comme le disait Jacques Chirac : « Et nous regardons ailleurs. »
Oui, l'Europe doit être secouée pour servir une ou deux grandes causes !

Jean-François CARENCO

Vous voyez, cher Jean-Louis Borloo, que vous manquez à la politique française.

Éric WOERTH

C'est vrai Jean-Louis, que tu manques à la politique française. Moi, j'ai une vision un peu plus structurée de la situation. Je crois, évidemment, qu'à la fois, la France et l'Europe sont compatibles. Qu'il peut y avoir une République française souveraine et aussi, une organisation républicaine de l'Europe.
Il n'y a pas d'organisation républicaine de l'Europe. Aujourd'hui, je ne comprends pas très bien comment fonctionne l'Europe. Si vous n'êtes pas à l'intérieur des institutions européennes, vous ne comprenez pas comment les décisions se prennent.
En France, nous essayons de comprendre un peu, ce que dit, ce que veut et comment décide le gouvernement - ce n'est déjà pas simple, mais on peut y parvenir -. En ce qui concerne l'Europe, ce n'est pas possible. Donc, l'éloignement des citoyens est colossal. Il ne peut pas y avoir de rêve s'il y a un tel éloignement de nos concitoyens.
A un moment donné, il sera nécessaire de réformer l'Europe. Le Président de la République s'est exprimé, comme ses prédécesseurs. Toutefois, la situation n'a pas réellement bougé mais il viendra un moment propice, notamment parce que l'Allemagne pourrait se mobiliser pour la faire évoluer avec la France.
Il existe ce sentiment incroyable d'impuissance en France. En Europe, dans la tête de nos concitoyens, il y a, au mieux, de l'impuissance et, au pire, le sentiment que l'Europe va contre leurs propres intérêts, que l'Europe a tendance à abaisser leur façon de vivre, que c'est une contrainte, presque un cauchemar : il y a des travailleurs détachés qui viennent, l'euro coûte trop cher, les normes sont incompatibles avec le mode de vie français.
Bref, tout cela coûte très cher, avec une technocratie qui domine l'ensemble.
Ce fonctionnement doit être revu et doit redonner un sentiment démocratique à l'Europe, la rapprocher des peuples. Individuellement, tous les dirigeants européens s'accordent sur l'analyse mais, malheureusement, il n'y a jamais d'accord collectif.
L'Europe doit nous permettre de voir plus grand. L'Europe, ce n'est pas la France, la Pologne, l'Allemagne. Avoir le sentiment d'être un citoyen européen, cela signifie avoir le sentiment d'être un citoyen d'un territoire plus vaste que nos propres nations. Et c'est bien parce qu'il est plus vaste que ce territoire peut nous protéger.
Ce grand rêve, ce grand territoire, ce n'est pas seulement l'addition de l'ensemble des pays qui le composent.
Les jeunes en sont probablement en partie persuadés parce qu'ils vivent l'Europe au travers d'un certain nombre de projets et d'évènements. Je ne suis pas sûr que les générations qui sont aujourd'hui au pouvoir le voient très bien. En tout cas, n'entraînons pas l'Europe au-delà des purs intérêts nationaux.

Jean-François CARENCO

Messieurs, en conclusion, un mot chacun.

Jean-Louis BORLOO

Chaque acteur de la société doit dire ce qu'il peut apporter à la République.
Ensuite, engagez-vous, c'est formidable ! Il y a, en France, 500 000 personnes qui consacrent leur vie à s'occuper de leurs concitoyens dans des conseils municipaux. Aucun pays n'offre de telles possibilités. Il n'y a rien de plus extraordinaire. Enfin, manifestez-vous quand cela ne vous plaît pas !

Éric WOERTH

Nous réformons le pays, et j'ai l'impression que les Français y sont prêts. Ces années de construction, à droite comme à gauche, ont permis, au fond, d'inscrire cela dans l'opinion publique.
Je pense que les Français sont, aujourd'hui, prêts à faire les réformes.

Nous devons résister à toutes les tentatives de poujadisme qui nous entraînent toujours vers le bas. C'est un très mauvais état d'esprit et une tentation périlleuse. Il ne faut pas confondre protection et poujadisme. Aujourd'hui, il existe une forme de néo-poujadisme.

Nous clarifions les responsabilités ainsi que des priorités. Toutefois, aujourd'hui, tout est déclaré prioritaire, donc rien ne l'est. Il importe de redéfinir ces priorités.

Dernier point que je veux aborder, nous devons développer la culture du résultat. Je sais que les Préfets l'ont bien évidemment déjà. Nous devons également combattre la lenteur. Si, par exemple, une certaine lenteur de décision est parfois nécessaire en matière de justice, cela l'est déjà un peu moins pour le justiciable. Mais cela permet, parfois, l'expression de la vérité. Toutefois, cette lenteur n'est pas acceptable, me semble-t-il, dans le cadre des décisions publiques.

Deuxième partie :

Décider ensemble la République

Lecture de textes par des jeunes

Anne BOQUET
Préfète, Inspectrice générale des finances en service extraordinaire

Nous allons maintenant passer la parole aux jeunes !
J'accueille les trois inspecteurs d'Académie qui les accompagnent et les encadrent : Raphaële Lombard-Brioult, Élisabeth Farina-Berlioz et Rachid Azzouz.

Raphaële LOMBARD-BRIOULT
IA-IPR d'Histoire-Géographie - Académie de Versailles

Monsieur le Président de l'Association des Préfets,
Mesdames et Messieurs les Élus,
Mesdames et Messieurs les Préfets,
Mesdames et Messieurs les Recteurs,
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs,
Chers Professeurs,
Chers Élèves,

Comme vous avez pu le constater ce matin, par leur judicieuse participation, plus de 200 élèves des trois Académies franciliennes (Paris, Créteil et Versailles) sont ici présents, accompagnés de leurs professeurs.
L'Association du Corps préfectoral a souhaité que cet après-midi s'ouvre par des lectures, confiées à des lycéens de 1ère, Terminale et classes préparatoires aux grandes écoles.
Il s'agit de grands textes en relation avec la thématique de la journée. Des textes qui ne dissimulent rien de la complexité de cette thématique et de son actualité, pas toujours apaisée.

Nous souhaitons remercier, au nom des trois académies franciliennes, Olivier Christin et Stéphane Soulié du CEDRE. Ils ont, en effet, invité les équipes pédagogiques à choisir, avec leurs élèves, ces textes qui posent la question du lien intime entre République et démocratie, entre loi et vertu, entre citoyenneté et engagement.

Élisabeth FARINA-BERLIOZ
IA-IPR d'Histoire-Géographie - Académie de Créteil

Enseignants et élèves ont répondu avec enthousiasme et un grand esprit critique. Ils ont déployé un effort considérable pour s'adapter avec réactivité, en ce tout début d'année scolaire, à cet exercice intellectuel très exigeant.
Il faut les en remercier, car ils donnent une parfaite illustration de ce qu'est la citoyenneté : un engagement, une exigence, une ambition pour soi et pour tous à partager.
Les textes retenus sont certes différents par leur tonalité, leur nature, la manière d'articuler démocratie et République ou leur conception de ces dernières, mais tous appellent à redonner leur pleine signification aux exigences particulières de liberté et d'égalité que porte la République.
Ils s'articulent en trois pans : le vote, l'élection ou la démocratie directe soit les deux visages de la démocratie. Puis, des élèves liront des textes relatifs à la supériorité de la loi, comme expression de la volonté générale et lieu d'intérêts communs. Enfin, les derniers textes porteront sur la vertu ou le sens de l'intérêt général.

Rachid AZZOUZ
IA-IPR d'Histoire-Géographie - Académie de Paris

Je remercie les professeurs qui ont accompagné leurs élèves, puisque nous sommes sur des territoires différents. Certains viennent de Seine-et-Marne, de Paris et d'autres du Val-d'Oise et de l'Essonne.
Je voulais, vraiment, les remercier chaleureusement, car ils ont travaillé pour faire de cette rencontre un moment pédagogique, formateur pour les élèves.

Merci, chers collègues.

Discours à la jeunesse
La République de la démocratie et du suffrage universel (Extrait)
Jean Jaurès

« Dans notre France moderne, qu'est-ce donc que la République ? C'est un grand acte de confiance. Instituer la République, c'est proclamer que des millions d'hommes sauront tracer eux-mêmes la règle commune de leur action ; qu'ils sauront concilier la liberté et la loi, le mouvement et l'ordre ; qu'ils sauront se combattre sans se déchirer ; que leurs divisions n'iront pas jusqu'à une fureur chronique de guerre civile, et qu'ils ne chercheront jamais dans une dictature même passagère une trêve funeste et un lâche repos. Instituer la République, c'est proclamer que les citoyens des grandes nations modernes, obligés de suffire par un travail constant aux nécessités de la vie privée et domestique, auront cependant assez de temps et de liberté d'esprit pour s'occuper de la chose commune. […]
[…] République, suffrage universel, démocratie, ce fut, à en croire les sages, le songe fiévreux des hommes de la Révolution. […]
[…] Voici que cette République de démocratie, de suffrage universel et d'universelle dignité humaine, qui n'avait pas eu de modèle et qui semblait destinée à n'avoir pas de lendemain, est devenue la loi durable de la nation, la forme définitive de la vie française, le type vers lequel évoluent lentement toutes les démocraties du monde. »

De la démocratie en Amérique (Extrait)
Alexis de Tocqueville

« Les affaires générales d'un pays n'occupent que les principaux citoyens. Ceux-là ne se rassemblent que de loin en loin dans les mêmes lieux ; et, comme il arrive souvent qu'ensuite ils se perdent de vue, il ne s'établit pas entre eux de liens durables. Mais, quand il s'agit de faire régler les affaires particulières d'un canton par les hommes qui l'habitent, les mêmes individus sont toujours en contact, et ils sont en quelque sorte forcés de se connaître et de se complaire.

On tire difficilement un homme de lui-même pour l'intéresser à la destinée de tout l'État, parce qu'il comprend mal l'influence que la destinée de l'État peut exercer sur son sort. Mais faut-il faire passer un chemin au bout de son domaine, il verra d'un premier coup d'œil qu'il se rencontre un rapport entre cette petite affaire publique et ses plus grandes affaires privées, et il découvrira, sans qu'on le lui montre, le lien étroit qui unit ici l'intérêt particulier à l'intérêt général.

C'est donc en chargeant les citoyens de l'administration des petites affaires, bien plus qu'en leur livrant le gouvernement des grandes, qu'on les intéresse au bien public et qu'on leur fait voir le besoin qu'ils ont sans cesse les uns des autres pour le produire.

On peut, par une action d'éclat, captiver tout à coup la faveur d'un peuple ; mais, pour gagner l'amour et le respect de la population qui vous entoure, il faut une longue succession de petits services rendus, de bons offices obscurs, une habitude constante de bienveillance et une représentation bien établie de désintéressement.

Les libertés locales, qui font qu'un grand nombre de citoyens mettent du prix à l'affection de leurs voisins et de leurs proches, ramènent donc sans cesse les hommes les uns vers les autres, en dépit des instincts qui les séparent, et les forcent à s'entraider. »

Notre jeunesse (Extrait)
Charles Péguy

« Vous oubliez, vous méconnaissez qu'il y a eu une mystique républicaine ; et de l'oublier et de la méconnaître ne fera pas qu'elle n'ait pas été.

Des hommes sont morts pour la liberté, comme des hommes sont morts pour la foi. Ces élections aujourd'hui vous paraissent une formalité grotesque, universellement menteuse, truquée de toutes parts. Et vous avez le droit de le dire. Mais des hommes ont vécu, des hommes sans nombre, des héros, des martyrs, et je dirai des saints, [...] des hommes ont vécu sans nombre, héroïquement, saintement, des hommes ont souffert, des hommes sont morts, tout un peuple a vécu pour que le dernier des imbéciles aujourd'hui ait le droit d'accomplir cette formalité truquée.

Ce fut un terrible, un laborieux, un redoutable enfantement. Ce ne fut pas toujours du dernier grotesque. Et des peuples autour de nous, des peuples entiers, des races travaillent du même enfantement douloureux, travaillent et luttent pour obtenir cette formalité dérisoire. »

Robespierre contre le décret dit du marc d'argent (Extrait)
Maximilien Robespierre

« Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

La souveraineté réside essentiellement dans la Nation.

La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir à sa formation, soit par eux-mêmes, soit par leurs représentants, librement élus.

Tous les citoyens sont admissibles à tous les emplois publics, sans aucune autre distinction que celle

de leur vertu et de leurs talents. » Voilà les principes que vous avez consacrés ; il sera facile maintenant d'apprécier les dispositions que je me propose de combattre, il suffira de les rapprocher de ces règles invariables de la société humaine.
Or, la loi est-elle l'expression de la volonté générale, lorsque le plus grand nombre de ceux pour qui elle est faite ne peut concourir, en aucune manière, à sa formation ? Non. Cependant interdire à tous ceux qui ne paient pas une contribution égale à trois journées d'ouvriers le droit même de choisir les électeurs destinés à nommer les membres de l'Assemblée législative, qu'est-ce autre chose que rendre la majeure partie des Français absolument étrangère à la formation de la loi ? Cette disposition est donc essentiellement anticonstitutionnelle et antisociale. »

Pourquoi je suis républicain (Extrait)
Marc Bloch

« Me demander pourquoi je suis républicain, n'est-ce pas déjà l'être soi-même ? […]
[…] il est en effet des principes communs en matière politique. La cité étant au service des personnes, le pouvoir doit reposer sur leur confiance et s'efforcer de la maintenir par un contact permanent avec l'opinion. Sans doute cette opinion peut-elle, doit-elle être guidée, mais elle ne doit être ni violentée ni dupée, et c'est en faisant appel à sa raison que le chef doit déterminer en elle la conviction. Aussi doit-il avant tout distinguer les aspirations profondes et permanentes de son peuple, exprimer en clair ce que celui-ci dénie parfois bien confusément et le révéler pour ainsi dire à lui-même. Un tel débat ne peut être mené à bien que dans la sécurité. L'Etat au service des personnes ne doit ni les contraindre ni se servir d'elles comme d'instruments aveugles pour des fins qu'elles ignorent. Leurs droits doivent être garantis par un ordre juridique stable. La tribu qu'une passion collective soude à son chef est ici remplacée par la cité que gouvernent les lois. »

Les lois (Extrait)
Platon

« Toutes les lois qui n'ont pas été instituées dans l'intérêt commun de l'ensemble de la cité ne sont pas des lois justes.
Quand elles ont été instituées en faveur de quelques-uns, nous qualifions ceux-ci de « partisans » et non pas de « citoyens », et lorsqu'ils parlent de leurs droits, ils parlent pour ne rien dire. Si nous tenons ce discours, c'est pour signifier que, dans la cité, nous ne donnerons le pouvoir à quiconque ni parce qu'il est riche ni parce qu'il possède un autre avantage tel que la force, la taille ou la naissance.
Mais nous déclarons, que le service des lois dans la cité doit revenir à celui qui obéit le mieux aux lois établies. […]
[…] Or, si j'ai appelé « serviteurs des lois » ceux que l'on appelle aujourd'hui « gouvernants », ce n'est pas pour le plaisir de forger des mots nouveaux, c'est plutôt parce que, à mon avis, c'est de cela plus que de tout le reste que dépend la sauvegarde de la cité ou son contraire. »

Le Contrat social (Extrait)
Jean-Jacques Rousseau

« Sitôt que le service public cesse d'être la principale affaire des citoyens, et qu'ils aiment mieux servir de leur bourse que de leur personne, l'État est déjà près de sa ruine. Faut-il marcher au combat ? Ils payent des troupes et restent chez eux ; faut-il aller au conseil ? Ils nomment des députés et restent chez eux. À force de paresse et d'argent, ils ont enfin des soldats pour asservir la patrie et des représentants pour la vendre. […]

[…] Dans une cité bien conduite chacun vole aux assemblées ; sous un mauvais Gouvernement nul n'aime à faire un pas pour s'y rendre ; parce que nul ne prend intérêt à ce qui s'y fait, qu'on prévoit que la volonté générale n'y dominera pas, et qu'enfin les soins domestiques absorbent tout. Les bonnes lois en font faire de meilleures, les mauvaises en amènent de pires. Sitôt que quelqu'un dit des affaires de l'État, que m'importe ? On doit compter que l'État est perdu.

L'attiédissement de l'amour de la patrie, l'activité de l'intérêt privé, l'immensité des États, les conquêtes, l'abus du Gouvernement ont fait imaginer la voie des Députés ou Représentants du peuple dans les assemblées de la Nation. C'est ce qu'en certains pays on ose appeler le Tiers-État. Ainsi l'intérêt particulier de deux ordres est mis au premier et second rang, l'intérêt public n'est qu'au troisième. La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point : elle est la même, ou elle est autre ; il n'y a point de milieu.

Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le Peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi. Le peuple Anglais pense être libre ; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. Dans les courts moments de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde.

L'idée des Représentants est moderne : elle nous vient du gouvernement féodal, de cet inique et absurde gouvernement dans lequel l'espèce humaine est dégradée, et où le nom d'homme est en déshonneur. Dans les anciennes Républiques et même dans les monarchies, jamais le Peuple n'eut des représentants ; on ne connaissait pas ce mot là. »

Appel aux électeurs lors de la Commune de Paris (Extrait)

« Citoyens, citoyennes, ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant votre propre vie, souffrant des mêmes maux.

Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus ; les uns comme les autres ne consultent que leurs propres intérêts et finissent toujours par se considérer comme indispensables.
Défiez-vous également des parleurs, incapables de passer à l'action ; ils sacrifieront tout à un discours, à un effet oratoire ou à un mot spirituel.

Évitez également ceux que la fortune a trop favorisés, car trop rarement celui qui possède la fortune est disposé à regarder le travailleur comme un frère.
Enfin, cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du Peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue.

Portez vos préférences sur ceux qui ne brigueront pas vos suffrages ; le véritable mérite est modeste, et c'est aux électeurs à choisir leurs hommes, et non à ceux-ci de se présenter.
Citoyens, citoyennes, nous sommes convaincus que, si vous tenez compte de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous aurez trouvé des mandataires qui ne se considèrent jamais comme vos maîtres, mais comme vos représentants. »

Intervention :

La dépense publique et l'impôt au service de l'intérêt général

Didier MIGAUD
Premier Président de la Cour des Comptes

Didier MIGAUD
Premier Président de la Cour des Comptes

Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté l'invitation de Jean-François Carenco et Anne Boquet de l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et je veux saluer tous les membres présents ici aujourd'hui, comme je veux saluer, également, tout particulièrement, Madame Érignac et ses enfants.

Cette invitation m'honore à double titre. D'abord parce qu'elle me donne l'occasion de m'exprimer dans le cadre de ce colloque Érignac sur un sujet essentiel devant ceux qui portent la responsabilité de faire vivre l'État et ses politiques partout en France. Ensuite, bien sûr, parce que me précèdent et me succèdent des intervenants de très haut niveau, que je suis heureux de saluer également.

Pour aborder le sujet que vous m'avez confié aujourd'hui : « La dépense publique et l'impôt au service de l'intérêt général », je m'exprimerai à la fois comme premier Président de la Cour des Comptes et comme Président du Conseil des prélèvements obligatoires.

La première a, en effet, vous le savez, comme mission de contrôler l'usage des deniers publics et le second d'apprécier l'évolution, l'impact économique, social et budgétaire des prélèvements obligatoires, dont bien entendu les impôts.

L'une et l'autre, par-delà leurs différences, tirent précisément leur raison d'être de la nécessité de garantir que les recettes, comme les dépenses publiques, sont placées au service de l'intérêt général. Cette nécessité est commandée par le caractère crucial de la légitimité de l'impôt et de l'efficacité des services publics pour la qualité de la relation des citoyens avec leur administration et, in fine, pour la solidité de notre pacte républicain.

Ma brève intervention sera structurée autour de deux messages principaux :

le premier portera sur la corrélation étroite entre la légitimité de l'impôt et l'efficacité de la dépense publique, que la gouvernance de nos finances publiques doit permettre de mieux garantir ;

le second traitera des pistes concrètes mises en avant par les juridictions financières, le Conseil des prélèvements obligatoires, respectivement pour accroître l'efficacité des dépenses publiques engagées et pour faire face aux problématiques nouvelles auxquelles sont confrontés le législateur et l'administration fiscale.

Tout d'abord, bien que l'impôt puisse tirer sa légitimité, également, bien sûr, de ses effets redistributifs ou de sa capacité à inciter les contribuables à des comportements socialement ou économiquement souhaitables, sa légitimité première est de financer des politiques publiques servant l'intérêt général. Le niveau des dépenses publiques et celui des prélèvements obligatoires sont donc étroitement corrélés.

C'est pourquoi, sans dépenses publiques efficaces, la légitimité de l'impôt s'efface et le consentement à l'impôt s'effrite.
Il m'est arrivé de rappeler dans certaines occasions que si la Cour des Comptes appelait à une maîtrise des dépenses publiques, ce n'était pas par l'effet d'un trouble obsessionnel comptable, comme je le lis de temps en temps.
La dépense publique n'est ni bonne ni mauvaise en soi. En tout cas, c'est un débat qu'il n'appartient pas à notre institution de trancher. En revanche, ce que la mission de la Cour des Comptes lui commande de rappeler continûment, c'est que la dépense publique n'est justifiée que si son utilité et son efficience sont démontrées. Autrement dit, si elle est nécessaire pour atteindre les objectifs qui sont fixés par les décideurs publics.

La nécessité, voilà en effet le concept clé pour penser la corrélation profonde entre la légitimité de l'impôt et l'efficacité de la dépense publique. Il est au fondement philosophique et juridique du consentement à l'impôt.
Selon les termes de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, pilier de notre bloc de constitutionnalité, l'existence d'une contribution commune est ainsi justifiée que par sa nécessité pour l'entretien de la force publique, indispensable à son tour à la garantie des Droits de l'Homme et du citoyen.
C'est donc la nécessité de la dépense qui commande la nécessité de l'impôt et fonde le consentement des contribuables.

Inspirateurs généreux des futurs concepts révolutionnaires, les encyclopédistes des Lumières n'hésitaient, d'ailleurs, pas à évoquer de façon, peut-être, un peu trop exigeante « le bonheur que doivent éprouver les sujets, à l'heure de payer au Souverain des subsides justes, absolument nécessaires. » Objectif ambitieux, s'il en est.
Pour être un concept, cette nécessité n'en était pas moins très incarnée dans l'esprit des rédacteurs de 1789. Les articles 14 et 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen précisent en effet que « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique […] d'en suivre l'emploi […] » - ce n'est pas toujours fait - et qu'à cette fin « La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. »
Pour exercer ces droits, les citoyens disposent de plusieurs moyens, de nature différente :
l'élection de leurs représentants nationaux qui décident de l'orientation et de la forme des politiques publiques et donc de la nécessité politique des dépenses ;
les juridictions financières qui entre autres missions, analysent leur nécessité pratique dans la mise en œuvre des dispositifs.
Je voudrais m'arrêter un instant sur notre système de gouvernance budgétaire et son rôle dans la constatation de la nécessité de la contribution publique et le suivi de son emploi.
Permettre aux parlementaires d'exercer pleinement leur pouvoir d'autorisation budgétaire et de contrôle de l'efficacité des dépenses tout au long de l'année, était parmi les objectifs fondamentaux de la loi organique relative aux lois de finances de 2001.
Vous savez que je ne suis pas totalement indifférent à ce texte, mais oserai-je dire, en contredisant Platon sur ce point, mon attachement n'est pas aveugle. Il est indéniable que nous nous sommes beaucoup éloignés de l'esprit de la loi organique, l'écart ne cesse de se creuser entre ses objectifs initiaux et la pratique que la Cour a pu constater, notamment dans son dernier rapport sur le budget de l'État.

Par ailleurs, au-delà de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) plusieurs améliorations pourraient encore être apportées au cadre global de la gouvernance de nos finances publiques.
En premier lieu, la cohérence et la portée des différents textes financiers pourraient être renforcées :
le programme de stabilité, remis tous les ans en avril à la Commission européenne, pourrait être soumis au Parlement ;
le périmètre des lois financières pourrait être revu pour mieux couvrir l'ensemble des dépenses des administrations publiques, aussi bien au niveau de la loi de finances qu'au niveau de la loi de financement de la Sécurité sociale qui pourrait être étendue pour devenir une loi de la Protection sociale ;
les volets recettes des projets annuels des lois de finances et des lois de financement de la Sécurité sociale pourraient très utilement faire l'objet d'une discussion conjointe au Parlement ;
les normes et outils budgétaires existants pourraient enfin être complétés par un objectif pluriannuel de dépenses lisible, compréhensible, couvrant toutes les administrations publiques. Il serait voté dans la loi de Programmation et décliné dans les lois financières.

Par ailleurs, la procédure budgétaire elle-même pourrait être rééquilibrée au profit de l'examen des résultats des politiques déployées revenant ainsi à l'esprit de qui était celui de la LOLF. Cela signifie deux choses :
beaucoup moins de temps devrait être consacré à l'examen du projet de loi de finances initiale à l'automne ;
beaucoup plus de temps devrait être dédié à la mesure des résultats lors de l'examen de la loi de règlement au printemps, pour devenir ainsi une véritable loi de résultats.
Corollaire de ce rééquilibrage, l'information fournie au Parlement, qui a été considérablement enrichie au cours des 15 dernières années, pourrait être davantage exploitée.
J'en suis convaincu, l'ensemble de ces évolutions permettrait, à la représentation nationale, de garantir plus solidement aux citoyens que leur contribution est réellement destinée au service de l'intérêt général et qu'elle sert à financer des dispositifs efficaces.
J'en viens à mon deuxième message. Des pistes concrètes sont mises en avant par les juridictions financières et le Conseil des prélèvements obligatoires respectivement pour accroître l'efficacité des dépenses publiques engagées pour faire face aux problématiques nouvelles auxquelles sont confrontés le législateur et l'administration fiscale.

Je disais qu'en aval du contrôle politique de la nécessité des dépenses se déployait le contrôle pratique effectué par les juridictions financières de leur mode d'exécution sur le terrain.
Nombre de travaux effectués relèvent que bien des efforts importants ont été entrepris dans plusieurs domaines, mais qu'il existe encore beaucoup de marges de manœuvre pour utiliser plus efficacement chaque euro public dépensé.
Les exercices de comparaison internationale corroborent ce constat global. Par rapport à ses partenaires de l'Union européenne, et l'on pourrait élargir ces éléments de comparaison, la France est, en effet, caractérisée par un niveau élevé de dépenses publiques, à hauteur de 56,2 % du PIB en 2016, pour une moyenne de 47,7 % dans la zone euro, sans obtenir de résultat en proportion.

Si certains écarts s'expliquent, en partie, par des choix d'organisations différentes, comme, par exemple, en matière de retraite, il est indéniable que la France dépense plus que ses partenaires dans certains secteurs (l'éducation, l'emploi, le logement, la formation professionnelle, etc.) sans pour autant obtenir des résultats supérieurs. Souvent, ces résultats sont même plus médiocres.

Il m'est, évidemment, impossible d'établir, ici, une liste exhaustive des pistes identifiées par la Cour des Comptes pour garantir l'efficience, et donc la nécessité pratique des dépenses publiques. Je me limiterai donc à évoquer, sans les détailler, quelques-uns des principaux axes cités dans nos travaux récents, notamment dans l'audit des finances publiques remis au Premier ministre au mois de juin dernier :
Les trois premiers axes sont communs à l'ensemble des administrations publiques (État, collectivités territoriales, Sécurité sociale). Ils concernent chacun des trois grands champs de dépenses :
la masse salariale des administrations publiques, qui représentait 284 milliards d'euros en 2016. Des mesures récentes ont relancé sa progression, sans que cette occasion ait été saisie pour moderniser la gestion des parcours des fonctionnaires. Sans également, qu'une réflexion soit conduite sur les missions.
La Cour a identifié différents leviers d'effectif, de temps de travail, de rémunération, de missions qui permettraient de ralentir voire d'inverser la progression de la masse salariale pour tout autant d'efficacité ;
la maîtrise des autres dépenses de fonctionnement, qui représentaient 112 milliards d'euros en 2015, pourrait être encore renforcée par des actions de simplification, par le développement de l'administration numérique et de ses corollaires, l'adaptation des réseaux territoriaux et la restructuration de l'immobilier public ou, encore, par une mutualisation accrue des achats ;
les dépenses de transferts sociaux, les dispenses fiscales et les investissements dont les effets devraient être mieux évalués a priori, dont le ciblage devrait être plus pertinent, dans des secteurs par exemple comme le logement ou l'emploi.
Un exemple me paraît particulièrement éclairant. Il s'agit de celui des dépenses fiscales relatives au développement durable, au sujet desquelles la Cour a remis une communication au Parlement en septembre 2016. Il y apparaît que les dispositifs fiscaux ont été accumulés sans cohérence et que leurs coûts ont été mal documentés avec des écarts parfois considérables entre les prévisions et la réalité des dépenses.

Ce défaut de préparation, couplé à un manque d'évaluation en aval, a conduit à une grande complexité du paysage des dépenses fiscales, dont l'efficacité globale en matière de développement durable est très discutable. En effet, l'effet positif de ces dépenses est contrebalancé par l'effet négatif de nombreuses autres exonérations fiscales portant sur la consommation de carburant et destinées à soutenir des secteurs variés comme l'agriculture, les transports routiers ou les taxis.

La Cour publiera dans quelques semaines son rapport annuel sur les finances publiques locales. Sans anticiper sur ses conclusions, je peux néanmoins rappeler que nos travaux les plus récents ont montré un infléchissement du rythme de progression des dépenses des collectivités locales en 2015 et 2016 sous le double effet d'une contrainte plus forte exercée par l'État et d'un moment particulier du cycle électoral.
Toutefois, le poids de ces dépenses, de l'ordre de 225 milliards d'euros en 2016, en fait, bien entendu, toujours un levier majeur de l'amélioration du solde public national. La Cour ne peut donc qu'appeler à la poursuite des efforts qui ont été engagés, notamment par une clarification des compétences de chaque administration publique et un effort accru de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Une sélectivité accrue des investissements est également nécessaire.
Trop souvent, les rapports de la Cour peuvent déplorer des investissements pas toujours pertinents, par exemple deux stations d'épuration proches l'une de l'autre, tout simplement parce que les collectivités locales n'ont pas pu se mettre d'accord.

Vous le savez, malgré les progrès récents soulignés dans le Rapport annuel sur la Sécurité sociale publié par la Cour le 20 septembre dernier, notre système de sécurité sociale demeure marqué par des déficits récurrents qui menacent sa pérennité et nous isolent parmi nos voisins européens.
Nous sommes le seul pays développé à accepter des déficits de nos comptes sociaux sur des périodes aussi longues. Ce sont en particulier les déficits élevés de l'Assurance maladie qui retardent le retour à l'équilibre de la Sécurité sociale.
Dans ces rapports récents, la Cour a donc avancé plusieurs pistes de réforme en profondeur à mettre en œuvre et à amplifier, parmi lesquelles figurent une accélération de la recomposition de l'offre de soins, notamment à l'hôpital, une amélioration de la pertinence et de l'efficience des prises en charge, une meilleure maîtrise des dépenses à fort enjeu, telles que les soins infirmiers, la kinésithérapie, les médicaments, les dispositifs médicaux, l'imagerie médicale. Je pourrais citer beaucoup d'exemples où le rapport entre les crédits que nous consacrons à ces politiques et l'efficacité n'est pas satisfaisant.
Enfin, je voudrais évoquer le cas des services publics prioritaires assurés par l'État, notamment l'Éducation nationale et la sécurité. C'est bien entendu aux représentants du suffrage universel qu'il appartient de décider « si » et « quand » des augmentations de moyens sont nécessaires et donc légitimes.
Avant d'augmenter les budgets, il nous paraît essentiel d'évaluer la pertinence des organisations et des missions existantes, d'analyser la capacité à répondre aux nouveaux besoins, le cas échéant par des redéploiements internes. Tout n'est pas une question de moyens budgétaires, beaucoup de points relèvent de l'organisation, du fonctionnement, de la répartition même des moyens.
Sans cela, les moyens nouveaux pourraient n'avoir pour effet que d'arroser du sable et, malheureusement, les rapports de la Cour, là aussi, montrent beaucoup d'exemples.
Toutes les mesures, que je viens d'évoquer, tiendront leurs promesses à une condition, absolument, incontournable : la responsabilisation de tous les acteurs. C'est un message central et réitéré de la Cour des Comptes.
Vous le savez la modernisation de la gestion va, tout d'abord, de pair avec la responsabilisation des gestionnaires. Elle repose sur l'octroi de véritables marges de manœuvre en contrepartie d'objectifs contractualisés :
faire confiance aux managers publics est une condition sine qua non de réformes profondes, structurelles et donc courageuses ;
intéresser les gestionnaires aux résultats.
Beaucoup de ce qui est fait va totalement à l'encontre de cela, de la responsabilisation des gestionnaires publics. Ce principe était d'ailleurs au cœur de l'esprit de la LOLF et je ne peux que regretter qu'il soit pour ainsi dire resté lettre morte.
La responsabilisation des gestionnaires publics est nécessaire, mais non suffisante. Le bon usage des deniers publics au service de l'intérêt général, et non des intérêts particuliers, dépend aussi pour une large part de la responsabilisation de tous les citoyens, de leur implication dans un effort collectif.
C'est à ce prix que la recherche de bénéfices personnels, qu'elle se manifeste par des fraudes, par des effets d'aubaine ou par des abus, s'effacera progressivement derrière celle de l'intérêt de tous.
À titre d'exemple, la maîtrise des dépenses de sécurité sociale ne se fera pas sans une démarche active de tous les assurés sociaux, par exemple :
dans l'utilisation des transports sanitaires, où l'on peut relever beaucoup d'abus ;
dans l'utilisation des génériques, beaucoup moins importante dans notre pays que dans tous les autres pays qui peuvent nous être comparables, simplement parce que les médecins n'assument pas toujours leurs responsabilités et que l'assuré social résiste à leur utilisation.

Je voudrais pour finir évoquer les conclusions de deux rapports rendus publics récemment par le Conseil des prélèvements obligatoires. Ils ont contribué utilement, me semble-t-il, à mettre en lumière les principales problématiques auxquelles doivent faire, actuellement, le législateur et l'administration fiscale. Il s'agit du rapport sur la TVA.
Tout d'abord, ce rapport s'est penché sur l'évolution récente du premier impôt en termes de rendement, qui a inspiré la création de taxes similaires dans 153 des 193 pays du monde. Le Conseil des prélèvements obligatoires a analysé dans quelles mesures la TVA est restée conforme ou non à ses objectifs fondamentaux : la neutralité économique et fiscale, la simplicité administrative et le rendement budgétaire.
Dans ses conclusions, le Conseil des prélèvements obligatoires a pu souligner que la TVA s'était éloignée progressivement de son esprit initial au gré de la création de près de 150 dispositifs dérogatoires, qui ont rendu sa collecte, en fait, très complexe.
Le Conseil a appelé à la réaffirmation de son objectif de rendement budgétaire dans la mesure où la TVA n'apparaît pas comme un instrument d'incitation économique et de redistribution efficace. Il a également souligné la nécessité d'une amélioration du rendement de la taxe par un réexamen de la pertinence des mesures dérogatoires en termes d'assiette et de taux réduits et à un renforcement de la lutte contre la fraude.

Les problématiques ainsi soulignées par le Conseil des prélèvements obligatoires ne se limitent pas à la TVA, comme je l'évoquais au sujet de la fiscalité environnementale, il appartient au législateur de remédier à la multiplication des objectifs qui sont assignés aux instruments fiscaux et à ses corollaires : l'empilement des dispositifs dérogatoires, la complexité du recouvrement - facteur d'un risque accru, et bien évidemment d'incompréhension de la part du contribuable - comme de fraudes.

En janvier dernier, j'en terminerai par-là, le Conseil des prélèvements obligatoires a rendu public un rapport intitulé Adapter l'impôt sur les sociétés à une économie ouverte. À travers ces travaux, il a mis en lumière la nature et les conséquences d'une évolution majeure des contraintes qui s'imposent à notre système fiscal : la mobilité accrue des capitaux des entreprises, des personnes et la vivacité de la concurrence entre les États.

Face à ses évolutions, nous avons proposé quatre mesures concrètes d'adaptation qui permettraient de répondre à trois grands objectifs :
assurer la contribution effective des entreprises au financement des services publics dont elles bénéficient notamment en combattant l'optimisation agressive ;
contribuer à l'attractivité, à la compétitivité du pays par des règles d'assiette et de taux qui ne placent pas la France dans une position défavorable au sein des comparaisons internationales et soutenir la projection de ces entreprises à l'étranger ;
assurer - et nous en sommes loin - la sécurité et la stabilité de l'environnement juridique. Changer les règles du jeu tous les ans n'est pas efficace si l'on veut soutenir la croissance et rassurer les investisseurs.
Il m'était, bien évidemment, impossible d'analyser dans leur exhaustivité les nombreux enjeux et les infinies problématiques concrètes que recèlent notre système fiscal et nos dépenses publiques.
J'espère avoir contribué à éclairer votre réflexion collective sur l'État de la République et à avoir esquissé quelques étapes souhaitables qui nous mèneront à la démocratie de demain.
Merci de votre attention.

ROLLIN

Intervention :

L'entreprise, la société civile et la puissance publique

Xavier HUILLARD
Président Directeur Général de Vinci

Xavier HUILLARD
Président Directeur Général de Vinci

Madame Érignac,
Monsieur le Président Migaud,
Monsieur le Président Carenco,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier de cette invitation à venir m'exprimer à l'occasion de ce colloque.
Je dois vous dire que je suis un peu impressionné pour deux raisons. La première est de m'exprimer dans un tel amphithéâtre pour la première fois de ma vie. La deuxième est de succéder à ce pupitre au Président Migaud. La tâche, qui m'a été confiée, est de disserter sur l'entreprise, la société civile et la puissance publique. Je suis en général plus à l'aise pour parler de chantiers, de béton, pour aller sur des barrières de péages, pour visiter des aéroports, mais je vais m'acquitter de cette tâche en commençant par dire que ce sont trois acteurs - l'entreprise, la société civile et la puissance publique - qui structurent notre société et qui construisent notre destin collectif.
Mon premier constat est que souvent on les oppose. Pour les composantes de la société civile, nous parlons d'organisations non gouvernementales, pour les opposer à la puissance publique, ou encore d'organisations non commerciales pour les opposer aux entreprises.
Bien sûr, nous pourrions traiter rapidement le sujet, en affirmant, évidemment, de façon très schématique que :
le rôle de l'État est celui d'un stratège qui élabore une vision, qui réfléchit à long terme, qui imagine, met en œuvre et contrôle les mécanismes, les cadres de régulation qui garantissent que les acteurs travaillent bien dans le sens de cette vision, de l'utilité publique et de l'intérêt collectif ;
le rôle de l'entreprise, pardon du truisme, est de tout simplement entreprendre et ce faisant de créer de l'emploi et de la richesse avec des objectifs qui devraient être essentiellement de court terme ;
le rôle de la société civile, évidemment fondamental en particulier sur les thèmes sociaux et sociétaux, est d'agir comme une sorte d'aiguillon essentiel à l'expression de la démocratie.
Cette vision du monde, en silo, a évidemment vécu.
D'abord la puissance publique entreprend. Je ne parle pas seulement des historiques et innombrables initiatives en matière d'aménagement du territoire et de grandes infrastructures. J'ai en tête par exemple - et je m'en réjouis beaucoup - du succès de la French Tech, qui n'aurait jamais vu le jour sans une initiative forte et des moyens conséquents de la part de la puissance publique. Soulignons toutes ces structures montées, souvent dans les villes, afin de développer et stimuler l'innovation et l'esprit d'entreprise.

La société civile peut, de son côté, emprunter à l'entreprise ses méthodes, ses organisations, sa rigueur, sa culture du droit à l'expérimentation, sa culture du résultat. Quelques exemples, sans aller chercher la très puissante ONG de Bill Gates, dont nous savons tous qu'elle fonctionne réellement comme une entreprise, mais avec une finalité très sociale ou sociétale : j'observe que l'enseignement de l'entrepreneuriat social est monté en puissance dans un certain nombre de nos écoles, dont HEC, l'Essec et bien d'autres. Par ailleurs, nous voyons fleurir des prix de l'entrepreneuriat social, comme celui décerné chaque année par le Boston Consulting Group en partenariat avec la fondation Schwab, à l'image des innombrables prix de l'entrepreneur de l'année qui étaient historiquement décernés.

De leur côté, nos entreprises ont compris - en réalité, depuis longtemps, mais cela ne se sait sans doute pas assez - qu'elles ne seront durables qu'à la condition d'embarquer les thématiques de ce que l'on appelle la RSE (responsabilité sociétale des entreprises), non pas pour céder à un clientélisme facile à l'égard des agences de notation « Développement durable » - comme celle créée par Nicole Notat qui s'appelle Vigeo et qui fait un excellent travail -, mais simplement par conviction. Nous avons la conviction que le succès dans la durée suppose la poursuite concomitante, non seulement d'un projet économique, mais également d'un projet humain, social, sociétal et environnemental.

Nos entreprises ont également compris le besoin d'engagement sociétal de la part de nos collaborateurs. Nous y répondons chez Vinci à travers notre fondation « Vinci pour la cité », qui ne se contente pas de distribuer des subventions à des associations, mais qui propose à nos collaborateurs d'accompagner personnellement les associations par du mécénat de compétence.

Et puis, nos entreprises savent que leur principale richesse est, évidemment, constituée des hommes et les femmes qui exercent leurs talents. Là encore, le succès durable passe par des efforts permanents de formation, de développement des compétences, de développement de la richesse humaine au travers d'innombrables outils, comme des universités internes ou des centres d'apprentissage. Ce sont aussi des dispositifs permettant de rapprocher du travail ceux qui en sont les plus éloignés. Ce sont les exclus à qui il faut apprendre un métier, mais aussi réapprendre parfois à se lever le matin, à arriver à l'heure, à s'astreindre à une discipline et nous savons bien que le seul apprentissage professionnel ne suffit pas. Il faut parfois le doubler d'un véritablement accompagnement social réalisé par des structures spécialisées, des associations et des entreprises d'insertion.

Nous avons chez Vinci, pour nous rapprocher de ce monde associatif ou entreprise d'insertion, créé une structure particulière qui est une structure juridique d'entreprise à but non lucratif, une sorte de connecteur entre le monde de Vinci et cet écosystème de l'insertion, appelée « Vinci insertion emploi » (VIE).
Cette vision du monde en silo a donc vécu. Les intervenants de la prochaine table ronde me pardonneront cette intrusion dans leur débat, mais je crois profondément que la réduction des fractures territoriales et l'unité de la République passent par l'émergence d'une nouvelle culture qui revendique le partenariat entre ces trois grands acteurs que sont l'entreprise, la société civile et la puissance publique.
Séparés, nous nous épuisons dans de vaines oppositions. Ensemble, nous pouvons tout ou presque. Je suis convaincu que l'apprentissage de ces nouvelles coopérations se fait d'abord et plus facilement en local, sur le terrain, là où les différents acteurs partagent une même compréhension des problèmes et des enjeux.

Par exemple, nous pouvons doper la croissance économique. S'il y a bien un sujet sur lequel la très grande majorité des économistes de la planète s'accordent, c'est celui de considérer que les infrastructures de mobilité, quelles qu'elles soient, sont de formidables leviers pour accélérer la croissance économique, simplement en améliorant l'efficacité du transport des biens et des personnes, en permettant aux cerveaux de se connecter, en fertilisant les territoires.

Par exemple, favoriser la revitalisation d'un quartier difficile, c'est bien sûr faire des gestes sur le bâti, comme l'a magnifiquement fait l'ANRU depuis une vingtaine d'années. C'est également y implanter de la culture et de l'architecture, comme nous le voyons à Medellín en Colombie, mais c'est d'abord investir dans des infrastructures de mobilité, qui permettent aux habitants de ces quartiers d'accéder à des territoires plus prospères, en tout cas susceptibles de générer et de proposer des emplois.

À ce titre, une étude récente du Boston Consulting Group, réalisée en collaboration avec le Forum économique mondial et l'université d'Oxford, a permis d'évaluer les besoins financiers liés à la mobilité sur le continent européen à l'horizon 2030. On s'aperçoit qu'aujourd'hui, alors que nous dépensons sur ce même périmètre environ 300 milliards d'euros par an en entretien ou en construction d'infrastructures de mobilité, nous devrons probablement dépenser près de cinq fois ce montant dans les prochaines années.

Il est clair que les budgets publics ne suffiront pas à supporter l'intégralité de tels investissements et c'est là, qu'on le veuille ou non, qu'il faut faire preuve de créativité et que des outils, comme le PPP (le partenariat public/privé) inventé en France à la fin du XIXe siècle et notamment sa déclinaison qu'est la concession, (où il y a une sorte de perception d'une participation de l'utilisateur au financement de cet ouvrage), constituent, non pas des formules miracles, mais des solutions qu'il ne faut pas oublier. Je voudrais juste livrer un exemple. Nous avons inauguré, le 2 juillet dernier, la LGV (Ligne à Grande Vitesse) entre Tours et Bordeaux qui est une concession. Le concessionnaire, que nous sommes, prend son risque sur le nombre de trains qui vont circuler sur cette infrastructure dans les cinquante prochaines années. Sans le modèle de la concession, nous aurions sans doute fini par faire cette ligne, mais elle ne serait pas là à l'heure où nous parlons.

Regardez la forêt de grues autour de la gare Saint-Jean à Bordeaux, observez la manière dont cette ville a décidé de se transformer en prévision de l'arrivée de cette ligne TGV, constatez l'impact sur la valeur du foncier, du bâti, des hôtels, des entreprises. Alors oui, cette nouvelle ligne est créatrice de valeurs, non seulement économiques, mais également sociales. Son succès ne peut pas simplement se mesurer par la seule observation du compte d'exploitation de l'opérateur ferroviaire, car une infrastructure de ce type impacte positivement bien d'autres acteurs que ses seuls utilisateurs.
Nous pouvons doper la croissance économique, mais également renforcer la cohésion sociale des territoires en installant des centres d'activités au sein de ces territoires, en ouvrant de nouveaux chemins d'accès à l'emploi pour des jeunes peu qualifiés ou des personnes très éloignées de l'emploi, ou en développant la formation et la qualification et in fine l'employabilité des salariés.

Le projet que je viens de vous évoquer a mobilisé jusqu'à 8 500 personnes. Nous avons recruté et formé localement, le long du sillon, 2 000 nouveaux collaborateurs à qui nous avons offert, non seulement un emploi, mais évidemment, préalablement, une formation. Par ailleurs, nous avons mis en œuvre 4 millions d'heures d'insertion par le travail pour ramener ceux qui en étaient exclus. Ensuite,

à l'issue du chantier, nous avons veillé à ce que tous ces collaborateurs soient accompagnés et restent durablement dans une trajectoire d'emploi. À ce jour, plus de 75 % de ces collaborateurs, ramenés à l'emploi ou embauchés à l'occasion de cette ligne, ont soit retrouvé un emploi, soit monté une entreprise, soit décidé de reprendre une formation.

Enfin, nous pouvons accélérer l'innovation, travailler au niveau local en décentralisant les organisations. Décentraliser l'innovation en l'ancrant au cœur des territoires et en l'ouvrant à toutes les intelligences. Nous avons créé un Innovative Tank, chez Vinci, qui s'appelle « La fabrique de la cité », que nous impulsons, finançons, qui est un lieu où nous rassemblons des universitaires, des entrepreneurs, des représentants de la sphère publique pour réfléchir ensemble, aujourd'hui, à des solutions pour la ville de demain.

Je voudrais terminer, évidemment, par le tsunami que constituent les réseaux sociaux et le digital. Quelques exemples de la manière dont nous sommes impactés et vous verrez où je veux en venir : dans nos grandes entreprises mondiales, un petit problème - réel ou parfois inventé par des gens qui nous veulent du mal - peut immédiatement prendre une dimension mondiale, avec des conséquences potentielles majeures pour les 200 000 collaborateurs que nous avons dans le groupe.

Il faut comprendre que face à une telle menace, il n'y a pas d'un côté des directions juridiques ou des directions de la communication et de l'autre des collaborateurs qui ne font qu'appliquer des règles et des procédures.

La réalité est que nous avons une communauté de milliers de managers qui se considèrent tous individuellement comme étant dépositaires et acteurs responsables de l'image et de la réputation globale du groupe ;
nous savons bien que notre réputation d'employeur, c'est-à-dire la marque « employeur » qui nous permet d'avoir une image qui va convaincre des jeunes de venir à nos métiers et si possible de venir dans nos entreprises, cette marque se forge de plus en plus sur les réseaux sociaux.
Réseaux sociaux, sur lesquels nos collaborateurs passent aussi une partie de leur vie et, à ce propos, sont capables d'orienter, de façon positive ou négative, la constitution progressive de la marque « employeur » de nos entreprises.

Là encore, il n'y a pas d'un côté, une DRH centrale qui penserait à tout cela et de l'autre des collaborateurs qui appliquent des règles et des procédures, mais plutôt une communauté de dizaines de collaborateurs qui tous individuellement participent à ce que l'on appelle l'employee advocacy ; dernier exemple, dans nos métiers de B2C (« business to consumer ») que sont nos autoroutes, nos stades ou nos aéroports, un peu partout dans le monde, nous nous nourrissons en permanence de nos dialogues souvent digitaux avec nos clients et ce afin de co-construire avec eux, grâce au digital, les nouveaux services et améliorer la qualité.

Le digital « horizontalise » et permet des coopérations et des co-constructions entre les acteurs, et cette nouvelle approche est en train ou va bouleverser la notion même de service public :
quand Waze ringardise le service public d'information trafic sur les grands axes routiers et en particulier dans les grandes villes et notamment en région parisienne ;

quand la ville de Hambourg décide d'accueillir des migrants et qu'elle lance une vaste consultation par des moyens digitaux, afin de décider avec la population où et comment accueillir ces migrants ; quand la ville de Boston propose à ses habitants de charger sur leur iPhone une application spécifique qui permet une remontée instantanée des problèmes sur la voirie, ce qui permet donc l'économie des agents qui avaient auparavant la tâche, assez ingrate, d'aller faire la tournée de l'ensemble des voiries pour constater leur état ;

quand Blablacar ne se contente pas de prendre des parts de marché à d'autres opérateurs, mais permet de nouvelles mobilités, qui ne se seraient pas exprimées sans Blablacar, et bien il est possible de commencer à considérer que Blablacar est un nouveau genre de service public de transport collectif. À chaque fois, nous avançons vers ce que nous pouvons appeler le « Service public 2.0 », c'est-à-dire le service public où chaque citoyen peut être co-concepteur, co-gestionnaire et co-responsable du service public.

Voilà en résumé comment, selon moi, nous pouvons sortir de nos silos et rentrer dans une nouvelle culture de partenariat :
par plus de décentralisation, afin de développer l'autonomie des échelons de terrain qui sont plus efficaces pour comprendre et pour agir ;

par plus de culture de l'expérimentation et de droit à l'erreur, car lorsque nous essayons, nous n'avons pas la bonne solution tout de suite et il faut donc installer une culture de droit à l'erreur qui parfois fait défaut dans notre pays ;

par plus de dialogue sans tabou, sans dogme entre ces différents acteurs, de manière générale entre tout ce que l'on appelle les parties prenantes ;

par plus de responsabilités sociales, sociétales et environnementales de chacun des acteurs, parce que c'est la seule manière d'inscrire nos actions dans le temps ;

par plus de digital qui permet la co-conception et la cogestion.

Pour terminer, nous avons eu en début de séance, des lectures très inspirantes, très applaudies. Bravo les jeunes ! Je voudrais laisser le mot de la fin à Tocqueville qui écrivait : « Il y a plus de lumière et de sagesse dans beaucoup d'hommes réunis que dans un seul, je vais donc me taire pour que d'autres voix puissent se faire entendre. »
Je vous remercie.

Table Ronde 2

Fractures territoriales et unité de la République

Cette table ronde est animée par

Stéphane BOUILLON,
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Participants :

Christophe GUILLUY,
Géographe

Stéphane BEAUD,
Sociologue

Patrick BRAOUEZEC,
Ancien député-maire de Saint-Denis, Président de Plaine Commune

Pierre JARLIER,
ancien Sénateur, Maire de Saint-Flour

Stéphane BOUILLON

Le thème de la fracture revient au centre des débats à chaque élection présidentielle. Toutefois, elle ne fait l'objet d'aucun traitement de fond et se retrouve rapidement délaissée.
En 2017, la question de la fracture territoriale et de l'unité de la République a été très prégnante pendant les élections présidentielles.
Elle a engendré un certain nombre de conséquences sur le plan politique - comme l'illustrent les résultats des élections législatives -, sur le plan social et sur le plan économique, notamment pour les territoires urbains ou ruraux délaissés.
Je cède tout d'abord la parole à Monsieur Guilluy. Les élections de 2017 sont-elles vraiment la traduction de toutes ces fractures, telles qu'elles nous ont été révélées ?

Christophe GUILLUY

Je constate que la recomposition économique et sociale des territoires est effectivement une évolution des 20 ou 30 dernières années.
Il y d'un côté ce territoire que j'appelle la « France périphérique ». Le niveau d'emploi créé y est moins élevé et il se compose des catégories sociales les plus modestes.
À l'opposé, la France compte de grandes métropoles mondialisées qui concentrent richesse et emploi.
La métropolisation est une conséquence spatiale de la spécialisation des territoires à l'échelle du monde, d'abord sur le plan économique puis progressivement sur le plan social. Toutefois, la richesse des grandes métropoles cache des situations sociales très contrastées, notamment en Seine-Saint-Denis.
Nous sommes donc face à un modèle très inégalitaire, mondialisé, dont les dynamiques sont assez similaires en France, aux États-Unis ou en Grande-Bretagne.
L'affrontement du deuxième tour des élections présidentielles en France reflète exactement cette dualité métropoles-reste du territoire, même si en examinant de plus près la situation, le constat peut être nuancé.
De même, aux États-Unis, le « vote Trump » représente le vote de l'Amérique périphérique.
L'intégration des catégories modestes dans un modèle économique qui, a priori, les exclut constitue donc une question centrale aujourd'hui car elle recouvre des enjeux d'ordre économique, social mais aussi culturel et politique.

Stéphane BOUILLON

Professeur Beaud, quel regard portez-vous sur l'intégration des catégories modestes ? Où y a-t-il eu échec ? Comment pouvons-nous faire progresser la situation ?

Stéphane BEAUD

Bonjour à toutes et à tous et merci pour cette invitation.
Je vais prolonger le propos de Christophe Guilluy, en évoquant ce qui me paraît essentiel aujourd'hui, dans la question de l'intégration des « classes populaires ».

C'est ce que nous pourrions appeler, de manière un peu rapide, la fracture scolaire. Il est indispensable de revenir à ce qui caractérise profondément la France et la société française car l'école fabrique, plus que jamais, les destins sociaux des individus.
Je me suis penché sur les statistiques de l'INSEE de mai 2017, et notamment sur la catégorie dite des « sans diplôme ».
Au cours des quatre dernières années, 52 % des « sans diplôme » sont au chômage, contre 26 % pour les personnes diplômées de CAP ou BEP et contre 11 % pour les personnes de niveau bac +2. Je n'évoque pas les bac +5, dont le taux de chômage est plus faible.
Si nous allons encore plus loin, pour lisser les effets de conjoncture économique sur l'insertion depuis 10 ans, nous avons encore 36 % des « sans diplôme » qui sont au chômage entre 5 et 10 ans après leur sortie de la formation initiale.
Ces chiffres sont donc très évocateurs et fondamentaux pour faire taire ceux qui estiment que l'école est inutile. Le diplôme protège du chômage, il protège peut-être moins qu'avant, mais il continue de protéger et plus le niveau d'études est élevé, moins on risque de se retrouver au chômage.
L'école n'apporte pas seulement un diplôme, elle permet de redonner une estime de soi et de se construire.
J'ai dirigé un mémoire, qui a été publié dans le livre Une génération sacrifiée, qu'un étudiant a intitulé Pas de diplôme, pas de taf, pas de boulot, pas de meuf. L'absence de diplôme a évidemment des conséquences dans tous les aspects de la vie des individus, et les effets sont considérables.
Par ailleurs, l'absence de diplôme est inégalement répartie sur les territoires. Je me rappelle cette anecdote quand j'étais étudiant à Sciences-Po où j'ai passé deux années absolument horribles - un des professeurs m'avait dit : « c'est bien votre devoir, mais c'est trop sociologique. »
Donc, devant une association de préfets, je suis très content d'aborder le sujet. Qu'est-ce-que cela signifie « trop sociologique » ?
Je pense que les études sociologiques ne sont jamais de trop, les énarques ne sont jamais assez bien formés à la sociologie et le Parlement européen à Strasbourg doit se former à la sociologie car les sciences sociales nous aident à comprendre le monde.
Que nous ont appris les grands auteurs comme Durkheim, Elias ou Bourdieu ? C'est que les structures mentales sont fabriquées par les structures sociales.
En deux mots, un exemple, Lena, djihadiste, interviewée par le journaliste David Thomson, dans son livre Les revenantes. Pourquoi est-elle djihadiste ? Pourquoi est-elle partie en Syrie ? Lena, fille d'immigrés algériens, née en France, voilà ce qu'elle dit : « J'ai toujours eu l'impression d'être inférieure du fait que j'étais musulmane, je me suis dit que clairement je n'avais pas ma place, ici, en France et que mes parents étaient esclaves de la société française. Je refusais d'être comme eux, moi étant d'origine algérienne, j'ai mon grand-père qui est mort durant la guerre d'Algérie. Je n'aime pas dire guerre, parce que ce n'était pas à armes égales, je dis souvent le génocide français. Le djihad, c'était se battre pour retrouver notre dignité. »
Bien sûr, je ne cautionne pas ses propos, mais ils sont très intéressants, parce qu'ils montrent ce que nous produisons après 20 ou 25 ans de ségrégation scolaire, géographique et mentale. Cela a produit, en partie, l'émergence d'une fraction de cette jeunesse à la dérive qui a choisi cette forme de combat, le djihadisme.
Ces questions ne peuvent être résolues en un quinquennat car il faut du temps pour réparer le tissu social qui a été extrêmement abîmé.
Je viens de voir le très beau film joué par Denis Podalydès, sociétaire de la Comédie française, Les grands esprits. C'est l'histoire d'un professeur de Lettres à Henri IV qui, un peu malgré lui, se retrouve

affecté dans un lycée en Seine-Saint-Denis. Au début, après une période d'apprivoisement très dur et réciproque avec ses élèves, il les comprend mieux progressivement et ses élèves le comprennent mieux. À la fin, le petit Segou - qui est le héros de ce film, petit enfant sénégalais, qui n'a pas de père, qui est élevé par sa tante, dans des conditions difficiles et qui est en permanence menacé de renvoi - dit de manière très touchante à Denis Podalydès, le professeur de Lettres perdu dans cette banlieue, mais qui a retrouvé son âme : « Monsieur, vous allez nous manquer. »
Nous avons manqué à tous ces enfants qui sont nés et qui ont grandi en banlieue. Nous avons laissé dépérir ces quartiers, malgré effectivement l'ANRU, mais l'ANRU a repeint des façades, elle n'a pas contribué à reconstruire le plus important : l'estime de soi.
Je finirai par la lecture d'un très long entretien - que j'ai abrégé - de l'acteur Omar Sy qui a grandi à Trappes. Voilà ce qu'il dit dans Le Monde du 4 décembre 2016 : « Je veux parler de toute la jeunesse, car elle est laissée pour compte. Qu'elle soit en banlieue, en ville, en campagne. On ne fera avancer les choses qu'en la voyant globalement. On parle des jeunes sans les écouter, on ne les considère pas, on ne leur donne plus ces coups de pouce dont moi j'ai bénéficié. C'est comme si on n'avait plus besoin d'eux ! Tout a rapetissé, comme après un lavage à 100 degrés. J'aime la France, mais la France va mal. »
Le travail des chercheurs en sciences sociales est de rappeler cette réalité aux élus, aux administrateurs, à ceux qui travaillent dans notre pays, afin de la prévenir et de ne pas refuser d'y faire face.
James Baldwin, qui a écrit sur la situation des Noirs dans les années 60, disait que les Blancs américains refusaient de voir la situation des Noirs. De même en France aujourd'hui, nous avons tendance à ne pas vouloir voir ce qui se passe dans ces lieux abandonnés de la République.
Merci.

Stéphane BOUILLON

Patrick Braouezec, que faire ? C'est effectivement une question que vous connaissez bien par vos fonctions.
Quel regard portez-vous sur le terrain sur la manière dont les pouvoirs publics – au-delà de l'éducation nationale - utilisent les succès pour les étendre et en faire une leçon pour tous ?

Patrick BRAOUEZEC

Bonjour à chacune et chacun d'entre vous.
Si je savais répondre à cette question, je la ferais breveter et je pourrais en tirer beaucoup de profit ! Tout d'abord, l'unité de la République et ses fractures, comme on a pu le voir au travers des textes qui ont été lus par les élèves, n'est pas nouvelle.
De Platon à Marc Bloch, en passant par Robespierre, Péguy, Rousseau, on voit bien que ce sujet traverse les âges, comme si cette interrogation sur l'unité nationale, sur l'unité de la République, avait toujours existé.
Je vous invite - pour ceux qui ne l'ont pas encore fait - à lire les travaux de Stéphane ou de Christophe qui sont très instructifs sur l'état de République française, sur ses fractures, ses fractures françaises, comme Christophe l'a écrit.

Les carences de l'éducation nationale ne me sont pas inconnues puisque j'ai été pendant 20 ans instituteur à Saint-Denis. J'ai pu observer se dégrader le système éducatif en France et ce n'est ni la faute des professeurs ni celle des élèves. Il faut donc s'interroger sur le système en soi.
Je crois que la question de la dévalorisation, de la déqualification d'un grand nombre de territoires, amène aussi une dégradation et une dévalorisation, une perte d'estime de soi des individus, comme l'évoquait Stéphane.
La perte d'estime de soi rend le rapport à l'autre impossible. Pour aimer l'autre, il faut d'abord commencer par s'estimer soi-même.
Si l'on veut pouvoir se placer dans une destinée commune, et bien, il faut créer des objectifs communs. Tant que l'on est laissé pour compte, ou que l'on se considère comme étant laissé pour compte, il est toujours très compliqué d'avoir un projet à partager avec les autres.
Je le dis, parce que j'ai vécu une expérience - et j'espère revivre la même avec les Jeux olympiques de 2024 qui se dérouleront en grande partie en Seine-Saint-Denis, et c'est une chance pour ce département -, j'ai vécu l'histoire de la construction du Stade de France et de ce que cela a impliqué. Jusqu'à présent nos banlieues, et notamment la Seine-Saint-Denis - c'était Jack Ralite qui le disait -, étaient des communs ou les commodités de Paris. Tout ce que l'on ne voulait pas à Paris était envoyé en banlieue.
Et puis, il y a eu cette décision d'implanter le Grand stade, à l'époque, à Saint-Denis. Je peux vous dire que cela a eu un effet important au niveau de la population parce que, pour la première fois, cette population était considérée. Pour la première fois, on mettait, sur son territoire, un équipement de portée nationale, voire même internationale.
De ce fait, quelle que soit la situation personnelle des habitants, ils étaient de nouveau considérés. Il y avait cette reconquête de dignité et d'estime de soi, qu'évoquait Stéphane.
Au niveau de chaque territoire, il faut chercher ce qui peut faire du commun, ce qui peut donner du sens, mettre en perspective au-delà des problèmes du quotidien, qu'il faut en même temps essayer de régler.
J'espère que les Jeux olympiques auront les mêmes effets, à une échelle supérieure.
La consécration du projet Stade de France est arrivée le 12 juillet 1998, plus exactement le lendemain, lorsque les journaux titraient sur la victoire des blacks-blancs-beurs.
C'était la victoire de la jeunesse de tous ces quartiers, et personnellement je ne fais pas de différence entre les quartiers populaires urbains et les quartiers populaires ruraux, parce que l'on retrouve les mêmes phénomènes de sentiments d'être laissés pour compte, d'exclusion, de ségrégation.
J'ajouterai deux remarques. La première, c'est pour faire écho à l'intervention du Président-Directeur général de Vinci. Je crois qu'il faut que l'ensemble des acteurs qui font la ville, qui font les territoires, se retrouvent. Vous avez évoqué les PPP. Une maire indonésienne, qui était avec moi à l'ONU l'an dernier dans le cadre de la préparation d'Habitat 3, avait proposé l'ajout d'un autre P, afin d'en faire des 4P, c'est-à-dire des partenariats-publics-privés-population, ou peuple.
En tout cas, tout ce que nous construisons dans nos villes passe par cette collaboration étroite entre les populations, les institutions publiques, et le secteur privé.
Enfin, nous avons vu qu'il existe un problème d'égalité des territoires.
Nous avons connu plusieurs révolutions :
il y a eu la révolution électrique, et l'État s'est doté d'outils qui permettaient d'électrifier tout le territoire à égalité ;
il y a eu les révolutions liées aux déplacements, aux transports, et là aussi l'État a pris la responsabilité de permettre à l'ensemble des territoires d'avoir des transports collectifs dignes de ce nom.

Aujourd'hui, l'enjeu porte sur l'égalité des territoires par rapport au numérique. Pour ne pas être soumis à la bonne volonté de nos entreprises privées, un plan d'État est indispensable pour réduire la fracture entre les grandes métropoles, qui continuent de se développer, et le périurbain ou le rural.
Si nous ne prenons pas nos responsabilités dès à présent, comme l'indiquait Christophe Guilluy, nous devrons assumer notre inaction et notre échec annoncé.

Merci.

Stéphane BOUILLON

Pierre Jarlier, nous venons de parler du rural et, effectivement, il y a aussi toutes les fractures à la fois sociales, économiques, sociologiques.

Pierre JARLIER

En matière de fracture territoriale, nous retrouvons évidemment dans le secteur rural la même situation que dans le secteur urbain.
La population éprouve un vrai sentiment d'abandon, lié à une évolution récente de ces territoires marqués par des baisses démographiques très fortes.
Je suis élu d'un département, dans un arrondissement qui a perdu pratiquement 30 % de sa population en 50 ans et qui a perdu la moitié de ses exploitations agricoles en 30 ans, avec des actifs agricoles qui représentent 20 % des actifs du territoire.
Nous voyons que cette agriculture a progressivement disparu en raison de la mondialisation, que dans ces territoires de montagne, les agriculteurs ne sont pas préparés pour lutter sur tous ces marchés. Il faut désormais construire un nouveau modèle pour que ces territoires puissent vivre.
Certaines communes ne comptent plus que 40 ou 50 habitants. En revanche, nous observons une agglomération de la population autour des petites villes, avec tous les problèmes que cela peut poser.
Aujourd'hui, je crois qu'il n'y a pas de fatalité à ces situations. Toutefois, elles se sont traduites dans les scrutins lors des dernières élections présidentielles. Nous avons en effet observé une poussée extrêmement forte du Front National, alors que traditionnellement dans ce département, la population affiche un vrai respect de la République.
Ce résultat n'est pas lié à une propagande d'extrême droite ou à une question d'immigration, elle s'explique tout simplement par une situation dans laquelle la population ne se retrouve pas.
Vous avez employé le terme de « destinée commune ». Ces populations ne se retrouvent pas dans cette destinée commune que devrait leur offrir, aujourd'hui, notre République. Pourtant, les habitants sont profondément républicains. Il est primordial selon moi de lutter contre ces fractures sociales très fortes avant qu'il ne soit trop tard.
Notre difficulté est liée au vieillissement de la population et à l'arrivée de populations retraitées qui s'accompagne de conflits d'usage.
Il y a des attentes nouvelles de cette population dans des communes très traditionnelles. Nous pouvons, aujourd'hui, prendre en main cette nouvelle destinée, à condition - et vous l'avez extrêmement bien dit -, qu'il y ait une vraie dynamique collective, qui à mon avis s'appuie sur un triptyque :
les collectivités ;
l'État qui doit être extrêmement présent et qui malheureusement s'est éloigné de ces territoires ;
les acteurs locaux, car nous ne ferons rien sans eux.

Notre démocratie a besoin de participation, les habitants ont besoin de se retrouver, d'être reconnus dans les décisions qui sont prises.
Il importe de les associer dans les stratégies de développement. C'est ce que nous faisons en construisant des projets territoriaux, en nous organisant pour que nous puissions demain être en mesure d'aller chercher des financements ensemble, en associant tous les acteurs locaux à ces décisions.
C'est à mon avis, un des points qui est extrêmement important pour l'avenir. Enfin, je souligne que nous aurons besoin d'une présence de l'État beaucoup plus forte.

Dans ces territoires, face aux difficultés qui existent en matière de développement, tous les sujets sont devenus complexes. L'ingénierie territoriale, par exemple, est absolument indispensable pour donner une chance au développement.
Par ailleurs, la sous-préfecture constitue la seule présence de l'État sur le territoire, en lui permettant d'accompagner le développement, les acteurs locaux et de veiller à l'organisation territoriale.
Pour relever ces défis d'avenir, il sera indispensable de définir une nouvelle organisation territoriale à des échelles pertinentes et d'accentuer la présence de l'État pour accompagner cette nouvelle donne.

Stéphane BOUILLON

Je rebondis sur le partenariat 4P que Monsieur Braouezec a évoqué.
Il est vrai que dans le P de public, toutes les collectivités doivent apprendre et accepter de travailler ensemble, sinon cela crée des fractures territoriales au sein même de l'espace commun. Nous l'avons vu en région Île-de-France, pendant très longtemps, et nous le voyons dans d'autres régions et parfois même à l'intérieur de certaines villes, comme c'est le cas à Marseille.
Et puis, il y a la manière dont l'État, en tant qu'aménageur du territoire, peut jouer son rôle et intervenir.
Vous l'avez évoqué tout à l'heure, la population a tendance à diminuer en milieu rural et elle a tendance à augmenter en milieu urbain.
Comment pouvons-nous organiser en termes de puissance publique, ou tout simplement en termes sociologiques ou géographiques, cet aménagement du territoire démographique qui aujourd'hui nécessite d'être pensé ?
Aujourd'hui, nous voyons très bien que nous n'y arrivons pas, d'où les problèmes de crise migratoire.
Je pose donc la question à Monsieur Guilluy : comment voyez-vous cette évolution et cette capacité à gérer géographiquement le problème démographique ?

Christophe GUILLUY

Lorsque nous étudions les flux migratoires, nous voyons effectivement des territoires qui vieillissent, certains qui se dépeuplent, tandis que d'autres accueillent de plus en plus de populations.
Il faut remettre ce phénomène en perspective. Quand je regarde, par exemple, les 15 premières métropoles françaises, en 1968 - ce n'étaient pas des métropoles, mais des grandes agglomérations - , celles-ci regroupaient 40 % de la population. Aujourd'hui, elles concentrent toujours 40 % de la population. La part des catégories des populations installées dans les 15 premières grandes métropoles n'a absolument pas changé.
En réalité, la population augmente dans toutes les zones. D'ailleurs, les départements dont la population

a diminué ne sont plus que six ou sept au dernier recensement. Nous constatons que la question n'est pas binaire avec une concentration démographique d'un côté et une désertification de l'autre.
Nous avons un phénomène double : d'un côté, vous avez des grands centres urbains, de plus en plus mobiles - on parle même d'« hypermobilité » - et de l'autre, vous avez des catégories, notamment populaires, qui se sédentarisaient de plus en plus.
Il ne faut pas oublier qu'en France, aujourd'hui, la majorité des habitants vivent dans les départements où ils sont nés.
Évidemment, nous avons tous en tête les discours d'un Jacques Attali qui se vante de prendre son petit-déjeuner à New York, son déjeuner à Paris et son dîner à Milan. Ce que l'on surnomme « la gauche kérosène ». Tout le monde n'est pas dans cette « hypermobilité ». D'autant plus, que nous observons une véritable fragilisation et une sédentarisation des catégories modestes.
Il existe effectivement, des phénomènes de vieillissement, mais vous avez aussi des questions sociales de plus en plus pesantes. Nous observons d'ailleurs les départements qui subissent une baisse des dotations, et des populations sur place qui vivent sur des territoires qui créent très peu d'emploi.
Nous avons en tête des clichés de jeune de banlieue d'un côté et de vieux rural. Or la situation est plus complexe que cela. Nous faisons face à une véritable question d'ordre social et économique qui constitue selon moi la priorité : la situation des plus modestes. Il me semble en effet qu'une démocratie est destinée à redonner du pouvoir à ceux qui n'en ont pas.
Or j'observe à l'échelle territoriale que nous cherchons à concentrer de plus en plus les pouvoirs dans les territoires qui créent le plus de richesses.
Il s'agit d'un véritable problème de la réforme territoriale puisque les métropoles qui concentraient l'ensemble des richesses vont demain concentrer l'ensemble du pouvoir politique.
Ce n'est pas un hasard, d'ailleurs, si tous les « cadors » de la politique française se bousculent pour représenter Paris Métropole, Bordeaux Métropole, etc.

En matière de réforme territoriale, certains géographes dont je fais partie pensent depuis très longtemps que la collectivité de Paris aurait dû disparaître.
Cela fait 30 ans que l'on évoque la ghettoïsation, la mixité sociale, la nécessité de faire revenir les classes moyennes en banlieue, etc.
Une mesure très symbolique serait de faire disparaître la collectivité de Paris et peut-être pas de recréer le département de la Seine mais d'élargir le périmètre pour faciliter la mise en œuvre de certaines actions.
S'agissant de la question des banlieues et des flux migratoires, il faut savoir que les quartiers de logements sociaux sont des lieux de passage qui connaissent beaucoup de mouvements.
Ce facteur interdit d'établir tout diagnostic pertinent. Lorsque vous dressez le diagnostic social de la Seine-Saint-Denis, vous obtenez des indicateurs sociaux qui sont mauvais : le taux de chômage et en particulier celui des jeunes sont importants, l'échec scolaire également.
Sauf que, le chômeur d'aujourd'hui en Seine-Saint-Denis ne présente pas le même profil que celui d'hier et celui de demain.
Ce sont des territoires, qui, je le répète, ont créé et créent de la classe moyenne, avec énormément de difficultés.
Personnellement, je pense que :
la politique de la ville n'a pas été inutile et qu'elle a été même très utile ;
les acteurs de terrain ont joué le jeu ;
les bailleurs sociaux n'ont quasiment jamais lâché leur politique de peuplement.
Bref, que les acteurs de la République ont été présents, mais qu'évidemment, les résultats ne sont pas visibles puisque, par définition, ceux qui réussissent quittent le département et sont remplacés par des populations plus précaires et souvent immigrées.
Il ne peut pas y avoir de résultat si nous n'analysons pas les phénomènes en flux.
La République n'a pas lâché les quartiers. Oui, il y a d'énormes difficultés, mais il faut se projeter très loin et penser les territoires dans leur complémentarité.
Il faut penser l'ensemble des classes populaires comme un tout. Pas spécifiquement les classes populaires de banlieue, mais aussi celles qui vivent dans les villes moyennes ou dans les zones rurales.
Il est important de poser un diagnostic global.

Stéphane BOUILLON

Vous avez d'autant plus raison que le risque est aussi souvent de voir ces populations se replier en communauté ou se fermer, que ce soit dans les cités ou dans les petites communes rurales.
On voit qu'elles ont du mal à s'ouvrir vers l'extérieur parce qu'elles ont peur de l'extérieur.

Christophe GUILLUY

Effectivement, nous payons 20 ans d'abandon des classes populaires, et pas seulement par la classe politique. La situation était soutenable auparavant car il y avait un lien entre le haut et le bas de l'échelle sociale. Par exemple, le parti communiste était composé d'intellectuels, d'universitaires, autrement dit, des personnes capables de s'exprimer au nom des classes populaires. Aujourd'hui, elles sont absentes parce qu'elles ont été délaissées, y compris par le monde académique.

Aujourd'hui, ce que nous payons (l'abstention, le marronnage des classes populaires) vient d'un malaise très profond. Nous nous trouvons vraiment dans une forme de sécession des élites, même si cela les dépasse largement, et de désintérêt pour le monde d'en bas.
Tant que ce désintérêt existera, nous ne trouverons pas d'issue à notre problème.

Stéphane BOUILLON

Nous allons passer la parole à nos lycéennes. Avez-vous une question ou une intervention ?

Lycéenne

Vous avez abordé le sujet du chômage et des inégalités sociales. Nous allons entrer sur le marché du travail avec la peur du chômage et des discriminations d'origine, de sexe, etc.
Dans ces conditions, il est difficile pour les jeunes de trouver leur place dans la République. Comment faire pour lutter contre les discriminations ?

Stéphane BOUILLON

Merci pour votre question.
Il existe actuellement un grand enjeu, proprement idéologique, sur le destin de l'enseignement supérieur. En France, comme vous le savez, quand vous êtes bien-aimés, quand vos parents sont bien nés, ils souhaitent que vous fassiez une grande école.
Si, par malheur, vous n'êtes pas dans les 10 % d'élèves de classe Prépa, votre destin est déjà un peu contrarié.
J'ai écrit un article, dont je suis très fier, qui s'intitule La fac, c'est moins pire que je croyais.
C'est une étudiante de Nantes, où j'enseignais en sociologie qui m'avait rendu un travail et je lui avais demandé un bilan de son année à la faculté de Nantes. Elle était vendéenne, son père était chauffeur routier, elle voulait s'inscrire en BTS mais sa candidature avait été refusée. Par malheur, elle a fini par s'inscrire en université. Au bout d'un an, elle dressait ce tableau : « la fac, c'est moins pire que je croyais. »
Il convient, lorsque l'on a obtenu son bac général ou technologique, ou même pro, de se décomplexer. Vous avez encore le choix, sauf si bien sûr vous êtes en classes préparatoires khâgne, hypokhâgne ou Maths sup.
Il est donc déjà très important que vous sachiez qu'il faut dédramatiser cette question de l'orientation. L'essentiel est de savoir durant l'année de Terminale quel type d'enseignement, quel type de matière vous intéresse, avec peut-être un objectif professionnel par la suite.
On construit sa voie professionnelle en cheminant petit à petit bien que la pression idéologique soit très forte pour que les jeunes s'engagent dans les filières sélectives. Toutefois, tous les jeunes ne sont pas intéressés par cette voie. Or ces derniers éprouvent le sentiment d'appartenir à une catégorie de déclassés.
En tant qu'enseignants, nous devons vous dire que vous pouvez accomplir des choses intéressantes après le bac, peu importe les filières, puisque vous allez vous construire.
Je connais beaucoup d'étudiants qui ont poursuivi leurs études en faculté, puis ont suivi un programme Erasmus, ce qui leur a permis de devenir mobiles.

D'ailleurs, cette question de la mobilité se pose car elle présente un coût, notamment pour les classes populaires.
Ne craignez pas l'avenir.
Ne soyez pas obsédés par cette question des classements, des palmarès, qui de Challenges au Nouvel Obs, en passant par L'Express ou Le Point, est ressassée pendant des mois et des mois.
Vous vous construirez une fois que vous obtiendrez le baccalauréat. Les enseignants de Première et de Terminale doivent également comprendre que la réussite ne passe pas nécessairement par la Prépa.
Il est très important de vous donner des perspectives, car c'est ainsi que l'on se construit.
J'appartiens à une génération qui a eu la chance de ne pas être obligée de faire une classe prépa. J'étais plutôt bon élève avec un bac C scientifique et heureusement j'ai choisi l'université. Toute ma vie, je lui serais redevable, parce que j'ai pu, d'une certaine manière, me construire plus lentement, me construire intellectuellement.
Il est important que vous puissiez vous en convaincre. Vous n'êtes pas obligés de vivre dans cette compétition permanente qui vous est imposée dès la Troisième pour vous inscrire dans le meilleur collège ou le meilleur lycée. Il y a une autre vie à côté de cette « sur sélection » que l'on nous impose en France.
La situation en Belgique ou en Angleterre est différente. En France, nous vivons dans un système qui est extrêmement coûteux pour les enseignants, pour les proviseurs, pour les familles. Or il existe des voies autres que celles ouvertes par les filières sélectives.

Stéphane BOUILLON

Il y a déjà assez de fractures, ne vous en créez pas davantage.

Lycéenne

Avec ma classe, nous avons souhaité partir d'un cas concret.
Un projet d'aménagement du territoire qui implique des acteurs privés, publics et bien sûr la société civile. Il s'agit du projet Europa City qui, s'il devait se réaliser, se situerait dans le triangle de Gonesse.
Je propose une rapide description pour les autres lycéens qui, comme nous, ne connaissaient pas ce sujet avant le colloque.
Le projet Europa City a commencé il y a 10 ans et devrait voir le jour en 2024. Il représente l'un des plus importants projets d'aménagement en Île-de-France, un méga centre commercial regroupant consommation, divertissement et culture sur une zone profondément sinistrée entre les aéroports de Roissy et du Bourget.
La construction de ce palais de la consommation et du divertissement, de 260 hectares, a pour but de sauver une banlieue pauvre du chômage. C'est en tout cas la promesse du groupe Auchan, avec le soutien de l'État.
J'aimerais que vous répondiez à ma question, en tenant compte des différentes dimensions du projet.
Tout d'abord, sur le plan écologique, nous sommes dans le cadre d'une crise. Des sommets, comme la COP 21 qui a eu lieu il y a deux ans au Bourget, à quelques kilomètres du futur centre commercial, ont pour fonction de nous faire prendre conscience de cette mutation écologique et de la nécessité de construire autrement l'avenir. Le projet Europa City s'inscrit-il dans cette construction ?
Europa City peut-il faire autre chose que du green washing, quand il fait l'éloge de la consommation et qu'il propose aux clients de faire du ski à Gonesse ?

Abordons maintenant la dimension économique. Ceux qui portent ce projet ont calculé que 11 800 emplois seront créés avec la construction d'Europa City.
L'arrivée de ce nouveau bassin d'emploi serait une « solution miracle » pour cette zone sinistrée où le taux de chômage atteint 16,7 %.
Cependant quels emplois seront assurés par la population locale ?
S'agira-t-il d'emplois pérennes et non d'emplois sous-payés, précaires, en intérim ?
Quels autres emplois seront détruits ?
Les petits commerçants des centres-villes disparaissent, tandis que fleurissent les centres commerciaux en périphérie.
Le projet Europa City est porté principalement par une seule et même famille, la famille Mulliez, dont nous connaissons toutes les différentes enseignes, tant elles peuplent déjà les zones commerciales : Auchan, Leroy Merlin, Décathlon, Kiabi.
Quelle est la justice sociale de ce projet, quand on sait que chaque année, en France, 10 % des dépenses courantes et d'équipements de l'ensemble des foyers atterrissent dans les caisses de cette même famille ?
Enfin, sur un plan institutionnel, comment sera arbitré ce projet ? Sachant que si l'État le soutient activement, un ministre d'État, Nicolas Hulot, semble y être opposé.
Je pose donc cette question : comment l'État va-t-il arbitrer ? Dans quelle mesure, considère-t-il que l'intérêt général est réellement satisfait ?

Stéphane BOUILLON

Je ne suis pas Préfet de région d'Île-de-France, donc je ne peux pas répondre.
Il existe des procédures en droit qui doivent être suivies avec toute une série d'enquêtes et qui relèvent justement des aspects partenariaux.
Il faut que l'ensemble des textes :
soit conforme à l'ensemble des textes de planification qui ont été programmés par les élus locaux ;
qu'il respecte un certain nombre de législations environnementales (sols et eau) ;
qu'il passe l'étape d'une enquête d'utilité publique menée par des commissaires-enquêteurs qui vérifieront l'intérêt du projet pour l'ensemble de la population.
À partir de ce moment-là, le Préfet sera amené à prendre un arrêté en fonction de l'ensemble des éléments juridiques qui auront été donnés.
Ce projet n'en est qu'à ses débuts. Il y a une instruction au terme de laquelle l'État devra, sous le contrôle du juge, se prononcer en toute impartialité.

Patrick BRAOUEZEC

Vous avez déjà une certaine idée de la réponse.
Je vais répondre sur le projet de Gonesse et je répondrai aussi plus globalement.
Effectivement, dans tout projet d'aménagement, des enquêtes publiques sont conduites afin de veiller au respect des aspects légaux, même si on n'en connaît aussi un peu les limites.
Quand on évoque les 4P, de vrais partenariats publics-privés-population, cela ne se fait pas hors-sol ou hors du temps. Un projet comme celui-ci, comme d'autres, doivent nous amener à réfléchir sur le très long terme.

Vous avez évoqué la COP 21 mais il y a un autre événement emblématique, dont on n'a quasiment pas parlé, mais auquel j'ai été particulièrement associé. Pour ceux qui ne le savent pas, Habitat 3 a été organisé par ONU Habitat ;
Habitat 1 a eu lieu à Vancouver en 1976 et a acté la nécessité que l'ONU se penche sur la question des métropoles et leur construction ;
Habitat 2 a eu lieu à Istanbul en 1996 et a permis d'affirmer que les pouvoirs locaux, les villes, les départements, les régions, suivant les organisations institutionnelles de chaque pays, avaient leur mot à dire sur l'avenir de la planète, l'avenir des grandes métropoles ;
Habitat 3, 20 ans après, a permis de décréter que nous ne devions pas reproduire nos décisions de manière infinie.
Je considère, personnellement, que le projet de Gonesse ne doit pas se réaliser.
Il ne doit pas se réaliser, non pas parce que c'est la famille untel, mais parce qu'il n'est plus contemporain. Il ne correspond plus aux attentes, aux besoins et aux exigences que nous avons vis-à-vis de l'avenir de la planète, que ce soit sur le plan environnemental ou sociétal.
J'ai lu un livre qui faisait état du dépérissement de ces régions où le commerce avait disparu des centres-villes. Or lorsqu'un commerce disparaît des centres-villes, c'est aussi des populations de couches moyennes qui partent. Cela entraîne de l'habitat dégradé, puis de l'habitat indigne. C'est le dépérissement d'un certain nombre de grandes villes de province de 30, 40 ou 50 000 habitants.
Nous devons réfléchir de manière plus globale avant de nous lancer dans un projet
Tout à l'heure, en aparté avec Christophe, nous évoquions le TGV Paris-Bordeaux.
Est-ce important aujourd'hui de gagner une demi-heure dans un trajet Paris-Bordeaux, simplement pour ceux qui ont encore les moyens de prendre le train à grande vitesse ?
Christophe me faisait remarquer, à juste titre, que le chemin de fer a été le moyen de déplacement pour l'ensemble du peuple pendant quasiment tout le XXe siècle.
Aujourd'hui le train est trop cher. Avant, sur la ligne Paris-Bordeaux, il y avait des gares à Châtellerault et à Poitiers. Maintenant, la gare sera déplacée, comme celle d'Avignon et comme beaucoup d'autres, en pleine campagne, à Chasseneuil-du-Poitou.
Connaissez-vous Chasseneuil-du-Poitou ? Moi, oui. Poitiers et Châtellerault vont subir de plein fouet cette décision. Ces villes qui connaissent le déclassement vont poursuivre leur dépérissement.
Donc, il faut que l'on réfléchisse le contemporain et le moderne au travers de prismes nouveaux sur l'état de notre société et la façon dont on veut qu'elle évolue.
La sobriété devrait être le maître mot, aujourd'hui, de toutes les politiques publiques que l'on mène, politiques publiques et privées d'ailleurs.
La question de cette sobriété, d'être respectueux de l'environnement, de la surconsommation ou de l'hyperconsommation, dont on nous abreuve aujourd'hui et dont nous sommes prisonniers, toutes ces questions doivent être au centre de nos réflexions « public-privé et population ».

Stéphane BOUILLON

L'objet des assises de la mobilité nous amène à réfléchir sur ce sujet.
Cela m'amène aussi à considérer que l'une des raisons des fractures que nous connaissons est le manque de planification et de réflexion à la bonne échelle.

Les SCoT, les schémas régionaux, les SRDEII doivent être mieux construits, mieux réfléchis, pour définir exactement nos attentes et nos besoins sur les territoires.

Question dans la salle

Je voudrais simplement rebondir sur les propos qui ont été tenus par Monsieur Jarlier, maire de Saint-Flour.
Je suis l'un de vos concitoyens et un ancien du Conseil départemental. Vous avez effectivement accentué votre intervention sur les départements ruraux et tous les problèmes liés à la ruralité.
Le thème de ce débat, ce sont les fractures sociales. Je voudrais vous citer quelques chiffres :
le département du Cantal, c'est 150 000 habitants ;
la ville d'Aurillac, c'est 26 000 habitants ;
la communauté des bassins d'Aurillac, c'est 50 000.
Lorsque nous allons à Paris, il faut entre six et sept heures, si l'on passe par Brive ou par Clermont, je ne vous dis pas la galère.
Ensuite, nous allons parler du réseau routier. Fracture sociale, fracture territoriale. Nous sommes le seul chef-lieu à ne pas être raccordé à une autoroute. Vous le savez Monsieur Jarlier. Pour prendre l'autoroute, il faut aller à Massiac-Nord-Cantal et pour aller à Grenoble, rejoindre Clermont-Ferrand et parcourir 165 km.
Quant à la jeunesse, lorsqu'elle part faire ses études à Paris, à Clermont ou ailleurs, elle y reste et revient rarement s'installer.
Comment ceux qui restent font-ils pour trouver un emploi ? Autrefois, un jeune pouvait vivre avec 1 200 ou 1 300 euros par mois. Maintenant, les jeunes s'en vont parce qu'il n'y a plus de travail.
Les retraités dont je fais partie, ceux qui ont de l'argent ou du pouvoir d'achat, rejoignent la périphérie des grandes villes pour se rapprocher de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Par conséquent, le niveau de vie des habitants dans le Cantal recule.

Merci de m'avoir écouté.

Pierre JARLIER

Je crois l'avoir indiqué, ce département souffre notamment d'enclavement routier.
La question de l'enclavement numérique a également été évoquée tout à l'heure. Notre source de salut est qu'il y a un grand programme qui nous permettrait demain d'ouvrir ce territoire sur toutes les autoroutes du numérique.
Avec une attractivité nouvelle, la population a envie de revenir dans les départements ruraux, faut-il encore qu'elle puisse y travailler. La question du télétravail est pour nous très importante.
Je voulais revenir sur le sujet des projets parfois plaqués sur un territoire et qui ne se trouvent plus en phase avec l'époque. La réponse à ce problème est la planification et le projet territorial.
Le projet territorial consiste d'abord en l'organisation territoriale. Aujourd'hui, dans une République décentralisée, les collectivités exercent énormément de compétences d'aménagement du territoire. Il faut donc que l'on ait déjà une organisation territoriale qui permette demain d'établir cette planification afin que les élus, avec la population et les acteurs locaux s'approprient les projets et veillent à leur cohérence avec l'avenir de leur territoire.
Naturellement, il est nécessaire qu'ils s'inscrivent dans une stratégie de développement durable, dans une logique de désenclavement pour certains départements comme le nôtre.
Les SCoT, l'urbanisme, l'ingénierie territoriale et surtout le fait que les acteurs locaux et les élus s'approprient d'abord les projets, permet d'éviter la situation qui a été décrite tout à l'heure.

Stéphane BOUILLON

Le développement local est également indispensable pour que la population puisse vivre et travailler.

Question dans la salle

Bonjour à tous, ce n'est pas une question, mais plutôt un témoignage.
Je suis maire d'une commune de 285 habitants. Nous avions 16 communes dans le canton, aujourd'hui le nouveau canton en compte 107. L'intercommunalité, c'est 107 communes pour 20 000 habitants, dont une ville de 5 000 habitants.
La mobilité n'existe pas. La notion d'intercommunalité-partenariat à 107 se révèle peu évidente.
Sur le plan numérique, l'intérêt des opérateurs n'est motivé que par le nombre d'abonnés. Or le nombre d'abonnés est faible sur notre territoire.
Heureusement, l'Europe a indiqué au gouvernement français qu'il manque un parc national en France. L'Europe demandait de créer un parc en forêt de feuillus de plaines. Il y a eu un concours, et en 2009, le Premier ministre de l'époque a annoncé dans ce territoire totalement rural, à cheval entre la Haute-Marne et la Côte-d'Or, qu'il était retenu pour créer le 11ème parc national français.
C'est un projet qui dure, et sur lequel il y a aujourd'hui une grande mobilisation, mais également de grandes oppositions et de grands écarts entre l'écologie, pure et dure, et le développement économique, social et culturel.
Il y a eu une réforme des grandes régions. Aujourd'hui, je suis très inquiet en ce qui concerne le SRADDET qui doit être prêt le 1er juillet 2019 et qui va s'appeler pour la Bourgogne Franche-Comté : « ici 2050 ». L'axe retenu pour le moment est de développer le Y : Belfort, Dijon, Mâcon – Mâcon, Le Creusot, Auxerre. Le reste n'est pas retenu.
Dans les petits villages, nous avons des pépites. Le Conseil régional fait des appels à projets - je ne suis donc pas d'accord avec vous, les projets ne viennent pas d'en haut, ils viennent d'en bas -. Ainsi, ma commune a un projet de réaménagement du centre-bourg pour accueillir le tourisme pour le parc national et pour les vergers-jardins remarquables que nous avons dans le village.
C'est dommage que le Président-Directeur général de Vinci soit parti, parce que je cherche un investisseur pour nous soutenir et faire aboutir ce projet.
Il y a à faire dans la ruralité. Si vous ne savez pas de quoi je parle, je vous invite à lire Les chemins noirs de Sylvain Tesson et Pensées en chemin d'Axel Kahn qui vous parlent de la grande diagonale verte de la désertification qui va de l'Adour aux Ardennes belges. C'est très instructif et intéressant car vous découvrez des lieux formidables et préservés.
Je ne suis donc pas un désespéré de l'aménagement du territoire. J'appelle simplement à être vigilant avec les grands schémas car ils ont tendance à oublier la vraie ruralité.

Stéphane BOUILLON

Ils méritent en effet d'être bien concertés.

Intervention :

Le défi démocratique lancé à l'Europe

Enrico LETTA
Doyen de l'École des affaires internationales de Sciences Po Paris (PSIA), ancien Président du Conseil des ministres italien,
Président de l'Institut Jacques Delors

Enrico LETTA

Doyen de l'École des affaires internationales de Sciences Po Paris (PSIA), ancien Président du Conseil des ministres italien, Président de l'Institut Jacques Delors

Merci pour cette invitation, je suis ravi d'être ici, parmi de grands Européens, pour aborder une question essentielle, fondamentale, qui occupe toute ma vie : celle de l'Europe, de sa situation actuelle, et de la démocratie européenne.
Lorsque Monsieur Carenco m'a invité, je lui ai répondu que je ne pourrai résister à une intervention à la Sorbonne, devant les Préfets, où je pourrai dire, en me présentant, « l'État c'est moi ! ».
Je vais livrer quelques idées personnelles sur le défi démocratique en Europe et montrer en quoi ce défi est devenu majeur.
Je relève pour commencer que ce défi a été mis de côté. La dernière grande question démocratique débattue en Europe, est celle de l'élection des députés du Parlement européen par les citoyens en 1979. Je veux rappeler, ici, que cet évènement majeur a été marqué par l'élection de Madame Simone Veil à la présidence du Parlement.

Avons-nous, après 1979, posé la question démocratique en Europe ? Est-ce que nous n'avons pas préféré évoquer l'euro, l'économie ou toutes sortes de crises ? La question démocratique est-elle redevenue une question centrale en Europe ?
Je pose trois défis préalables, auxquels j'espère apporter des réponses.

Premièrement, je pense qu'un espace politique européen existe aujourd'hui. Lorsqu'une élection se déroule dans un pays de l'Union, son résultat influence le pays voisin dès le lendemain. Ce n'était pas le cas il y a 10 ou 20 ans, et cela ne se retrouve pas sur les autres continents.
Chez nous, un espace politique européen s'est constitué. Cependant, correspond-il à un espace démocratique ? Ma réponse est non.
Ce découplage entre la politique et la démocratie me parait assez étrange. Je voudrais vous livrer la réflexion suivante faite il y a quelques jours par mon fils : « Papa, j'aime la démocratie, mais je n'aime pas la politique ! » Ce fut, pour moi, une provocation – certes - mais très intéressante, car dans ma compréhension, démocratie et politique se confondent, ce qui n'est visiblement pas le cas pour mon fils de 12 ans.
Selon moi, ce découplage doit être pris au sérieux.
S'il n'existe pas d'espace démocratique européen recoupant l'espace politique, on peut toutefois relever des interdépendances et des influences réciproques. On peut aussi considérer que celles-ci sont parfois totalement déséquilibrées, totalement asymétriques.
Ainsi, au cœur de la crise grecque, des négociations avec l'Europe se sont tenues au lendemain des élections législatives grecques. Nous avions d'un côté de la table la démocratie grecque, réelle, formelle et substantielle, c'est-à-dire les représentants du peuple grec qui venaient d'être élus, autrement dit la souveraineté populaire. De l'autre côté, l'Europe était représentée par des fonctionnaires de la Banque centrale européenne, de la Commission européenne et du Mécanisme européen de stabilité, et non

par des élus. Cette asymétrie a provoqué un élan de sympathie de l'ensemble des peuples européens vers le peuple grec, parce que l'Europe envoyait les représentants d'une technocratie qui n'était pas l'émanation du peuple souverain.

La crise de l'euro / de la dette souveraine a soulevé un autre problème. Le Parlement européen représente tous les pays de l'Union. Or, Jean-Claude Trichet ou Mario Draghi ont été interrogés sur l'euro par des parlementaires dont le pays n'appartient pas à la zone euro (Royaume-Uni, Danemark, Pologne…). Il y a là encore une asymétrie qui pose question.
Autre sujet, je fais partie de ceux qui pensent que l'abstention est un problème majeur et que l'alarme doit être donnée. Quand je consulte les chiffres de la participation aux élections européennes, je constate la chute intervenue. Nous sommes passés de 60 % de participation lors des premières élections en moyenne à 40 % en moyenne aujourd'hui. Ces chiffres incluent les Britanniques qui votent peu.

Le deuxième défi porte sur le fait que la démocratie est fortement et naturellement liée au besoin de représentativité d'un peuple, donc à son identité.
Le mot identité est celui qui revient le plus souvent dans toutes nos discussions, que nous soyons en Espagne, au Royaume-Uni ou dans d'autres pays.
Qu'est-ce que la question identitaire aujourd'hui ? Elle est liée à l'hyperconnectivité. Nos sociétés sont marquées par l'accélération de la globalisation qui entraîne des changements très rapides de la mobilité et des connexions. Ces mutations provoquent de la peur au sein de la population, ce qui fait monter la question identitaire. Cette peur devient le premier problème de nos sociétés.
Un besoin d'identité émerge sur lequel il est aisé de construire des discours populistes, portant notamment sur l'immigration.
Un livre, très intéressant, The road to somewhere de l'essayiste David Goodhart, est paru au Royaume-Uni. Il y expose le clivage entre deux catégories de personnes : the people of somewhere et the people of anywhere. Il distingue les personnes qui peuvent vivre sans souci dans toutes les parties du Monde, parce qu'ils sont mobiles et ceux qui sont enracinés dans leur ville, dans leur commune, qui ne veulent pas parler d'autres langues et vivre ailleurs.
Nos sociétés sont toutes divisées entre ces deux groupes. La difficulté à faire en sorte que ces deux groupes communiquent, aujourd'hui, est directement liée à la question européenne. Les « Somewhere » disent : « Vous voyez l'Europe, c'est pour vous les « Anywhere ». Vous avez bâti une Europe pour vous qui êtes mobiles, polyglottes, capables d'aller travailler à l'étranger. En plus, vous dites qu'Erasmus est ce que l'Europe a fait de mieux. »
Cela démontre par ailleurs qu'Erasmus est dédié uniquement à une petite catégorie de citoyens : les étudiants universitaires. Les propos du Président Macron, il y a quelques jours, sont justes. Erasmus doit devenir accessible à tous les étudiants, de toutes les écoles secondaires d'Europe. C'est la seule façon de casser ce clivage et faire en sorte que l'Europe soit vue et vécue comme une institution qui donne à tous des chances identiques.

Le dernier défi nous ramène en 1974, lorsque le Président Giscard d'Estaing et le Chancelier Schmidt inventent le G7. Ils dressent la liste des sept pays les plus riches - au sens économique - du monde. Je vous invite à réfléchir sur ce point. Ces pays étaient tous des démocraties libérales. Pouvons-nous en dire de même aujourd'hui ? Pourrons-nous l'affirmer dans 15 ans, quand nous ferons la liste du nouveau G7 ?
Deux points essentiels seront à retenir :

Aucun pays européen ne figurera parmi le G7 en 2030. La toute puissante Allemagne ne sera que 8e ou 9e. Il sera surtout difficile de dire que ces sept pays sont les sept plus grandes démocraties libérales du monde.
J'ajouterai qu'il est très difficile, entre nous, de donner des leçons de démocratie. Nous avons en effet accepté, au sein de l'Union, et toléré - je dirais trop généreusement - des attitudes, que je trouve très peu démocratiques de quelques pays. Je parle ici des gouvernements hongrois et polonais.

Ce troisième défi consiste ainsi à démontrer que la démocratie est naturellement liée à l'économie, l'efficacité, la croissance. L'idée véhiculée aujourd'hui, selon laquelle une démocratie est moins forte, moins compétitive, moins performante qu'une fausse démocratie, constitue un véritable problème. De plus, nous devons démontrer à nos concitoyens qu'être démocratique n'est pas un mauvais choix. Nous avons un problème à cet égard, car nous savons que la question démocratique est devenue incontournable en Europe. Je pense que l'Europe sombrera si nous la laissons de côté.

Je vais vous confier une anecdote. À Science Po, nous avons monté une rencontre à l'occasion du Brexit. Pour confronter les points de vue, nous avons invité un Britannique pro-Brexit et un anti-Brexit. Le public était totalement anti-Brexit. Au final, le pro-Brexit a convaincu sur un seul sujet : en expliquant qu'une carrière politique se commence dans une commune, puis que les échelons électoraux se gravissent au rythme des succès, mais qu'en cas d'échec, il est toujours possible de siéger au Parlement européen.

La question qui en découle est la suivante : comment l'Europe peut-elle être gagnante si elle est évoquée et représentée par des fonctionnaires technocratiques et des perdants politiques ? Le discours des anti-européens est plus facilement audible, car la question démocratique n'est pas posée comme elle devrait l'être à mon sens.

À la question de l'euro, s'ajoute celle du Parlement européen. Les 73 sièges des parlementaires britanniques à redistribuer représentent une grande opportunité. La première option serait de les répartir entre les pays membres. Je ne souhaiterai pas assister à cette redistribution - le sang risquerait de couler : le Néerlandais en voudrait un de plus que le Belge, le Chypriote refusera d'avoir le même nombre de représentants que le Maltais, l'Italien dirait : « J'en veux un de plus que l'Espagne ! ».

Alors je soutiens l'idée - déjà proposée par Daniel Cohn-Bendit - de créer une 28e circonscription électorale paneuropéenne. L'ensemble des pays de l'Union seraient rassemblés et les citoyens voteraient pour des listes transnationales européennes.

Imaginez ce que cela voudrait dire : pouvoir tous ensemble mélanger nos votes, nos candidatures, nos élus. Le soir de ce vote, nous aurions la photographie de ce que les Européens pensent. Il y aurait une liste fédéraliste, une liste souverainiste, une liste libérale, une liste moins libérale, etc.

Les citoyens choisiraient surtout une idée de l'Europe. La donne des équilibres politiques ne serait pas bouleversée, mais cela révolutionnerait la politique européenne. Les personnalités politiques européennes bâtiraient une campagne faisant une proposition pour l'Europe et non une proposition nationale. Aujourd'hui, toutes les campagnes européennes ne parlent que de problèmes domestiques. Je suis heureux d'avoir pu développer ces idées à la Sorbonne. Merci.

Intervention :

L'Europe, un rempart face aux populismes

Jean QUATREMER
Journaliste, correspondant de Libération à Bruxelles

Jean QUATREMER
Journaliste, correspondant de Libération à Bruxelles

Lorsque l'on m'a soumis comme sujet d'exposé « L'Europe, un rempart face aux populismes » sans point d'interrogation, honnêtement, je me suis dit qu'il s'agissait d'un sujet contre-intuitif. En effet, nous avons exactement le sentiment inverse : l'Europe n'est pas un rempart face aux populismes. Au contraire ! L'Europe serait plutôt le fourrier de l'ensemble des populismes, car elle fournit des arguments à tous les démagogues.
D'ailleurs, je n'aime pas le mot populisme. Il faut arrêter de l'employer, il faut parler des démagogues.
Populiste, nous le sommes tous ! Je suis du peuple. Daniel Cohn-Bendit lorsqu'il plaide pour l'Europe, il représente le peuple. Il faut empêcher l'extrême droite et la gauche radicale de s'emparer du mot « peuple ».
Je pense que les journalistes gagneraient à arrêter de qualifier les menteurs, les amateurs de fausses informations, de faux faits - d'« Alternative facts » comme on le dit aux Etats-Unis - , de populistes, mais de leur donner leur vrai nom de démagogues. C'est-à-dire des personnes qui n'affirment que ce que les citoyens veulent entendre.
L'Europe, aujourd'hui, semble fournir tous les arguments possibles et inimaginables aux démagogues. Pourquoi ? Parce que l'Europe est devenue le facteur explicatif de l'ensemble de nos difficultés.
Cela fait 25 ans que je couvre l'Union européenne à Bruxelles et j'ai pu observer le dérapage s'opérer en douceur. J'ai vu des gens, des partis politiques, des responsables gouvernementaux, des ministres refuser d'assumer ce qu'ils faisaient à Bruxelles.

Bien au contraire, ils se sont servis de Bruxelles pour expliquer leur propre faillite nationale. Je dirais que la façon dont on a fait l'Europe au cours de 25 dernières années, c'est la communautarisation des échecs nationaux et la nationalisation des succès européens.
Ariane Espace et Airbus sont des réussites françaises dans la bouche des Français. En revanche, le chômage est une conséquence de l'Europe !
C'est extraordinaire, nous avons des partis politiques et des responsables politiques nationaux qui se sont servis de l'Europe pour justifier leur incapacité à régler leur problème, et qui se servent de l'Europe comme d'une boîte noire à déresponsabiliser. Ils prennent des décisions qu'ils savent absolument nécessaires et ils reviennent à Paris en expliquant que c'est à cause de Bruxelles.

Quand on écoutait, par exemple, François Hollande pendant cinq ans, c'est extraordinaire, on avait l'impression qu'il était sous contrainte européenne. Il prenait des décisions à Bruxelles et il rentrait en expliquant : « Si on m'écoutait la dette serait à 300 %, le SMIC à 5 000 euros par personne, etc. Mais vous comprenez, il y a l'Europe ! L'Europe qui m'empêche de faire ce que je veux. Sans l'Europe, j'aurais pu faire une politique tellement plus accommodante ».
L'Europe est une excuse facile, d'autant que personne ne la défend. C'est le drame absolu de l'Europe. Lorsque l'on demande à Jean-Claude Juncker d'intervenir dans les débats nationaux, il estime qu'il est question de politique intérieure.

En clair, l'Europe est composée d'Etats tellement souverains, qu'ils ne peuvent accepter l'intervention dans le débat national de personnes étrangères.
Il y a encore des étrangers en Europe, ce qui est absolument étonnant.
Donc, personne n'ose affirmer que nos dirigeants nous mentent.
Il y a quelques journalistes qui tentent de le faire - et j'en suis, je porte vraiment ce fardeau depuis 25 ans - d'expliquer la réalité. Toutefois, nous sommes seuls face à ces hommes politiques qui mentent en permanence sur ce qu'ils font.
Aujourd'hui, nous avions vraiment le sentiment, jusqu'à la fin de l'année dernière, d'un déferlement de démagogie, de mensonge, de lâcheté gouvernementale, de lâcheté institutionnelle, de lâcheté de l'ensemble des acteurs politiques de l'Europe. C'était désespérant.

L'an dernier, vous m'auriez dit qu'Emmanuel Macron serait élu cette année, je vous aurais ri au visage et je pariais plutôt sur une franche victoire de Marine Le Pen au point où l'on en était. Nous avions l'impression d'assister à un effondrement de tous nos idéaux depuis 70 ans.
Finalement, l'Europe s'est avérée un formidable rempart contre la démagogie, contre le « populisme ».
La séquence commence avec la crise grecque en 2015. Les Grecs n'ont pas élu un parti d'extrême droite, mais un parti de gauche radicale qui est arrivé avec le même agenda qu'un parti d'extrême droite.
Ce parti entendait faire payer les Allemands pour les graves erreurs commises par les Grecs qui se sont mis en faillite tout seuls. Toutefois, les Grecs présentent donc cet agenda qu'ils ont dû remballer au bout de six mois.
Rappelez-vous, il y a eu un référendum contre le programme d'austérité que les Européens voulaient imposer à la Grèce en échange d'une nouvelle aide. Ce programme d'austérité était absolument nécessaire, si l'on voulait que la Grèce puisse repartir du bon pied. Le gouvernement gagne le référendum et l'Europe le perd. La logique était pour les Grecs de refuser le programme d'austérité et de quitter la zone euro et l'Union européenne. Or l'inverse se produisit. Le Premier ministre Grec avait commandé un rapport secret qui démontrait qu'en cas de départ de la zone euro, la Grèce connaîtrait une catastrophe sans nom.

Les programmes d'austérité demandés par l'Union européenne - un redressement des comptes publics, afin que l'économie grecque devienne compétitive - seraient un amusement comparé à ce qui attendrait la Grèce en cas de sortie, c'est-à-dire la faillite immédiate du pays.
La sortie de l'Europe signifiait que du jour au lendemain, la Grèce n'avait plus les moyens de se fournir en électricité, en pétrole pour alimenter Athènes en énergie. À ce moment-là, les Grecs décident de leur maintien dans l'Europe. D'ailleurs, les sondages, dans cette période d'extrême tension, exprimaient le refus des Grecs de quitter l'Europe et l'aventurisme proposé par l'aile dure de Syriza.
En septembre 2015, lors des nouvelles élections en Grèce, les durs de Syriza, ceux qui proposaient la sortie de l'Europe, sont rayés de la carte politique grecque.

Deuxième séquence intéressante, le Brexit. Le Brexit, je le souhaitais, je suis ravi ! Pourquoi le fallait-il ? Parce que les Européens qui depuis 70 ans vivent en paix vivent dans le luxe.
Je suis désolé de vous le dire, il y a du chômage, il y a de la misère, de la mauvaise répartition des richesses, mais comparez-nous au reste du Monde, comparez-nous à ce qu'était le Monde avant l'Europe. Connaissons-nous encore des famines ? Connaissons-nous encore des guerres ?
Nous n'avons jamais été aussi riches, aussi gras, aussi heureux. Je suis désolé, c'est difficile à entendre,

mais c'est la triste réalité. Il vaut mieux, aujourd'hui, être chômeur à Roubaix que travailleur dans une « usine Monde » à Pékin. C'est cela la réalité. Un jour ou l'autre, il faudra avoir quand même le courage de le dire.
Nous sommes richissimes. Les richesses sont certes mal réparties, mais c'est un problème de politique intérieure.
Il fallait donc rappeler aux Européens ce qu'était l'Europe avant l'Europe.
La Grèce ne pouvait pas servir d'exemple, car elle est dans le cœur nucléaire de l'Europe, la zone euro.
Les Britanniques sont à la périphérie avec un statut particulier : ils n'étaient pas dans l'espace Schengen, pas dans l'euro, pas dans la politique de défense, pas dans l'immigration, etc. Au fond, leur sortie ne serait pas si grave.
On a souvent dit : « On perd un bras. ». On perd un petit doigt, c'est douloureux, mais on s'en remet.
Ces événements rappellent qu'un départ de l'Europe après 70 ans a de lourdes conséquences et induit un coût monumental.
Quand le Brexit a été voté, certains analystes redoutaient la catastrophe et un effet domino. Or l'effet inverse a eu lieu. Jamais, l'Union n'a été aussi unie que depuis le mois de juin 2016. Exactement, l'effet que je prévoyais.

Depuis 2016, on voit que les Britanniques n'arrivent pas à se dépêtrer du Brexit, ils sont, même, en train de faire une courbe rentrante. Theresa May, ces jours derniers à Florence, après nous avoir dit qu'elle allait couper tous les ponts en 2019, nous explique que finalement le modèle suisse est peut-être le bon modèle. À la fin, ils vont revenir, tels les bourgeois de Calais avec la corde autour du cou, avec la robe de bure, nous supplier de les garder. Il faut qu'ils sortent juste pour voir ce qu'il se passe lorsqu'un pays devient un pays tiers. Il faut aller jusqu'au bout de l'humiliation. Et les Britanniques, je leur fais confiance, ne reviendront pas en arrière et là, ils vont connaître leur malheur.
J'ai bien aimé le discours d'Emmanuel Macron, lorsqu'il parle de l'Europe renforcée - puisque maintenant qu'ils sont partis, nous pourrons travailler au renforcement sans craindre d'effaroucher les Britanniques ou de franchir leur fameuse ligne rouge, qu'ils ont d'ailleurs inventée - : « Nous accueillerons nos amis Britanniques lorsqu'ils voudront revenir dans cette Europe renforcée. »
L'autre séquence concerne Donald Trump. Nous Européens pouvions tranquillement affirmer : « La défense, ce n'est pas notre affaire. Alors, les Italiens, les Allemands, les Français avec votre "bombinette", vos armées, vos prétentions arrogantes, vous dépensez beaucoup d'argent, alors que vous feriez mieux d'économiser et de payer vos fonctionnaires ! »

Du jour au lendemain, les Américains disent : « Nous, c'est fini, nous ne paierons plus ! Maintenant, vous allez devoir payer pour votre défense, nous n'assurons plus la sécurité et nous allons faire ami-ami avec Vladimir Poutine. » On se retrouve brutalement seuls ! C'est la prise de conscience que les gens qui nous protégeaient depuis 70 ans, les Anglais et les Américains, autrement dit les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, regardaient ailleurs, se détournaient et choisissaient l'isolationnisme. Nous nous retrouvons seuls, cela fait réfléchir.
La séquence électorale qui a suivi ensuite est juste magique. C'est un moment magique pour l'Europe que nous sommes en train de vivre :
la défaite, de peu, du candidat néonazi en Autriche en décembre 2016. C'est surtout ce qu'il a fait dans la dernière ligne droite de sa campagne qui est intéressante. Il a dit : « Non, non ! Vous m'avez mal compris, je ne veux pas quitter l'Union européenne. C'est une mauvaise interprétation journalistique. Je veux rester dans la zone euro et dans l'Union européenne » pour essayer de limiter les dégâts, parce

que s'il maintenait la ligne anti-euro jusqu'au bout, sa défaite aurait été encore plus importante ;
Geert Wilders, du PVV - parti anti immigrés, anti euro - que l'on donnait comme futur Premier ministre des Pays-Bas, perd les élections, il faut dire les choses comme elles sont. Les Néerlandais votent à 80 % pour des partis pro-européens, tout du moins des partis qui ne veulent pas quitter l'Union européenne et la zone euro ;
en France, l'élection présidentielle est un moment magique, car l'on referme, enfin, la parenthèse ouverte avec le référendum de 2005 sur le Traité constitutionnel européen. Au second tour, les Français ont enfin le choix clair entre deux systèmes :
Marine Le Pen, sortie de l'Europe, de l'OMC, de l'OTAN, des Institutions internationales, fermeture des frontières, expulsion des étrangers, on reste entre nous et on ne commerce plus avec personne, c'est la France d'abord, la France plus grande comme dirait notre ami Trump !
de l'autre côté, Emmanuel Macron avec l'Europe, la mondialisation heureuse, une France qui gagne, ouverte, tolérante, multiculturelle.

C'était clair, c'était net, les Français pouvaient choisir. C'était d'autant plus net que ce n'était pas un vote antifasciste, puisque notre « ami » Jean-Luc Mélenchon a renvoyé dos-à-dos Marine Le Pen et Emmanuel Macron. Il a donc décomplexé le vote des Français. À chaque fois que je rentre en France - je vis depuis 25 ans à Bruxelles - , on me dit que : « Le Front National n'est pas un parti fasciste, c'est un parti de droite extrême qui n'instaurera pas la dictature. » Vu de l'étranger, pour nous quand nous regardons la France, c'est un parti fasciste ! Jean-Luc Mélenchon ayant décomplexé ce vote, le résultat de l'élection présidentielle est pur.

D'ailleurs au lendemain, Gilbert Collard en a tiré, immédiatement, les conséquences : « Il faut arrêter avec ces bêtises de la sortie de l'euro, de la sortie de l'Union européenne. Il faut revenir au fondement identitaire du Front National. » ;

en Italie, la défaite de Beppe Grillo, qui s'est même fait battre dans sa ville à Gênes. Depuis, son Mouvement 5 étoiles est extrêmement prudent en matière de sortie de l'euro et de l'Union européenne. C'est intéressant, car on constate bien aujourd'hui en Europe, que les démagogues se rendent compte que les Européens ne veulent pas de l'aventurisme d'une sortie de l'Union européenne. De l'aventurisme que représente le nationalisme, la fermeture sur soi, le protectionnisme. C'est clair et net, je pense que cette question est tranchée.

Mais, attention, il faut mettre en garde l'ensemble de nos dirigeants. Ce vote contre l'aventurisme n'est pas un vote d'adhésion. Ce n'est pas la même chose. On ne veut pas perdre l'euro, mais on n'est pas forcément d'accord avec ce qui se passe à Bruxelles.

De ce point de vue-là, on ne peut pas continuer à faire l'Europe - et Emmanuel Macron l'a dit dans son discours -, comme on l'a fait jusqu'à présent. Il faut profondément changer la façon dont on fait l'Europe. Il faut bouleverser la façon dont on pense et dont on fait l'Europe.
Aujourd'hui, et c'est ma grande crainte, j'ai peur qu'à Bruxelles, on ne soit pas prêt à la révolution copernicienne. Bruxelles raisonne encore comme dans l'Ancien Monde.
Quand vous écoutez le discours de Jean-Claude Juncker, prononcé le 13 septembre sur l'état de l'Union, c'est le vieux Monde : nous vivons sur le même continent, donc nous partageons tous les mêmes rêves. Ce n'est pas vrai !

La Pologne, aujourd'hui, ne partage pas nos rêves. Les rêves français de puissance européenne ne sont pas partagés par les pays nordiques. Il faut donc tenir compte de cette réalité et l'organiser. Arrêter de croire que l'on va tous marcher d'un même pas, vers un avenir glorieux qui serait le fédéralisme européen. Ce n'est pas un rêve partagé par les 27 et ce ne sera jamais partagé par les 27.
Il faut organiser des cercles concentriques, c'est une nécessité. À Bruxelles, ils n'en sont pas là. Ils rêvent encore de cette Europe continentale unie, voire d'une espèce de Monde uni, d'une sorte d'ONU qui aurait réussi.

J'ai apprécié, Enrico Letta, le papier que vous avez fait avec mon ancien collègue de La Croix, quand vous dites : « Il faut "débruxelliser" l'Europe ». Je crois que l'expression va beaucoup plus loin que vous l'imaginez. Je crois profondément aujourd'hui que la Commission européenne, voire le Parlement tel qu'il fonctionne aujourd'hui, sont des obstacles à l'intégration européenne, parce qu'ils ne comprennent plus ce qui se passe dans nos États membres. Il faut renvoyer quasiment la Commission dans nos États membres pour qu'elle se rende compte de ce que vivent, ressentent et pensent les peuples.

Il existe un décrochage total entre Bruxelles et les opinions publiques européennes. C'est gravissime. À Bruxelles, si vous n'êtes pas totalement derrière les politiques libérales qui sont menées - et qui sont des politiques libérales puisque l'Europe à 70 % vote pour des partis conservateurs ou libéraux, c'est donc logique -, vous êtes anti-européen. C'est le phénomène : vous êtes avec nous ou contre nous !

Il faut sortir de cette approche de l'Europe. Ce qui me réjouit dans le discours d'Emmanuel Macron et du gouvernement actuel, c'est qu'il semble prêt à faire ce saut, à changer la façon dont on fait l'Europe. Cependant, attention, Emmanuel Macron n'est pas à l'abri, non plus, du populisme, notamment en matière de sécurité intérieure. Je pense qu'il donne des armes pour se faire battre.
Quand on explique, aujourd'hui, qu'il faut rétablir les contrôles aux frontières intérieures pour lutter contre un terrorisme qui est purement local, cela donne des armes à ceux qui critiquent Schengen. Lorsque Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur, a rétabli les contrôles aux frontières entre l'Espagne et la France, Florian Philippot a immédiatement twitté : « Vous voyez Schengen ne fonctionne pas, puisque Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur d'Emmanuel Macron les rétablit. »

Attention, ne revenons pas à ce qui a permis, au Front National ou à La France Insoumise, d'ailleurs, de faire de tels scores.

Arrêtons de faire de l'Europe un bouc émissaire.

Arrêtons de dire que Schengen est une mauvaise idée.

La bataille n'est pas gagnée, elle n'est que reportée de cinq ans.

Nous avons gagné cinq ans contre les populismes, il faut en profiter pour faire cette Europe dont nous rêvons tous, qui est un objet aimable et qu'on doit rendre encore plus aimable, car c'est la dernière utopie pacifique de la planète.

Table ronde n° 3

L'État et le renouveau démocratique

Cette table ronde est animée par

Mme Catherine FERRIER,
Préfète du Cher.

Participants :

Thierry CADART,
Secrétaire national de la CFDT, membre du CESE

Frédéric WORMS,
Philosophe

Yves SINTOMER,
Professeur de Science Politique à l'Université Paris 8

Dominique SCHNAPPER,
Sociologue, ancienne membre du Conseil constitutionnel

Catherine FERRIER

À ce stade de la journée, nous devons à présent parler de l'État et du renouveau démocratique. Nous devons donc parler du renouveau, être constructifs, essayer de voir le verre à moitié plein ou savoir comment nous allons le remplir.

Nous allons parler de l'État. Nous avons compris que le désenchantement démocratique pouvait être lié à la crise de l'impuissance, et nous avons aussi entendu que l'État n'était pas tout-puissant.

Nous avons aussi entendu que la République avait besoin de mieux d'État. À l'ère de l'homme augmenté, nous devons construire l'État augmenté.

Nous allons donc essayer de voir ce que peut apporter l'État au renouveau démocratique, en croisant les regards de philosophes, de sociologues, de politologues. Et en premier lieu, aussi, et c'est à lui que je vais donner la parole en premier, un représentant de longue expérience de la société civile et du salariat, Thierry Cadart.

Thierry Cadart, vous avez été longtemps responsable du Sgen CFDT, puis vous avez rejoint la Direction confédérale, dont vous êtes Secrétaire national. C'est une longue expérience de l'action syndicale et donc, d'un système de représentation. Vous êtes aussi membre du CESE, qui est une autre forme d'écoute de la société civile. Donc en tant que corps intermédiaire, vous aussi, vous avez dû être confronté à la fatigue démocratique. Quelles sont les solutions que vous avez

Thierry CADART

Merci. Je commence par excuser Laurent Berger qui n'a pas pu venir aujourd'hui en raison de l'actualité syndicale.

En tant que corps intermédiaire, en tant qu'organisation avec tout ce que cela implique de structure, de règles, nous nous interrogeons sur nos liens avec nos adhérents. Notre système démocratique, auquel nous sommes très attachés, correspond-il aux attentes de nos militants et de nos militantes ? Évidemment, si je vous répondais « Oui », sans aucune difficulté, je ferais preuve de langue de bois. Nous sommes soumis, évidemment, aux mêmes interrogations que j'ai entendues tout au long de cette journée, finalement, de personnes qui ont un autre rapport à la définition de l'intérêt général.

Je prends cette question de manière très précise et aussi large que cela. Au bout du compte, nos systèmes de représentation interne, démocratiques, se sont constitués progressivement et, de façon de plus en plus générale - si l'on regarde la façon dont on procède -, pour construire un intérêt général le plus large possible.

L'invention du syndicalisme, au départ, en tout cas en France, c'est le syndicalisme dans les entreprises. L'idée de base est de construire de la solidarité entre les salariés qui sont dans un rapport difficile ou d'infériorité par rapport à leur employeur, et donc, par la création du collectif, de pouvoir peser en face. Cela se construit d'abord dans l'entreprise, puis progressivement vient l'idée que l'intérêt du salarié dans une entreprise peut être contraire à celui d'un autre salarié dans une autre entreprise. Il faut donc trouver des moyens d'équilibre, des moyens de décisions, qui permettent de faire la balance entre ces différents intérêts particuliers, ou plus restreints, avec un intérêt général que nous construisons progressivement. La CFDT en particulier - mais je sais que c'est le cas des autres organisations syndicales - s'est progressivement construite autour de cela, avec des processus de décision, qui cherchent à dégager cet intérêt général.

Les processus sont complexes et sont destinés à mettre à jour une vision générale qui s'appuie sur des votes démocratiques, sur des calculs de mandats liés au prorata de personnes représentées.

De ce fait, honnêtement, nous avons une difficulté lorsque nous prenons une décision dans le cadre d'un congrès autour d'un texte qui est voté par les représentants présents. Avons-nous la certitude que l'ensemble des adhérents ont suivi ? Mais je crois que c'est le cas des partis politiques ou d'autres organisations.
De plus en plus, nous sommes interrogés sur la légitimité de notre mandat pour prendre telle ou telle décision. Nous constatons donc une vraie demande de démocratie participative, à rebours de la démocratie représentative sur laquelle nous avons construit nos systèmes.
Je peux témoigner d'une expérience que nous sommes en train de mener, en deux étapes :
Nous sommes, à la CFDT, en réflexion importante depuis plusieurs années sur la manière de faire évoluer notre organisation, avec un débat interne sur les liens entre section, syndicat, etc.
Nous avons décidé que nous allions le mener sur une plateforme participative. Nous avons donc ouvert une plateforme dans le courant du mois de janvier dernier, en posant un certain nombre de propositions qui étaient construites, par le Bureau national.
C'est une articulation démocratie représentative - démocratie participative, puisque c'est le Bureau national, donc une instance élue, qui a mis un certain nombre de propositions en ligne. Mais la plateforme permettait d'ajouter d'autres propositions, et bien sûr de réagir à celles qui étaient posées, ainsi que de voter.
Par ailleurs, c'est important, nous organisions des débats pour nourrir cette plateforme afin qu'un maximum d'adhérents, de militants, participent à ces débats.
À l'issue, nous introduirons des éléments dans le texte de la résolution puis nous nous remettrons dans le processus classique.
La vraie réflexion que nous essayons de mener porte sur les moyens d'enrichir notre démocratie représentative par la démocratie participative sans abandonner ce qui fait la solidité d'une organisation, les règles de décision sur lesquelles tout le monde s'accorde.

Catherine FERRIER

Merci. C'est éclairant, d'essayer d'intégrer un système de participation directe à un système représentatif. Nous allons maintenant recueillir le point de vue d'un philosophe, Frédéric Worms. Merci d'être auprès de nous. Vous êtes professeur à l'École normale supérieure, bien connu pour vos travaux sur Bergson.
Vous avez beaucoup réfléchi sur les relations vitales entre les hommes, sur les ruptures, la morale, la politique. Vous empruntez souvent vos propos, dans votre diagnostic et vos réflexions, au domaine médical. Vous parlez de maladies chroniques de la démocratie, que sont le cynisme et le populisme. De ce fait, cela donne une réflexion en forme de traitement thérapeutique.
Ma question sera donc simple : l'État peut-il encore être un médecin efficace pour traiter, au moins en partie, ces maladies chroniques ? A-t-il, pour cela, la confiance nécessaire qu'a tout patient à l'égard du médecin ?

Frédéric WORMS

Merci de votre invitation. Merci aux organisateurs de cette journée importante, le corps préfectoral et tous les partenaires. Je tiens aussi à souligner le rôle joué par le CEDRE dirigé par Olivier Christin. Merci aussi de cette invitation à cette table ronde, je suis particulièrement heureux d'y participer.
Nous vivons un moment historique très étrange, avec à la fois des crises extrêmement graves et des progrès extrêmement précis et parfois compliqués.
Comment introduire de nouveaux modes démocratiques, d'autres contenus de la démocratie ?

Comment représenter l'environnement ou les animaux ? Comment traiter des questions nouvelles, des modalités nouvelles de scrutin ?
Ce qui me frappe, c'est la coexistence, aujourd'hui, très troublante, de crises extrêmement graves et de progrès qui passent aussi par de nouveaux problèmes.
Pour moi, les progrès démocratiques ne consistent pas à résoudre seulement des problèmes, mais à en affronter et même à en inventer de nouveaux.
L'idée de maladies chroniques que j'emprunte effectivement, c'est pour moi un instrument pour établir ce diagnostic très précis. Ce n'est pas pour dire que la démocratie est tout le temps malade de manière indifférenciée.
Au contraire, l'idée de maladies chroniques, qui se caractérise en médecine par des variations, implique un problème structurel. Il s'agit de le contenir en deçà d'un certain seuil, au-delà duquel il devient mortel. C'est ce que l'on appelle la crise. Je voudrais repenser l'idée de crise. La crise n'est pas un état permanent, par rapport à un idéal, mais au contraire un pic par rapport un problème structurel. Comment maintenir un problème structurel en deçà du pic mortel ? Tel est le véritable problème de la démocratie, qui est d'affronter le problème qui est là et de le contenir en-deçà d'une crise, mais aussi d'en faire progresser le traitement.
Comment pouvons-nous, non seulement, maintenir le problème qu'affronte la démocratie en deçà d'un certain seuil mortel qui revient aujourd'hui, mais aussi le faire progresser ? Pour cela, il faut évidemment comprendre quel mal chronique la démocratie doit affronter.
Je vais faire un tout petit détour et je reviendrai aux crises et surtout au progrès.
Pour moi, la démocratie est le régime politique qui affronte, non pas, une seule violence, un seul problème, mais deux. Tous les régimes politiques affrontent des problèmes extérieurs, des problèmes qui surgissent sur les humains, de l'extérieur.
Il y a d'abord les problèmes économiques, le risque de la misère, et puis les conflits entre sociétés, le risque de la guerre.
Pour moi la démocratie affronte surtout un problème très précis, qui est la violence intérieure, le conflit entre les hommes qui peut mener, même, à la guerre civile.
D'une certaine manière, c'est cela le problème chronique qu'affronte la démocratie.
Il y a un traitement - qui a été construit historiquement, pour permettre d'éviter que le conflit intérieur devienne mortel -, c'est la démocratie formelle. On peut également l'appeler institutions républicaines ou, dans votre table ronde, l'État.
L'État de droit, entendu comme institution, permet de représenter les conflits, de traiter les problèmes. C'est le cas des syndicats. C'est un mode de décision qui permet que les conflits, qui se sont exprimés dans le processus, ne conduisent pas à la guerre et à la dissolution du groupe, mais au contraire à un mode de coexistence et de décision apaisée.
C'est pour cela que je dis parfois que le démocrate n'est certainement pas un « bisounours des bons sentiments », mais celui qui affronte toujours plus de problèmes que les autres, les problèmes internes et les problèmes externes.
Le palier, pour moi, de la démocratie, c'est, en effet, les institutions républicaines qui font que l'intérêt général, avec des modes de représentation bien définis, finit par l'emporter. Ce palier, c'est ce qui nous permet d'éviter le pire.
Ce qu'il faut souligner, c'est que ce n'est qu'un palier. Pour reprendre un débat récent en France, la démocratie a besoin des urnes, mais ne peut pas s'y limiter.
Il faut aussi des progrès par rapport à ce palier parce qu'il y a aussi des risques de crise.
Juste un mot sur les crises. Je pense que les crises reviennent toujours pour deux raisons.
Tout d'abord, parce que les problèmes extérieurs s'aggravent. Il y a des risques de guerre, de terrorisme, des problèmes économiques et les risques de pauvreté.

Ministère de l'Intérieur/P.CHABAUD

Les deux adversaires majeurs de la démocratie sont toujours la misère et la guerre. C'est toujours en leur nom que l'on étouffe la démocratie. La démocratie lutte contre le marchandage tyrannique : « Il n'y a pas besoin de justice, puisque je vais remplir votre estomac et assurer votre sécurité. »
Aujourd'hui, il existe un retour de la crise démocratique, parce qu'il y a des pré-phénomènes objectifs et surtout des idéologues antidémocratiques - et je tiens quand même à le rappeler dans ce débat -, qui jettent de l'huile sur ce feu objectif. Ils disent, au nom de la sécurité ou de l'identité contre les autres - comme si elle n'était pas divisée intérieurement par la violence - ou bien au nom de la misère économique : « On va suspendre les règles démocratiques. »
Ces idéologues font le jeu de l'anti-démocratie et face à ce pic, il est nécessaire de trouver des remèdes de crise. Parmi ceux-ci, un débat en particulier se distingue, car il renvoie au principe suivant, à la base même de la démocratie : pourquoi avons-nous besoin de justice et pas seulement de sécurité ? Par ailleurs, je pense que les progrès de la démocratie consistent à aller au-delà des institutions républicaines proprement dites - qui sont néanmoins absolument vitales - pour affronter les questions que posent les principes démocratiques.
Au premier rang des principes démocratiques, la liberté et peut-être plus encore l'égalité se distinguent. L'égalité pose, en réalité, des problèmes très compliqués. Comment traiter démocratiquement et de manière égale les parents et les enfants, les professeurs et les élèves, les médecins et les malades ? Comment allons-nous représenter politiquement, de façon juste, dans une décision démocratique, des malades qui ne peuvent plus exprimer leur volonté, un malade en fin de vie ou un nourrisson qui vient de naître ?
Une démocratie mûre est une démocratie qui affronte ces problèmes supplémentaires.
De même, comment représenter les animaux, l'environnement dans un débat démocratique ? Il y a des solutions simplistes des deux côtés.
Il y a évidemment des propositions intermédiaires très intéressantes qui consistent à faire figurer les ONG de l'environnement dans des débats démocratiques. Certains disent, même, de faire une assemblée politique avec des représentants de ces ONG. En tout cas, bien sûr, les ONG font partie du débat démocratique, parce qu'elles représentent de nouveaux problèmes politiques.

Ce que nous disions sur l'Europe, et plus largement sur la démocratie mondiale, soulève aussi des problèmes très complexes.
Comment faire une démocratie mondiale ou une démocratie internationale, par exemple, en Europe ? Il ne s'agit pas de mimer l'État républicain national, mais il ne s'agit pas, non plus, de ne rien faire du tout. Il y a toujours des solutions compliquées à trouver pour de nouveaux problèmes.
Je ne suis pas spécialiste, mais je pense que l'on devrait dire deux choses très simples :
d'abord que le progrès de la démocratie est possible, nécessaire, je dirais même qu'on ne lutte contre les régressions que par des progrès, en réaffirmant les bases, mais aussi en inventant des progrès ;
ensuite, les progrès se traduisent par des problèmes, pas seulement par des solutions. Il y a de nouveaux problèmes qui apparaissent, qui peuvent, même, être assez pénibles.
C'est assez pénible, par exemple, pour un professeur de respecter le droit des élèves. C'est assez pénible, parfois de respecter le droit des malades, mais c'est fondamental. C'est assez pénible pour une certaine société qui a été sexiste de voir revenir la question de la parité ou du droit des femmes, etc. Il y a des nouveaux problèmes, c'est compliqué, mais cette complication est un signe de vitalité démocratique ; il faudrait poser les bons problèmes qui font progresser.
En ce qui concerne les solutions, je pense qu'elles sont doubles. Il faut inventer :
de nouvelles procédures, des procédures peut-être plus compliquées de scrutin : la démocratie participative, la représentation des non-représentés, la voix des sans-voix ;
des nouveaux contenus, n'hésiter devant aucun problème.
Oui, nous avons raison de parler des animaux, de parler des violences qui leur sont infligées, mais ce n'est pas, non plus, tout ou rien. Nous avons raison de parler de la représentation des peuples dans la COP 21 et 22. Quand je parle des peuples, ce n'est pas seulement les États, mais des territoires, des entités du monde vivant. Nous avons raison d'affronter ces problèmes, donc n'ayons pas peur des nouveaux problèmes démocratiques.
Je pense que les jeunes présents aujourd'hui comme dans tous les établissements d'enseignement supérieur, c'est cela qui les motive. Ce n'est pas seulement de lutter contre les catastrophes ou les régressions, c'est aussi d'inventer l'avenir.

Catherine FERRIER

Merci. Par rapport à l'État, nous avons entendu :
réaffirmer le cadre des institutions républicaines, ce qui est fondamentalement le métier des fonctionnaires d'État ;
rappeler le cadre et le défendre et puis, donner d'autres espaces d'expression, de manière à enrichir le système tel qu'il existe actuellement ;
participer à la moindre misère, même si on ne peut pas y échapper totalement, c'est aussi important pour l'État ;
ne pas avoir peur d'affronter les problèmes. Nous avons ainsi déjà quelques perspectives.
Maintenant, le regard d'un politologue. Yves Sintomer, vous êtes membre de l'Institut universitaire de France, maître de conférences et professeur de sciences politiques à Paris VIII.
Vous avez fait beaucoup de travaux sur les procédures de démocratie participative depuis la Grèce antique jusqu'à nos jours.
Je sais que vous êtes sûrement de ceux qui pensent que la démocratie représentative, ce n'est pas seulement s'exprimer une fois tous les cinq ans, comme nous l'avons entendu dans cette journée. Pour démocratiser la démocratie, dans l'idéal, quelle place l'État peut-il jouer ?
Et les fonctionnaires, qui résultent d'une certaine méritocratie, sont-ils aptes à assumer ces fonctions dans le renouveau démocratique ?

Yves SINTOMER

Merci. À mon tour, je voudrais remercier Catherine Ferrier et Olivier Christin pour cette invitation. Je suis très heureux de participer à cet événement, à cette table ronde en particulier.
Pour répondre à votre question, l'État doit être conscient de ses limites et prendre conscience que nous vivons un tournant, qui est sans doute un tournant historique.
Nous faisons face à une crise sociale, de très grande ampleur ; une crise de modèle économique, une crise écologique croissante. La mondialisation, l'intégration régionale relativisent fortement la place et les capacités d'action des États nationaux. La France en particulier se retrouve « provincialisée ».
N'oubliez pas que nous étions ici au centre du monde ou dans l'un des deux ou trois grands centres du monde, il y a un siècle. Aujourd'hui, ce n'est plus tout à fait le cas.
L'État traditionnellement, à partir des révolutions, a fondé sa légitimité sur une double capacité supérieure des agents qui l'animaient, d'un côté les élus, de l'autre côté les fonctionnaires, et des voies pour sélectionner les meilleurs.

La première voie, c'était l'élection. Sieyès, père fondateur de la Révolution de la République française, écrivait que : « les citoyens nomment des représentants bien plus capables qu'eux-mêmes de connaître l'intérêt général et d'interpréter à cet égard leur propre volonté. » De l'autre côté de l'Atlantique, l'autre grand-père fondateur de la République américaine, Madison, écrivait : « les élus constituent un corps choisi de citoyens dont la sagesse est la mieux à même de discerner le véritable intérêt de leur pays et dont le patriotisme et l'amour de la Justice seront moins susceptibles de sacrifier cet intérêt à des considérations temporelles et partiales. »

Quand j'ai lu cette citation, ce matin, à mes étudiants, ils ont éclaté de rire en pensant que la sagesse et la vertu n'étaient pas forcément une qualité immédiatement assignable aux élus qui les caractériserait comme étant supérieurs aux citoyens.
Mais c'était au nom de cette supériorité et de la capacité de discuter à l'intérieur d'un Parlement, que les élus étaient censés avoir un monopole de définition de l'intérêt général et, du coup, de la prise de décision.
Il me semble que cette légitimité-là est fortement atteinte aujourd'hui. Procédons à un sondage, je m'adresse ici aux lycéens et plus généralement à toutes les personnes de moins de 30 ans dans cette salle.
Quels sont ceux parmi vous, qui ont moins de 30 ans, qui sont soit très satisfaits soit assez satisfaits du fonctionnement du système politique ? Pouvez-vous lever la main ?
Des participants lèvent la main.
Maintenant, quels sont ceux qui sont plutôt insatisfaits ou très insatisfaits ?
D'autres participants lèvent la main.
Quand on pose la question aux Français, 80 % d'entre eux, environ, sont très insatisfaits ou assez insatisfaits.
Aujourd'hui, l'idée de la construction de l'intérêt général se fait à plusieurs, aussi bien du côté des élus que du côté des hauts fonctionnaires. Parce que la deuxième manière de s'assurer que les représentants de l'État font un travail de bonne qualité, c'était de les sélectionner par le mérite à travers les concours de la fonction publique.
Cela a été instauré par Napoléon, renforcé par Napoléon III, on en parlait dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Ce fonctionnement est une importation de l'État chinois.
Il y avait cette idée que grâce à cette sélection par le mérite, les examens ou les concours, nous allions

avoir des agents de l'État qui soient en mesure, non pas seulement d'avoir un savoir supérieur, mais d'avoir le savoir fondamental pour penser l'intérêt général aux côtés des élus, parfois en conflit avec eux, parfois en coopération avec eux.
Il me semble qu'aujourd'hui, aussi bien pour les élus que pour les hauts fonctionnaires, l'idée est de partager la construction de l'intérêt général :
De la partager avec des acteurs divers issus également de la société civile et des citoyens ;
De la partager, pas simplement en faisant de la consultation, comme on en fait aujourd'hui en France, mais en donnant un véritable pouvoir de décision ou de codécision à des personnes ou des groupes venus de la société civile et de simples citoyens.
Cette idée peut passer par des formules de démocratie participative, donnant des vrais pouvoirs de codécision et pas seulement de consultation, mais également par des procédures de démocratie directe. Après tout en Europe, le seul pays où les citoyens sont suffisamment satisfaits de leur système politique, c'est la Suisse. Ce n'est pas seulement à cause des banques, mais aussi du fait de leur fédéralisme et des procédures de démocratie directe qui existent.
Cela peut être aussi, de façon moins discutée sur l'espace public, le fait de favoriser la contre-expertise. Pensez à Bruxelles, au niveau, par exemple, des services de la Commission qui s'occupent des industries chimiques. Les experts de l'industrie chimique, la fédération européenne des industries chimiques, ont environ 140 experts qui travaillent au quotidien avec les fonctionnaires de la Commission. La plus grosse ONG, Greenpeace, en a une quinzaine, dont un seul spécialisé sur les affaires chimiques.
Il me semble que pour pluraliser l'expertise, il faut renforcer considérablement leur pluralité et donner de véritables moyens de contre-expertise à la société civile et aux ONG.

Catherine FERRIER

Merci.
Pour l'État, pour les fonctionnaires d'État, je retiens qu'il faut :
renoncer à l'idée d'un monopole du savoir ;
être ouvert aux idées de l'autre ;
accepter de coconstruire avec l'autre dans la limite du périmètre de l'État.
Ce sont des lignes intéressantes.
Un autre regard de la sociologue et politologue, Dominique Schnapper, que je remercie doublement. D'abord, parce qu'elle est la seule intervenante de cette journée et ensuite parce qu'elle a accepté de participer à une table ronde, plutôt que de faire un discours.

Dominique, vous êtes Directrice d'études à l'Ecole des Hautes études de Sciences sociales, vous avez été membre du Conseil constitutionnel, vous êtes Présidente de l'Institut d'études avancées de Paris. Vous avez beaucoup réfléchi à la citoyenneté, à la nation, aux paradoxes et aux contradictions qui animent nos concitoyens. C'est peut-être cela qui est intéressant, car finalement, comme vous le dîtes, rien n'est moins naturel que de maîtriser ses pulsions et de remplacer les disputes par l'échange. Alors, comment pourrions-nous faire ? Quelle place l'État peut faire à cette société civile qui souhaite participer, malgré les contradictions et les paradoxes de nos concitoyens ?

Dominique SCHNAPPER

Je voudrais réagir à plusieurs réflexions qui ont été faites cet après-midi.
Tout d'abord, sur l'insatisfaction que nourrit normalement la démocratie. Quand on fonde des régimes

politiques en proclamant la légitimité des citoyens libres et égaux, il est clair que lorsque l'on compare cette idée de la liberté et de l'égalité de tous les hommes aux réalités sociales, on ne peut être qu'insatisfait.
L'insatisfaction est une donnée constante de la pratique démocratique.
J'ai trouvé que l'appel aux moins de 30 ans n'a pas été aussi pessimiste qu'Yves Sintomer le pensait. La critique est naturelle et l'insatisfaction est constante.
Il y a sans doute en ce moment un sentiment de délitement ou de risque de délitement et de décomposition des sociétés démocratiques sous une forme tout à fait nouvelle - puisque par définition les formes sont nouvelles - de délitement social, avec ce que l'on appelle les diverses fractures sociales.
Qui oublie, comme Jean Quatremer nous l'a rappelé, que nous sommes dans les sociétés les plus riches, les plus tolérantes et les plus égales que nous ayons connues dans l'histoire ? Il faut que nous relativisions nos critiques.
Une décomposition, également, que l'on peut appeler nationale et je fais allusion ici à l'Écosse, à l'Irlande, à la Catalogne.
Je voudrais rappeler un fait historique, tout simple, mais fondamental : la France a été faite par son État. La Nation française est le produit de la volonté de son État depuis des siècles en réalité. Et je dois dire que j'ai entendu ce matin Monsieur Baroin nous raconter la vie communale sous le signe du « bisounours », d'une façon que j'ai trouvée, je dirais, surprenante.
Je voudrais dire que la France est un État-Nation, d'une certaine façon le plus proche de l'idée de l'État-Nation, ce qui n'empêche pas que ce soit elle, qui ait eu l'idée de la construction européenne.
Je n'ose pas parler de l'Europe après Jean Quatremer et avant Daniel Cohn-Bendit, parce que, bien sûr, nous sommes totalement écrasés par leur éloquence.
Je voudrais dire, quand même, que je ne comprends pas comment on pourrait être hostile au projet européen, avec l'idée de rapprocher les peuples de l'Europe - étant donné ce qu'est devenu le Monde – et de cesser de nous faire la guerre entre pays européens - ce que nous avons fait pendant des siècles.
L'idée que nous ne puissions pas être en faveur de ce projet m'a toujours paru surprenante.
Cependant, je suis moins optimiste qu'eux sur la constitution d'un espace public européen.
J'ai le sentiment que l'espace public, tel qu'il a été construit, est un espace parlementaire, un espace des institutions, mais qui n'est pas encore un espace réellement démocratique.
Mon inquiétude est qu'il se décompose au niveau national sans qu'il ne se construise pour autant au niveau européen. De sorte que, par une idée perverse de construction européenne, l'Europe en vienne à affaiblir l'État-Nation sans pour autant construire le véritable espace public de la citoyenneté européenne qui permettrait de dépasser les données nationales.
Ce sur quoi on peut réfléchir, concernant le renouveau de l'État - et pas sur lui uniquement puisque, nous l'avons rappelé, ses pouvoirs ne sont pas indéfinis, pour renouveler la démocratie - et je trouve que Monsieur Cadart a parfaitement résumé ce que je pense et que je crois juste - c'est que l'idée de représentation est essentielle, fondamentale.
Les élections tous les cinq ans, le respect des élections honnêtes, est essentiel. C'est une condition absolument indispensable. Il est vrai toutefois que les modalités d'exercice de la représentation ne cessent de changer. Nous sommes plus exigeants d'un point de vue démocratique : nous demandons tous collectivement qu'il y ait plus de participation avant et autour de ces élections, afin de les enrichir.
Monsieur Cadart a choisi le terme d'enrichir, cela me paraît être le terme juste. C'est-à-dire qu'il faut que l'État garde ses données essentielles, sa légitimité liée à l'élection. En même temps, il doit enrichir ses pratiques en faisant une certaine place à des formes de participation qui ne doivent en aucune manière et à aucun moment remplacer le respect des règles de la représentation politique.

Catherine FERRIER

Merci. Vos analyses se rejoignent beaucoup mais permettent d'enrichir nos points de vue.
Quelle question la jeunesse aurait-elle à nous poser ?

Lycéen

Vous évoquiez le renouveau démocratique, mais ne pensez-vous pas que celui-ci a déjà eu lieu avec l'arrivée dans l'hémicycle des nouveaux députés En Marche / la République en marche ?
Pensez-vous que ces personnes, issues majoritairement de la société civile, ne finiront pas par créer une ouverture attendue voire par briser la hiérarchie qui existe entre les élites et le peuple ?

Dominique SCHNAPPER

Je pense que rien n'assure l'avenir.
Donc, nous ignorons comment les députés En Marche évolueront, mais nous avons la chance du renouvellement du personnel politique et, à ce titre-là, je pense que c'est une bonne nouvelle.

Yves SINTOMER

Pour relativiser immédiatement cette analyse : ces personnes issues de la société civile, mais très peu du monde associatif, n'ont pas derrière elles des forces importantes pour s'opposer à un gouvernement, dans une structure politique française qui donne énormément de pouvoir à l'exécutif.
Ensuite, il y a très peu de gens qui viennent des classes populaires, qui restent très sous-représentées en termes sociologique dans l'Assemblée. Je suis beaucoup plus pessimiste que ma collègue.

Lycéen

Pensez-vous que le renouveau démocratique doit passer par la limite des mandats ? Cette limite ne permettrait-elle pas que l'État puisse se régénérer et que notre démocratie soit plus à l'écoute d'une société en perpétuelle évolution, avec des hommes et des femmes qui ne feront pas de la politique un métier ou une carrière ? Ne serait-ce pas là le moyen de redonner force et légitimité à l'État, ainsi qu'au personnel politique ?

Catherine FERRIER

Encore une question orientée sur la classe politique, qui n'est pas l'État, je le rappelle, mais nous allons y répondre.

Dominique SCHNAPPER

Je veux continuer dans l'optimisme. Le renouvellement du personnel politique est une bonne nouvelle en particulier s'il est issu de diverses catégories sociales et de diverses origines.

Yves SINTOMER

Effectivement, nous pouvons nous réjouir du renouveau dans le cadre des institutions. Mais, pour la question précise que vous posez, il y a toujours une contradiction. Nous voulons des députés qui représentent la société et qui en même temps soient compétents et indépendants. Or, pour être compétent et indépendant, il faut aussi que le statut de député soit autonome, qu'ils possèdent un peu d'indépendance intellectuelle et une formation aux responsabilités civiques et publiques.
Nous allons donc être toujours dans une tension entre des professionnels qui oublient les questions sociales et des personnels de la société civile qui n'ont pas l'autonomie ou la formation pour exercer les responsabilités.

Intervention

Daniel COHN-BENDIT
Journaliste et Homme politique

Thierry CADART

Il ne faut pas rêver à une génération spontanée de personnes qui s'occuperont de la politique.
En revanche, je crois beaucoup à l'importance des corps intermédiaires et des engagements divers (associatifs ou syndicaux). C'est comme cela, aussi, que l'on attire des citoyens vers la chose publique. Il faut tout faire pour l'encourager, avec notamment le statut des élus et celui des représentants syndicaux, afin que ces parcours soient valorisés.

Catherine FERRIER

Je note donc l'importance de l'éducation dans toutes ces fonctions.

Lycéen

Ma question portera sur l'éducation. Le renouveau politique ne passe-t-il pas par une augmentation des budgets alloués à l'éducation permettant aux classes populaires et moyennes d'accéder à la culture, à des écoles, à des institutions leur permettant d'avoir des armes pour renouveler la démocratie ?

Yves SINTOMER

Il me semble que si nous posons le problème de la démocratie, c'est surtout l'éducation par la pratique démocratique qui est importante. Cette éducation commence dès l'école, l'université. Par exemple, des élèves d'Allemagne qui se retrouvent plongés dans le système scolaire français sont frappés par le caractère autoritaire de notre enseignement. Je pense que pour apprendre, il faut participer à son éducation. C'est en participant que l'on apprend, tant à l'école qu'à l'université ou dans la politique. Cela demande donc des moyens certes, mais cela demande aussi un changement des méthodes d'apprentissage.

Thierry CADART

La maladie, tout de même profonde du système scolaire français, est la sélection précoce et à tous les niveaux. C'est l'élitisme forcené.

Catherine FERRIER

Pour continuer à enrichir notre débat, j'appelle Daniel Cohn-Bendit qui est chargé d'échanger avec la table ronde et avec vous tous.

Daniel COHN-BENDIT

Après le numéro pro-européen de Jean Quatremer, je voudrais simplifier ce débat sur la démocratie. Je crois que le premier problème de la démocratie concerne la franchise.
Nous avons quand même eu en France un débat intéressant, où un homme politique a dit : « En fait, les grandes transformations se sont toujours faites par la rue. » Ce n'est pas vrai.

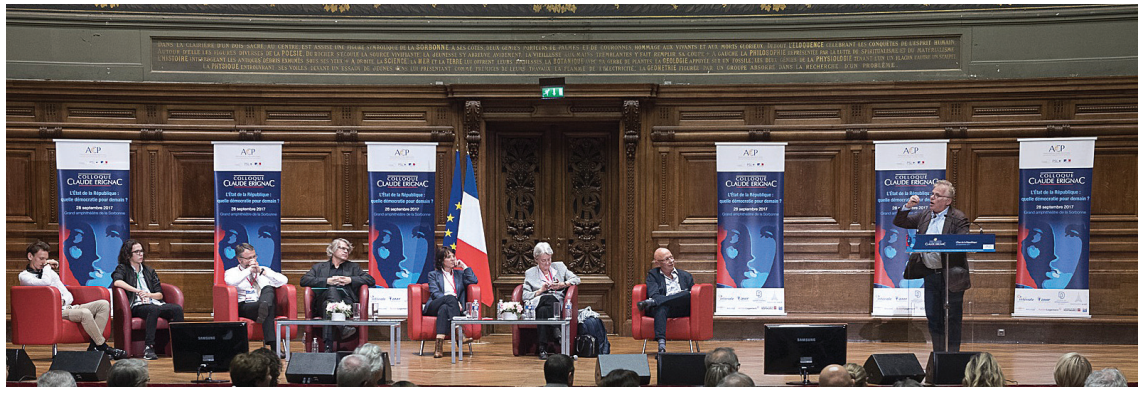

Elles se sont parfois faites par la rue, on a des tas d'exemples : le putsch de la CIA au Chili a été initié par la rue réactionnaire au pouvoir ; la réforme de l'école libre, en France, a été battue par la rue - un million de personnes contre la loi Savary -. Dans ce domaine, il existe d'autres exemples, puisque dès que l'on veut réformer l'école en France, les gens descendent dans la rue.
Tout d'abord, comment choisir les élus ? Le tirage au sort peut être une solution, parce que les partis ont un système très compliqué. Les partis, de plus en plus, procèdent ainsi. D'ailleurs, même En Marche a tiré au sort une partie des élus qui le représentent maintenant.
Jean l'a souligné tout à l'heure, le problème de la démocratie repose sur le recours aux sondages par les politiques. Par exemple dans le cadre d'un sondage, 70 % des Français, des Allemands et des Italiens répondront qu'ils ne souhaitent pas accueillir des réfugiés et des migrants.
Un ministre de l'Intérieur qui croit que la politique migratoire d'un pays ne peut se résoudre qu'en évitant les appels d'air, fait preuve de démagogie car il suit les 70 % d'opinions défavorables sans amener une seule solution au problème.
Rétablir les frontières n'a aucun sens, en particulier si un terroriste à Lille commettait un attentat à Nice.
Un des problèmes de la démocratie, c'est que l'on n'ose pas, dans des moments difficiles, dire la vérité.
En ce moment, je suis agacé par les analyses des élections allemandes qui font preuve d'une mauvaise foi incroyable : Madame Merkel aurait perdu à cause des migrants. Cela signifie-t-il qu'en 2015, Madame Merkel aurait dû envoyer des soldats et des chars pour tirer sur les migrants pour qu'ils ne rentrent pas en Allemagne ? Qu'aurait dit le monde si elle l'avait fait ?
Certes, elle a pris un risque, mais des politiques qui, dans de tels moments, prennent des risques, sont préférables à ceux qui ne veulent pas en prendre et qui ferment les frontières.
L'autre problème de la démocratie se résume au fameux « y'a qu'à » : « y'a qu'à faire ceci et le chômage va disparaître », « y'a qu'à faire cela et tout le monde sera heureux », « y'a qu'à faire ceci et vous verrez le meilleur des mondes ».
Si aujourd'hui, vous avez une conscience écologique - il paraît que pratiquement tout le monde l'a aujourd'hui -, et que vous proposez un développement durable, une transformation écologique, une réelle évolution énergétique, vous devez dire aux citoyens : « Si vous voulez cela, tout sera plus difficile ».
Nous devons changer nos modes de vie sans que la décision vienne des politiques. Nous désapprouvons le diesel, mais 45 % à 70 % de ceux qui n'y sont pas favorables roulent au diesel.
Le débat sur la démocratie passe par la création d'un nouvel espace public où la lucidité et le courage ont leur place pour un échange ouvert.
Cela peut et doit se faire en Europe.
Prenons un exemple, imaginez que j'ai été Robert Schuman. En 1953, je suis dans mon bureau, nous discutons et je vous dis : « Faisons l'Europe, nous allons réconcilier la France et l'Allemagne. Nous allons demander aux Français et aux Allemands par référendum s'ils veulent se réconcilier. » Les Français auraient sèchement refusé ma proposition.
La démocratie signifie également être réaliste et prendre des initiatives. Le Président, il y a deux jours dans cet amphithéâtre, avait raison quand il expliquait que nous ne devons pas toujours courir derrière, que nous devons être capables de proposer, non pas pour imposer, mais pour ouvrir les esprits.
La proposition de l'État - qui est la mienne - sur les listes transnationales, c'est une ouverture. C'est créer une opinion publique européenne, parce que toute l'Europe sera obligée de discuter des mêmes sujets. C'est une avancée démocratique incroyable qui ne signifie pas que nous avons résolu les problèmes de la démocratie. Cela veut dire que ce qui a été dit, par exemple tout à l'heure sur les conseils scientifiques et la Commission, est vrai et scandaleux. Il faut rendre plus transparentes les nominations de la Commission. Il faut que ces nominations, avec les curriculum vitae, puissent être contrôlées par le Parlement européen. Si vous voulez la démocratie, puisque nous sommes ici à la Sorbonne, il n'y a qu'une possibilité : mettez l'imagination au pouvoir, allez-y franchement et ne pensez pas que demain la situation changera d'elle-même.
Lucidité, courage, énergie : il faut bousculer l'ordre des choses et nous arriverons à la démocratie.
Maintenant, je deviens l'animateur public n°1. Quelles sont vos questions, constatations ou négations ?

Question dans la salle

Les Français paraissent ne pas apprécier les réformes et mesures proposées par les gouvernements qui se sont succédé au fil des mandats. De plus, les clivages socio-économiques qui divisent la France paraissent s'amplifier. La transition vers une sixième République paraît-elle inévitable pour résoudre les crises qui ne cessent de grandir ?

Daniel COHN-BENDIT

En tout cas, je ne ferai qu'une constatation : en politique, rien n'est inévitable. C'est une possibilité, une proposition.

Dominique SCHNAPPER

Je suis d'accord avec vous, rien n'est inévitable.
Quant à l'idée de sixième République, l'actuelle a montré qu'elle était capable d'évoluer. Le problème, c'est que sa Constitution soit appliquée, qu'il y ait des pratiques civiques. Il ne s'agit pas de donner un numéro de plus au nombre de nos constitutions.
On ne résout pas par un texte constitutionnel des problèmes sociaux et la trop faible intériorisation des pratiques démocratiques dans la vie sociale.
Cela me paraît un slogan pour campagne électorale.

Yves SINTOMER

Il me semble pourtant qu'à la fin du XIXe siècle - quand il y a eu une forte crise qui a conduit à des guerres, des révolutions - on a inventé les partis politiques modernes de masse, le suffrage universel, et rédigé de nouvelles constitutions.
Nous sommes dans un changement d'époque qui nécessite des inventions de ce niveau-là.
L'idée de la sixième République a été instrumentalisée par certains partis politiques. De ce fait, le mot, le slogan, s'est dévalorisé.
Il faut, cependant, des innovations institutionnelles. Nous n'y arriverons pas en nous contentant de petites réformes. Par exemple, pour l'Europe, la mise en place de listes européennes est une très bonne initiative et un progrès fondamental.
Il faut toutefois plus d'audace, plus d'imagination. Ainsi, la désignation d'une chambre tirée au sort parmi les citoyens pourrait permettre de dépasser les oppositions de partis et dessiner un futur différent, fort pour l'Europe.

Frédéric WORMS

Le risque avec un projet de sixième République est de transformer la critique en idéalisation.
Il faut critiquer les défauts de la Vème République, tout en expliquant quel problème est lié à quelle institution. Or, nous apportons des réponses institutionnelles complexes à des problèmes graves, ce qui peut être frustrant.
Je prends un exemple, celui de la corruption chez les hommes politiques. Il y a eu, sous le précédent mandat, un cas qui aurait pu détruire la République française : un ministre du Budget français fraudant la loi qu'il était censé défendre. Dans les années 30, cela aurait amené le fascisme. Quelle a été la réponse du précédent gouvernement ? Il a créé une institution : la Haute Autorité pour la Transparence dans la Vie Publique. C'est ce type d'institution qui, malgré sa complexité, résout certains problèmes.

Je prends un autre exemple : le système de santé français aurait pu exploser avec l'affaire du sang contaminé. Il y a une vingtaine d'années, nous aurions pu, à cause de certaines fraudes dans la santé publique, détruire la confiance dans les institutions publiques. Qu'est-ce qui a sauvé le système de santé ? Un diagnostic critique, puis l'institution d'agences indépendantes avec la prescription des conflits d'intérêts.

Oui, des réformes institutionnelles fortes, parfois complexes, peuvent compliquer la vie démocratique. Mais elles sont nécessaires.

Pour l'Europe, il faudrait par exemple définir un quota de députés transnationaux.
L'idée de projeter un avenir idéal qui soit transhumaniste ou une démocratie parfaite, je pense, est toujours un leurre. Donc, commençons par examiner les problèmes. Nous serons parfois frustrés, parce qu'il s'agit d'institutions républicaines complexes. Elles sont toutefois vitales pour résoudre les problèmes.

Dominique SCHNAPPER

Je voudrais juste ajouter qu'il y a eu 24 révisions constitutionnelles de la Constitution de 1958. Notre président actuel a un projet de révision constitutionnelle qui dans l'ensemble me paraît plutôt raisonnable, d'autres pourraient être proposés. Nous n'avons donc pas besoin d'une sixième République.

Daniel COHN-BENDIT

Sur les révisions constitutionnelles, la France a connu un moment assez significatif lorsque le général De Gaulle est tombé pour une réforme du Sénat qui était pourtant la meilleure proposition qu'il n'ait jamais faite.

Catherine FERRIER

Jean-François, une question ?

Jean-François CARENCO

Moi qui suis le dernier jacobin de la République, ce qui me frappe dans le débat, c'est le niveau de pertinence des territoires dont on s'occupe.

Vous avez bien parlé, Madame Schnapper, de l'absence de territoires politiques en Europe par rapport à la France dans cette construction européenne.

Je suis frappé par le retour de l'entre-soi, l'entre-soi de Facebook, l'entre-soi du territoire.

Lorsque l'on regarde l'histoire sur les siècles passés, les décisions favorables à la culture et à la démocratie se sont construites lorsque nous avons œuvré de manière collective, quand nous avons élargi le débat, le territoire du vivre ensemble.

Je suis frappé que dans tous ces débats, les idées du « mieux entre soi » et du « mieux hier » resurgissent souvent. Vous l'avez souligné Daniel Cohn-Bendit, il s'agit de la peur du lendemain.

Tous ces débats finalement, ne traduisent-ils pas simplement notre peur quant à notre capacité de construire l'avenir dans un monde globalisé, où les nouvelles techniques rendent l'homme infiniment puissant ?

Si tel est le cas, je pense que tout ce qui est entre-soi nous menace. Les réponses apportées sur la République ne me paraissent pas suffisantes.

Daniel COHN-BENDIT

Depuis l'arrivée d'Internet, il n'y a jamais eu dans l'histoire humaine une telle internationalisation des débats de la recherche scientifique, de la discussion scientifique. Les deux vont ensemble.
Vous avez une angoisse, une réduction de l'espace de débat, ce que vous appelez l'entre-soi. En même temps, vous avez une phénoménale explosion : un Président de la République s'exprime à la Sorbonne et toute l'Europe réagit. Ces deux moments cohabitent à notre époque.

Frédéric WORMS

Il existe aussi des entre-soi transnationaux maintenant liés au fonctionnement de Facebook et des Big Data. Par exemple, si vous avez consulté une fois un site fasciste, des sites similaires vous seront proposés, vous conduisant à un entre-soi transnational qui peut se révéler très dangereux.

Dominique SCHNAPPER

Ce qui est absolument nouveau, c'est la possibilité technique des échanges entre tous.
Toutefois, la possibilité technique d'être ouvert à toutes les opinions, à tous les pays, à des possibilités absolument phénoménales, n'empêche pas ce mouvement de repli sur ce qui rassure. Devant l'infini, on se rassure avec le plus petit entre-soi. Les deux phénomènes coexistent.

Thierry CADART

Je crois que qu'il faut absolument travailler la possibilité de réapprendre à débattre entre nous. Ce qui me frappe, dans les débats internes, externes ou autres, c'est le fait de ne plus pouvoir exprimer d'opinions divergentes d'une manière qui permette de faire progresser la réflexion.
Les débats sur Internet sont frappants pour cela. Ils consistent souvent à se renvoyer des remarques formulées très rapidement, des injures, qui ferment toute possibilité de débattre.
On revient sur ce que l'on disait sur l'école et la démocratie, et l'importance de la participation. C'est un objectif principal du système scolaire qui échoue trop souvent à mon goût.

Catherine FERRIER

D'ailleurs, dans la pratique du corps préfectoral, nous faisons souvent cela. C'est-à-dire que nous réapprenons aux gens à s'écouter autour de la table républicaine, à se respecter, à respecter leurs différences et à essayer de les dépasser.

Question de la salle

J'ai deux questions pour Daniel Cohn-Bendit.
Cela ne manque pas de piquant de t'entendre condamner des mouvements sociaux, toi qui, il y a 50 ans, étais dans ces mêmes lieux. Pourquoi un tel changement de position ?

Ma deuxième question est beaucoup plus institutionnelle. Ne crois-tu pas que réconcilier les citoyens européens avec ce projet européen devrait passer par un renforcement des pouvoirs du Parlement européen au détriment d'une capacité législative de la Commission qui parfois prend, un petit peu, le pas sur la volonté des peuples élus au Parlement ?

Daniel COHN-BENDIT

Je commencerai par répondre à la deuxième question.
Je trouve tout à fait légitime de reprendre cette discussion, celle du pouvoir d'initiative législative du Parlement européen. Malheureusement dans les structures actuelles, cela ne donnerait pas autre chose. Actuellement, l'un des problèmes du Parlement européen, c'est que beaucoup de députés européens sont centrés sur leur vision nationale. Un Commissaire européen n'est pas un représentant de son pays, il doit rechercher l'intérêt général européen. De même, le Parlement européen n'est pas la somme des intérêts nationaux. Au-delà de la question pratique, de l'initiative législative, une transformation culturelle serait nécessaire.
Par ailleurs, je n'ai pas changé. J'étais réformiste en 1968. La gauche syndicale, à part la CFDT, me « crachait dessus ». J'ai toujours été « un infâme libertaire réac », l'anarchiste allemand, dixit le parti communiste français. Je ne supporte pas le nationalisme, qu'il soit de gauche ou de droite.
La plupart des salariés, malgré leur scepticisme à l'égard du nouveau président, sont beaucoup plus pragmatiques que certains dirigeants qui défendent des idées que l'on ne comprend pas.
On parle de l'entre-soi et des débats. Quand je vais en Allemagne et que je leur fais part d'une manifestation syndicale ou d'une manifestation de Monsieur Mélenchon, on m'interroge sur le nombre de participants. Je leur indique : « entre 30 et 150 000 » mais les Allemands ne comprennent pas ma réponse. Il s'agit d'un problème en France. Un rassemblement de 40 000 personnes pour Monsieur Mélenchon, place de la République, est un échec. 150 000 personnes auraient été un succès. Les manifestations de la CGT et de Solidaires sont également des échecs. Que l'on arrête de me parler d'un mouvement social qui n'existe pas.
Pourquoi des journaux, comme Libération ou Le Monde, en parlent autrement ? C'est le complexe de 1968. Avant mai 1968, Le Monde fait un édito intitulé La France s'ennuie. Un mois après, c'était la grève générale.
Depuis, dès qu'un étudiant en culotte courte ou un lycéen est dans la rue, on me téléphone en me demandant si ce n'est pas mai 68. C'est aberrant. Voilà pourquoi je n'ai pas changé, j'essaie d'analyser, de voir et de comprendre.

Dominique SCHNAPPER

Je voudrais formuler une remarque sur les chiffres des manifestants.
J'avais été chargée par le Préfet de police de présider, en 2015, une commission composée de Daniel Gaxie, Pierre Muller de l'INSEE et moi-même et nous avions été chargés de contrôler la manière dont les policiers comptaient le nombre des manifestants.
Nous y avons consacré plusieurs mois, nous avons suivi leur travail, nous avons tout contrôlé. Le rapport a été publié en ligne sur le site de la préfecture de police de Paris.
Une fois pour toutes, les chiffres de la police sont les chiffres vrais.

Daniel COHN-BENDIT

Je voudrais livrer une dernière anecdote à ce sujet : le 13 mai 1968, je suis en tête de cortège de la grande manifestation. Les journalistes m'interrogent sur le nombre de participants. Je n'en avais aucune idée mais je leur réponds « un million ». Le chiffre que retient l'histoire est celui d'un million.

Discours de Clôture

Gérard COLLOMB
Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur

Gérard COLLOMB
Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur/P.CHABAUD

Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France,
Monsieur le Préfet de Police,
Monsieur le Recteur, chancelier des Universités,
Monsieur le Président, Cher Jean-François Carenco,
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux,
Mesdames et Messieurs les Préfets,
Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir pour moi, cher Jean-François, de m'exprimer devant vous, dans ce lieu prestigieux, après des intervenants dont je connais la pertinence des analyses, qu'ils viennent de la sphère politique, de la fonction publique, du monde de l'entreprise ou de l'université et de la recherche.

Je veux donc, vous remercier, cher Jean-François Carenco, Président de l'Association du Corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, pour votre invitation. Vous remerciez, tous, de votre présence ce soir. Elle montre, et elle a montré tout au cours de la journée, combien le Corps préfectoral et les hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, ont le désir profond de se nourrir des apports les plus récents de la recherche, de s'ouvrir aux idées nouvelles, d'entretenir un dialogue fécond avec de grands intellectuels. Et je m'en félicite, car c'est comme cela, en articulant pensée de long terme et action au quotidien que l'on peut faire évoluer un pays, que l'on peut instiller cette dynamique qui nous permettra de répondre aux grands défis de notre société.

Cher Jean-François Carenco, le thème que vous avez choisi : « l'Etat de la République : quelle démocratie pour demain ? » est à coup sûr au cœur de notre actualité.

Car aujourd'hui, il y a, nous pouvons le constater, une vraie interrogation sur l'état de la République et l'avenir de notre démocratie. Parmi vos invités, vous avez convié Marcel Gauchet qui met au cœur de ses réflexions la thématique du désenchantement du monde.

Et c'est vrai, la période électorale que nous venons de vivre l'a amplement montré, beaucoup doutent de l'avenir. Après une période, ma génération, où l'on croyait presque unanimement en la promesse d'un progrès sans cesse renouvelé, il y a aujourd'hui une vraie peur de la régression - régression économique, régression sociale - sur laquelle s'enracine une profonde crise morale. Cette crainte-là, si elle est prégnante aujourd'hui, n'est pas nouvelle dans l'Histoire. Le désenchantement démocratique est né, d'une certaine façon, en même temps que la démocratie elle-même. Permettez à l'ancien professeur de Lettres classiques de dire que sous l'Athènes classique, des auteurs comme Hérodote ou Thucydide dissertaient déjà sur le sujet.

Jamais cependant la crise que nous connaissons n'avait, depuis l'après-guerre, atteint un tel sommet. Vous avez invité pour cette journée quelques spécialistes des enquêtes d'opinion et des analyses électorales. Tous ont souligné comment depuis des années, l'abstention politique montait en puissance dans nos grands pays démocratiques. En juin dernier par exemple, un électeur sur deux ne s'est pas déplacé en France à des élections législatives pourtant déterminantes pour l'avenir de notre pays. Au dernier scrutin européen en 2014, plus de 60 % des inscrits ne sont pas allés voter, alors même que l'Europe - et j'en dirai quelques mots tout à l'heure - devrait constituer un horizon mobilisateur. Oui, les Français désertent les urnes.

Et s'ils ne le font pas dans les mêmes proportions que les Slovaques - 87 % d'abstention aux Européennes de 2014 -, ou que les Tchèques - 77 % d'abstention à ce même scrutin -, notre Nation qui fut celle de la reconnaissance des droits de l'homme, qui, la première, institua le suffrage universel, porte aujourd'hui tous les symptômes d'une démocratie malade.
En évoquant la profondeur de l'abstention, je me réfère à la moyenne nationale. Mais comment ne pas voir que dans certaines communes, dans certains quartiers, la situation est encore plus critique. Sait-on par exemple que dans les territoires les plus paupérisés de nos grandes agglomérations, près de 80 % d'électeurs ne se déplacent pas.
Sait-on que dans les zones de la France périphérique qu'a décrite tout à l'heure Christophe Guilluy, cette France touchée de plein fouet par la désindustrialisation, il y a souvent moins d'un électeur sur quatre à aller voter.
Sait-on que chez les jeunes de moins de 35 ans, dans cette génération qui n'a jamais connu d'autres horizons que la crise et le chômage de masse, l'abstention bat des records ?
Mesdames et Messieurs, quand une frange aussi importante de la population se désintéresse d'échéances électorales qui sont pourtant décisives pour l'avenir d'un pays ; quand, au-delà, toutes les institutions démocratiques - organisations syndicales, partis politiques et même sphère médiatique - font l'objet d'un doute profond ; quand on préfère aller sur les réseaux sociaux pour se forger une opinion. Alors oui, on peut parler d'une crise de la démocratie.

Et que dire de la montée des populismes ! Quand l'Allemagne donne 13 % des voix à un parti d'extrême droite en portant 94 de ses membres au Parlement; alors oui, pour reprendre la formule de Marcel Gauchet, on ne peut que constater que s'est installé partout en Europe un vrai « désenchantement ».
D'où provient-il ?
Pour moi, du fait que nous sommes sans doute aujourd'hui dans l'intervalle entre deux mondes.
Il est une formule d'Antonio Gramsci, à laquelle je me réfère souvent et qui est la suivante : « La crise, c'est quand le vieux monde se meurt et que le nouveau tarde à apparaître. Et dans ce clair-obscur surgissent les monstres ». Certes, il est à craindre que dans la crise que nous connaissons aujourd'hui, puissent renaître des monstres. Ils peuvent prendre des formes différentes : renaissance des vieux nationalismes, apparition de nouveaux populismes, nouvelles formes de totalitarisme qui entendent imposer à tous au nom de la religion comme hier on prétendait imposer au nom de la race. Ces monstres, on le voit bien, prospèrent sur la fin de nos solidarités traditionnelles, sur la difficulté à produire du collectif, sur une société où la figure qui domine est ce que le philosophe Gilles Lipovetsky appelle l'« hyperindividu ». Ces monstres prospèrent sur un monde où les valeurs que nous portons semblent parfois « sonner creux » à beaucoup de nos concitoyens.
Les uns s'appuient sur la désespérance des couches populaires traditionnelles, frappées de plein fouet par le déclin des industries anciennes et la pensée que la société d'aujourd'hui, faite de technologies nouvelles et d'ouverture du monde, n'est décidément pas faite pour eux. Pourquoi, se disent-ils, ne pas fermer ses frontières, là où l'ouverture a failli.
Pourquoi ne pas privilégier le repli identitaire, là où – pensent-ils - plane la menace de dilution de notre nation.
Le passé nous a montré à quelle catastrophe peut conduire un tel désespoir :
Il y a ensuite celles et ceux qui rejettent toute institution au nom d'une démocratie qui serait celle du peuple, contre les élites, ou même contre le suffrage universel. Pour ceux-là, il n'y a de vérité que dans la contestation. J'appartiens à une génération qui a connu cette contestation, mais qui a vu comment auparavant un certain nombre de raisonnements avait pu mener à des formes de dictatures alors qu'elles étaient nées dans l'espérance.

Enfin, je l'ai dit, il y a cette menace originellement venue de l'extérieur, qui a endeuillé notre pays ces dernières années : le terrorisme. Lui aussi, d'une certaine manière, prospère sur la crise de notre démocratie. Il recrute dans ces quartiers ghettoïsés, où trop de jeunes n'ont eu d'autre perspective que le chômage et la marginalisation, voire la délinquance. Il fait miroiter une sorte de destin héroïque que la République n'est plus à même de leur offrir.

Certes les facteurs de radicalisation ne se limitent évidemment pas à des causes sociologiques. Mais elles ont à voir, quelque part, avec ce désenchantement qui a gagné nos sociétés occidentales.

Le Président de la République le dit quelquefois : nous avons laissé se développer un terreau sur lequel sont enracinées les pires des vocations.

D'autres causes qui ont été invoquées sont bien sûr souvent évoquées pour expliquer notre crise démocratique. Dans cette journée, je crois, on a parlé tour à tour du problème de la déconnexion entre les élites et le peuple, de celui de la représentativité de nos grandes assemblées. Je sais qu'on a pu appeler à réformer nos institutions, à multiplier les espaces démocratiques pour compléter cette démocratie inachevée si bien décrite par Pierre Rosanvallon.

Toutes ces thématiques sont évidemment importantes. Et en tant qu'élu local, j'ai été de ceux qui très tôt ont fait en sorte que, dans mes équipes, la diversité de la société soit représentée. Comme j'ai été de ceux qui très tôt ont associé les citoyens aux décisions pour que la démocratie ne dure pas simplement le temps de l'élection, mais qu'elle puisse être un travail, une réalité de tous les jours. Je suis donc pleinement conscient de tous les manques du modèle démocratique français, mais pour ce qui me concerne j'ai une conviction profonde : c'est que la crise démocratique que nous vivons est, avant tout, une crise de résultats.

Une crise de résultats, car quand, dans un pays, on dénombre 3,5 millions de chômeurs et que chacun, dans son entourage, compte une ou plusieurs personnes exclues du marché de l'emploi, on ne peut s'étonner que progresse la désespérance et que les votes se portent aux extrêmes.

Une crise de résultats, car, dans un pays, quand une majorité de jeunes étudiants renoncent à leurs études sans l'obtention d'aucun diplôme supérieur, on ne peut s'étonner que beaucoup ressentent quelque amertume vis-à-vis de notre société.

Une crise de résultats, car, comme je viens de le dire, quand certains quartiers n'en finissent pas de se paupériser, de se ghettoïser, on ne peut s'étonner d'aboutir à des dysfonctionnements majeurs. Quand la fracture devient profonde entre les territoires qui réussissent et ceux qui semblent connaître un inexorable déclin, alors il ne faut pas s'étonner que monte la colère, la lassitude face à ce qui apparaît comme un système auquel certains n'auront jamais accès. Alors oui, monte le ressentiment d'une France qui se sent aujourd'hui à l'abandon.

Nous vivons une crise de résultats enfin, car de la grande panne économique naît la violence, et de la violence naît le sentiment profond d'un certain nombre de nos concitoyens de voir l'État faillir là où, même, il devrait s'appuyer sur son pouvoir régalien.

C'est cela, une certaine réalité telle qu'elle est perçue par beaucoup de Français.

Vous, membres du corps préfectoral et de la haute administration, vous qui, par vos fonctions, êtes au plus près de la réalité quotidienne, vous connaissez bien ce que peut être le sentiment d'un certain nombre de nos concitoyens.
C'est une réalité crue, difficile, où vous êtes confrontés au quotidien à des parcours parfois chaotiques, avec des femmes et des hommes qui ont l'impression que, devant eux, toutes les portes se referment, où partout se développe un sentiment de déclassement, à la fois collectif - on se demande si la France est encore une grande puissance -, et individuel - on s'interroge en pensant que soi-même on vit moins bien que ses parents et que ce sera pire encore pour ses enfants -.
Mesdames et Messieurs, beaucoup a été dit, beaucoup a été écrit, sur cette crise de résultats, sur la grande panne de l'économie française, sur l'incapacité de notre pays à mettre en œuvre ces réformes de structure quand nos voisins allemands, scandinaves y sont parvenus.
Pour ce qui me concerne, je suis un optimiste convaincu et je pense que nous pouvons aller de l'avant. Car je vois partout cette formidable énergie qui pousse une partie de notre jeunesse à innover, à créer, que ce soit dans le domaine entrepreneurial ou dans le domaine associatif.
Car je perçois chez beaucoup de nos compatriotes, une envie d'aller de l'avant, de se rassembler, pour dépasser ensemble nos difficultés actuelles. Notre responsabilité à nous, responsables politiques, Préfets, hauts fonctionnaires, est de tout mettre en œuvre pour libérer cette énergie.
De faire en sorte que l'État ne soit pas considéré comme un État qui empêche, mais comme un État qui impulse. Messieurs les Préfets, pour vous avoir connu dans le département du Rhône, dans la métropole de Lyon, je sais combien vous aviez cette conviction au cœur : oui, il faut que l'État impulse. Il doit impulser avec son administration, notre administration, mais en accord avec les collectivités locales. Il nous faut donc à la fois des Préfets forts, et je le dis souvent, alors que depuis des décennies, on inscrit dans nos discours, dans nos circulaires, le beau principe de déconcentration. Dans la réalité, on s'aperçoit qu'il y a parfois une recentralisation rampante de l'État.

En premier lieu parce que, pour décider d'un projet, même très local, il faut souvent défendre sa cause à Paris. Ensuite parce que le législateur a cherché à légiférer sur tout, à tout réglementer.
Cette logique dont, je le sais, les préfets souffrent, a contribué à creuser un fossé entre le citoyen et un État trop souvent perçu comme un Léviathan lointain et sans visage. Je suis de ceux qui pensent qu'il est impératif d'inverser la tendance, en donnant aux représentants de l'État dans les territoires toute latitude pour faire des choix, pour rapprocher l'action publique des citoyens.
C'est pour cela que, sur un sujet comme celui de la sécurité, nous avons décidé que dès l'année prochaine, une partie des crédits serait gérée par les responsables locaux. C'est pour cela aussi que s'agissant des subventions d'investissement dans les territoires, je souhaite que l'administration territoriale joue tout son rôle. Dans le budget 2018, que nous avons maintenu, vous le savez, à un niveau exceptionnellement élevé de financements, à hauteur de 1,8 milliard d'euros. Dans ces domaines-là encore, les préfets auront à décider des projets financés.

Enfin parce que les contraintes, les besoins, ne sont pas les mêmes dans une ville-monde comme Paris ou au cœur d'un département comme la Lozère, nous souhaitons donner la possibilité aux Préfets, non plus seulement d'interpréter la loi et les règlements, mais de l'adapter aux contextes locaux. Il s'agit, Monsieur le Préfet, vous qui aviez un beau tableau, d'une petite révolution dans notre pays marqué par une forte tradition jacobine. Mais, parce que nous ne voulons pas faire « comme l'on a fait toujours », nous la mènerons.
Dès les mois à venir, cette possibilité de dérogation sera expérimentée pour deux régions métropolitaines et une région d'outre-mer.

Il faut des préfets forts. Il faut aussi des collectivités fortes.
Vous le savez, les maires, les élus locaux, sont aujourd'hui les responsables qui recueillent le plus haut niveau de confiance de nos compatriotes.
Ce plébiscite n'est pas dû au hasard. Il est le fruit d'une juste perception des Français qui les considèrent comme étant proches de leurs préoccupations.
Il faut savoir faire fructifier ce capital. Donner des capacités d'action à ces élus qui, souvent bénévolement, ne ménagent pas leur temps, pour se mettre au service de l'intérêt général.
C'est pour cela que ce gouvernement a souhaité nouer un pacte de confiance avec les collectivités locales. Pour leur donner les moyens de continuer à investir, et donc de porter ces projets qui changent la vie des habitants, leur donnent confiance en l'avenir.
Les concours financiers aux collectivités locales seront donc maintenus, la dotation globale de fonctionnement augmentée pour la première fois depuis quatre ans de 0,4 %.
Mais notre action ne doit pas seulement être financière. Nous entendons aussi porter une différenciation de notre organisation institutionnelle, pour que les réponses apportées aux populations ne soient plus uniformes sur tout le territoire, mais adaptées à la réalité socio-économique des différents territoires.
Ainsi, les plus grandes métropoles pourront, si elles le souhaitent, fusionner avec le département pour former des métropoles comme nous l'avons fait à Lyon et pouvoir à la fois ainsi économiser et en même temps porter une double dynamique : une dynamique économique et une dynamique sociale.
Quand d'un côté ce sont les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les métropoles, au sens, je dirais étroit du terme, qui portent le développement économique et que l'action sociale, l'insertion, le RSA sont portés par les départements. Il y a évidemment une perte de substance. Il faut réunir action économique et volonté d'insertion sociale. C'est comme cela que nous pourrons surmonter les difficultés qu'aujourd'hui nous connaissons dans un certain nombre de nos villes.
Il y a ensuite cette France périphérique, qui pâtit à la fois de la désindustrialisation et, double peine, souvent d'un manque d'infrastructures, d'équipements publics, de services publics.
Là aussi, il faut s'appuyer sur des intercommunalités fortes, capables de mobiliser les premières antennes universitaires et, à partir d'elles, de créer des centres de recherche, de faire monter en gamme nos PME et nos ETI, de faire surgir, par l'innovation, un premier niveau d'industrie performante. Des intercommunalités capables aussi de développer une offre de transports en commun, une programmation sportive et culturelle, en un mot de redonner un peu de vie à ces territoires.
Enfin, dans la France rurale, c'est, me semble-t-il, autour de départements renforcés, peut-être même dans certains fusionnés, que l'on pourra porter des politiques de développement économique, d'infrastructures, pérenniser des politiques sociales. Là où la plus grande ville peine à dépasser 20 000 habitants, ce n'est évidemment pas dans les villes que peut se porter le développement économique. Cela peut être au niveau des départements.
Vous le comprenez, nous voulons une France qui soit diverse, qui s'adapte à la réalité des territoires, afin que tous, de la plus grande métropole - et en particulier cette métropole parisienne - jusqu'au plus petit des territoires ruraux, puissent reprendre confiance dans l'avenir et porter une nouvelle dynamique.
Voilà, Mesdames et Messieurs, il faut une France forte dans une Europe forte.
Voilà, comment par des réformes de structure, il me semble qu'il est possible de répondre à la crise démocratique.
Ces questions d'organisation sont essentielles, les préfets le savent bien, qui, dans nos territoires, sont un peu comme les orfèvres de l'action publique, s'adaptant aux différents territoires qu'ils ont l'occasion de parcourir dans leur carrière préfectorale.

Elles n'épuisent pas toutefois le sujet de la réponse à la crise de résultats que j'évoquais. Car il convient aussi d'être capable d'adapter notre pays à la grande mutation qu'est en train de connaître notre monde. De mener à bien ces réformes qui, comme le soulignait le Président de la République dans son discours sur la colline de la Pnyx, n'ont pas été menées depuis trente ans. Que dis-je, ces réformes ? Non, c'est une véritable transformation de notre modèle à laquelle il convient de procéder, pour construire une France forte. Parce qu'aujourd'hui le monde n'est plus ce qu'il était il y a encore 20 ou 30 ans. Une France forte, c'est d'abord une économie forte. Tous les experts le montrent, depuis le début des années 2000, nos entreprises avaient beaucoup perdu en compétitivité.

Parce que leurs charges étaient trop lourdes, elles avaient dû comprimer leurs marges, qui ont atteint au plus bas en 2013 un taux de 28 % alors que l'Allemagne était à 40 %.

On comprend dans ces conditions, que nous n'ayons pas investi dans l'innovation et donc que nous ayons pris du retard par rapport à un certain nombre de nos pays voisins. C'est comme cela qu'en l'espace de dix ans, nous avons perdu 700 000 emplois industriels. La reconquête de cette compétitivité a commencé avec le CICE et le pacte de responsabilité : les marges aujourd'hui se redressent, les créations d'emplois repartent à la hausse : 300 000 emplois créés ces 12 derniers mois.

Il faut aujourd'hui passer encore à la vitesse supérieure, en créant un cadre fiscal et réglementaire favorable à l'investissement privé. Et vous savez que le budget prévoit ainsi 6 milliards de baisses d'impôts sur les entreprises. Non pas pour enrichir, mais pour pouvoir investir, pour pouvoir innover, pour pouvoir rattraper le retard que nous avons pris sur un certain nombre de pays.

Il n'y a pas de fatalité à ce que nous ayons un déficit commercial de 45 milliards d'euros, quand l'Allemagne, le pays voisin, a un excédent de 270 milliards. Il n'y a pas de raison totalement profonde à ce que nous soyons totalement déficitaires par rapport à des pays comme la Chine, quand l'Allemagne réussit à avoir un commerce extérieur avec ce pays qui soit excédentaire.

Il faut donc donner, à la fois, plus de capacité d'investissement, donner davantage de souplesse à notre tissu économique pour se redéployer. Nous sommes à l'ère des grandes mutations. Certains types d'industries doivent se redévelopper et donc il faut permettre qu'elles puissent s'adapter à la fois à la situation conjoncturelle, qui évolue aujourd'hui beaucoup plus vite, et en même temps aux grandes transformations culturelles.

Il faut aussi faire porter notre effort sur des grands plans d'investissement public. Vous le savez, c'est le plan de 57 milliards d'euros présenté par le Premier ministre, qui vise à la fois à soutenir l'émergence de technologies nouvelles et en même temps à faire en sorte que sur la formation, nous puissions accroître les qualifications de tous les salariés à commencer par celles et ceux qu'hélas notre système éducatif a laissé par le passé au bord du chemin.

Tout cela, et c'est évidemment là que la complication devient forte, il faut le faire en réduisant notre dette, car on ne sait ce que peuvent devenir demain les taux d'intérêt à moyen terme et ce que peut être la volatilité des marchés.

Nous sommes conscients qu'il n'est pas viable de consacrer chaque année plus de 40 milliards d'euros au remboursement des intérêts de la dette, soit l'équivalent des budgets réunis de la Défense, de la Justice et de la Culture.

C'est pourquoi le déficit, voulu par le gouvernement, passera sous la barre de 3 % du PIB dès cette année et qu'il sera réduit à 2,6 % l'année prochaine. Cette trajectoire de réduction des déficits est ambitieuse, mais elle ne sera pas menée de manière uniforme. Car nous le savons, le coup de rabot global s'est montré, par le passé, un peu funeste. La réduction de la dépense publique doit donc passer au contraire par les réformes de structure que j'ai précédemment évoquées.

Mesdames et Messieurs, c'est parce que nous serons capables de nous réformer que les pays étrangers verront que la France bouge, qu'à l'extérieur, nous retrouverons une crédibilité et que nous pourrons, alors, nous engager dans ce qui doit constituer notre horizon : la construction d'une Europe forte.

Car, aujourd'hui, nous sommes au temps où évidemment de grands pays ont pris une avance sur nous, les États-Unis, par exemple dans le domaine de l'innovation. On voit aujourd'hui les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) être américains.
Mais la Chine aujourd'hui est en train d'émerger, a rattrapé son retard et est aujourd'hui en train de passer devant une Europe désunie.
Sait-on, par exemple, que si l'on regarde simplement le domaine de la Recherche et développement, la France y consacre 55 milliards de dollars chaque année, quand les États-Unis dépensent 460 milliards, et la Chine 375 ?
Si nous sommes seuls, nous ne pouvons rien ! Mais si demain nous sommes capables de construire une Europe de l'université, de la recherche, de l'innovation, alors nous redeviendrons collectivement l'une des premières forces mondiales.
Sur le plan diplomatique et de la défense, nous pourrions prendre le même exemple aujourd'hui. La France existe, mais elle est un peu seule sur les fronts extérieurs. C'est pour cela que le Président de la République a porté cette idée, qu'il fallait créer une Europe de la Défense. Une Europe qui porte la même politique, la même vision des choses sur le plan diplomatique, c'est alors que nous pourrons intervenir réellement.
Lorsque l'on regarde l'évolution du conflit irako-syrien, on s'aperçoit aujourd'hui que les grands pays qui comptent, c'est l'Amérique, mais qui par rapport à cette région est en train de prendre un peu de champ, c'est évidemment la Russie par sa puissance militaire, c'est évidemment un pays comme l'Iran.
Et l'Europe, où est-elle dans les négociations finales ? Que pesons-nous ? Que portons-nous ?
Nous devons nous ressaisir et porter une grande ambition collective.
Oui, Mesdames et Messieurs, je pense qu'il faut qu'aujourd'hui que la France se réforme pour qu'elle prenne la tête du changement en Europe. Qu'elle ait cette volonté forte de construire dans un premier cercle avec celles et ceux qui en sont d'accord, avec l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne. Ceux qui font partie du premier groupe, qui pensent qu'il faut agir ensemble, par une politique plus forte. Alors je pense que ce premier cercle aura un effet d'entraînement sur les autres, là où au contraire, certains portent le délitement de l'Europe.
Et puis, Mesdames et Messieurs, l'Europe se doit d'être une puissance économique, mais nous portons aussi ce projet singulier de porter de pair développement économique et progrès social. C'est toute l'histoire de notre passé.

Nous sommes aussi en Europe, celles et ceux qui continuent à défendre une certaine idée de l'Homme, née à Athènes voilà 2 500 ans, revisitée au XVIe siècle dans les grandes villes européennes, là où la culture, là où les arts se développèrent en même temps que le commerce, là où naquirent de nouvelles idées, là où finalement se construisit l'Humanisme.
Je crois que c'est cet humanisme que nous devons pouvoir continuer à défendre. Pour le faire, il faut que notre pays aille de l'avant. Nous avons donc collectivement pour les jeunes générations, qui sont ici, nous décideurs, une responsabilité forte.
Accepter que nous puissions entreprendre des réformes sur le moyen et sur le long cours.
Faire en sorte que nous ne laissions pas arrêter par le premier commentaire venu et faire en sorte que la France redevienne la France, une voix écoutée dans le Monde et en Europe.
Oui, Mesdames et Messieurs, j'ai été passionnément épris de mes fonctions de maire de Lyon, mais aujourd'hui je trouve qu'être ministre de l'Intérieur - c'est-à-dire à la tête d'une administration qui peut impulser beaucoup -, est une grande chance.
Parce que c'est grâce à votre action, à tous et à toutes, que nous pourrons transformer le pays, lui redonner une impulsion, rendre confiance à nos concitoyens et alors, Monsieur le Préfet, revivra la République à laquelle vous êtes tant attaché. Et il faut que vive la République pour que vive la France.

Merci.

LES ACTES
DU COLLOQUE 2017

Remerciements

L'Association du Corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur tient à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes ayant contribué à la réussite de ce deuxième colloque Erignac.

Elle tient tout particulièrement à adresser ses sincères remerciements :

- *à M. Olivier CHRISTIN, directeur du Centre européen des études républicaines pour son investissement dans la préparation de ce colloque ;*
- *aux membres de l'équipe projet animée par Jean-François CARENCO : Anne BOQUET, Stéphane JARLEGAND, Pascal COURTADE et Marie-Paule DAVY ;*
- *aux modérateurs des tables rondes : Sophie BROCAS, Catherine FERRIER et Stéphane BOUILLON ;*
- *aux équipes de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, pour leur contribution matérielle au bon déroulement de cet événement.*

L'association remercie de même Gilles PECOUT, Recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, pour son intervention et pour avoir accueilli le colloque au sein du grand amphithéâtre de la Sorbonne.

A l'instar de l'année passée, l'Association a été honorée de la présence de la famille Erignac à ses côtés.

En outre, ce colloque n'aurait pu avoir un tel succès :

- *d'une part sans l'aimable participation de ses différents intervenants et leurs contributions de qualité,*
- *d'autre part par la présence nombreuse du public, et en particulier de la jeunesse.*

Ce rassemblement de professionnels issus du public, du privé, du monde de la recherche et de l'enseignement ainsi que de jeunes lycéens a favorisé des débats sur l' « État de la République » ouverts sur le monde et la société. L'appui des recteurs de Créteil, Paris et Versailles dans la mobilisation des élèves doit être, à cet égard, souligné.

De même, l'Association a été très sensible au partenariat noué avec le Centre européen des études républicaines, le Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur et Paris sciences et lettres qui ont fortement contribué à ce colloque. L'implication des directeurs de ces centres partenaires doit être mise en avant.

L'Association adresse aussi ses vifs remerciements à M. Éric DUMAND, qui a effectué la transcription littéraire de l'ensemble des interventions.

Enfin, des remerciements appuyés sont à adresser aux médias ainsi qu'aux sponsors suivants, dont le soutien est indispensable à la réussite d'une tel événement : la Mutuelle Intériale, l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France, le Groupe ADP, la Banque de France, Bolloré Energy, Action Logement, la GMF, l'UGAP.

Edités par : L'Association du Corps Préfectoral et des Hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur
11 rue des Saussaies - 75008 PARIS - E-mail : revue.administration@interieur.gouv.fr
Editeur conseil : OPAS - RCS PARIS B 333 953 123 - Jean-Pierre KALFON®
34, rue Saint-Sébastien - 75011 PARIS - Tél. : 01 49 77 49 00 - Mise en page : M. Franck YOUNES / HCOM
Imprimerie : Smartmédia Printing

ACP

Association du Corps Préfectoral
& des Hauts Fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur

www.acphfmi.eu

EN PARTENARIAT AVEC

CEDRE
Centre européen des études républicaines

CHEMI

PSL
RESEARCH UNIVERSITY PARIS

Interiale
Mutuelle

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

GROUPE ADP

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

BOLLORÉ ENERGY

GMF

ActionLogement

L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE
UGAP